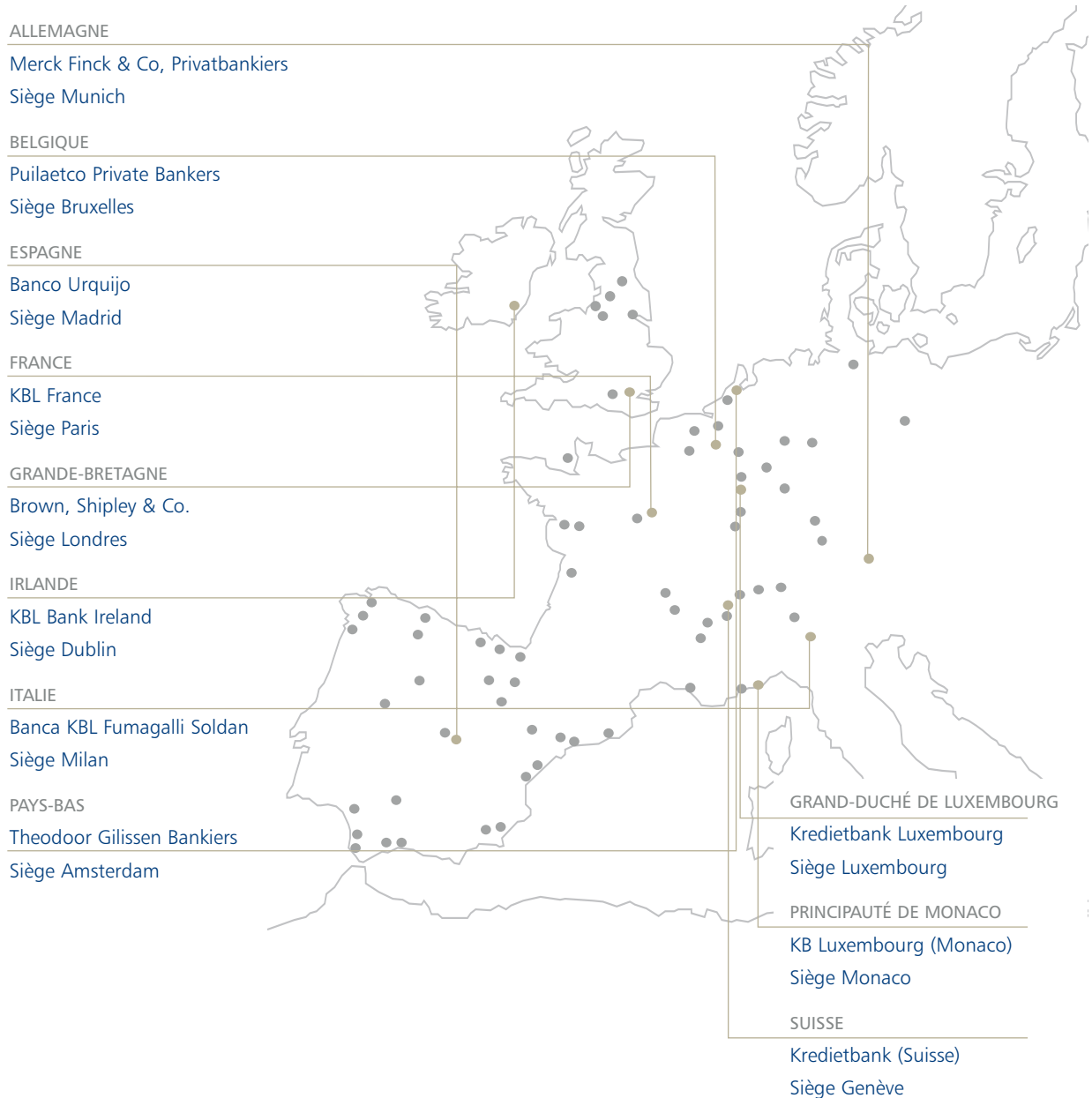


KBL GROUP EUROPEAN PRIVATE BANKERS

110 implantations, 11 pays européens



SOMMAIRE

Faits marquants de l'exercice	4
Message du Président	5
Conseil d'Administration	6
Comité de Direction et Direction	7
Chiffres clés consolidés	8
Bloc-notes de l'actionnariat	10
Fusion de KBC et ALMANIJ	12
Rapports de gestion du Conseil d'Administration	
Rapport de gestion consolidé	17
Rapport de gestion non consolidé	42
Répartition du bénéfice et proposition de dividende	52
Composition du Conseil d'Administration	53
Rapports des réviseurs	54
Comptes consolidés	
Bilan consolidé	58
Compte de profits et pertes consolidé	60
Annexe aux comptes consolidés	62
Comptes non consolidés	
Bilan non consolidé	94
Compte de profits et pertes non consolidé	96
Annexe aux comptes non consolidés	98
KBC Groupe au 2 mars 2005	132
Filiales et bureaux de représentation de la KBL	136
Adresses à Luxembourg	137

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2004

Renforcement et consolidation du KBL Group European Private Bankers, présent dans 11 pays européens dont les 6 marchés les plus importants : Allemagne, Royaume-Uni, Italie, France, Espagne, Irlande, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Suisse et Monaco.

- Acquisition en juillet 2004 de Puilaetco Bankers S.A., une banque spécialisée dans la gestion patrimoniale et disposant d'une solide réputation en Belgique.
- Absorption au 31 décembre 2004 de la Banque Continentale du Luxembourg par la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise.

Annonce, le 23 décembre 2004, de l'Offre Publique d'Achat des actions ordinaires et privilégiées proposée aux actionnaires minoritaires de KBL par Almanij. Cette offre s'inscrit dans le cadre plus vaste de la restructuration et la simplification du groupe de notre actionnaire de référence.

Décision du Conseil d'Administration, le 16 mars 2005, de demander la radiation de la cote de la bourse de Luxembourg, avec effet au 30 juin 2005, des actions ordinaires et privilégiées de la KBL au vu du résultat de l'OPA d'Almanij.

Maîtrise des risques en conformité avec les exigences des autorités de surveillance :

- Contrôles permanents exercés par l'entité Risk Management Groupe.
- Renforcement du rôle et des moyens du Compliance Officer Group.
- Poursuite de la réduction volontaire de l'activité crédits dans l'ensemble du groupe dont le ratio moyen de pertes sur portefeuille crédits sur les 5 dernières années se limite à 0,17 %.

Poursuite de nos efforts de maîtrise des coûts dans l'ensemble du groupe qui se traduisent par une diminution de 2,5 % des frais généraux à périmètre constant. Suite à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Theodoor Gilissen en décembre 2003, et de Puilaetco en juillet 2004, les frais généraux sont en hausse de 6,9 %.

Au 31 décembre 2004, l'effectif global du groupe KBL s'établit à 3 879 collaborateurs, dont quelque 67 % au sein des filiales, par rapport à 3 910 au 31 décembre 2003, soit une diminution de 1 %.

- Cette évolution tient simultanément compte de l'acquisition de la banque belge Puilaetco et des impacts des programmes de réduction des frais de personnel poursuivis dans les différentes sociétés du groupe.

Ratio de solvabilité consolidé, après répartition du bénéfice, de 14,1 % et ratio de solvabilité consolidé des fonds propres de base (Tier one ratio) de 9,2 % au 31/12/2004.

Bénéfice net consolidé part du groupe de EUR 205,7 millions, en progression de 6,5 %.

Attribution d'un dividende brut de EUR 6,15 par action, en augmentation de 5,5 %.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Madame, Monsieur,

Pour le KBL Group European Private Bankers, l'année 2004 restera une année charnière.

Notre groupe s'est en effet encore agrandi grâce à l'acquisition, au mois de juillet, de Puilaetco Bankers S.A., une institution réputée dans le métier de la banque privée en Belgique. Nous sommes ainsi maintenant présents dans 11 pays d'Europe dont les 6 principaux marchés.

Plus que jamais, nous sommes confortés dans notre stratégie qui vise, depuis quelques années déjà, à construire un groupe européen de banquiers privés disposant sur chaque marché national d'une enseigne locale reconnue et performante.

Afin d'atteindre une taille critique en rapport avec nos attentes dans tous les pays où nous sommes présents, nous voulons continuer à attirer de nouveaux partenaires et encourager les efforts de nos commerciaux pour augmenter sensiblement les avoirs gérés pour une clientèle toujours plus exigeante.

A ce sujet, nous avons noté que si, en 2004, les marchés se sont encore parfois montrés hésitants, ils ont globalement été à la hausse et ont rassuré une clientèle privée qui a progressivement relancé ses investissements mobiliers.

L'année 2004 s'est aussi achevée sur une annonce de changements d'importance.

La simplification de la structure de notre actionariat de référence passait par la reprise préalable de l'intégralité de notre capital par Almanij. Cette opération, couronnée de succès, s'est conclue en date du 14 février 2005. Quant à la fusion entre Almanij et KBC, elle a été finalisée le 2 mars 2005 pour donner naissance à la nouvelle entité KBC Groupe, à laquelle nous appartenons désormais à près de 100 %.

Dorénavant nous dépendrons de ce Groupe stable, solide et ambitieux. C'est un avantage et une garantie pour notre KBL Group European Private Bankers qui s'est vu confirmer par le nouveau Groupe sa mission de pôle de développement du Private Banking en Europe.

En effet, si la nouvelle structure de direction unifiée de KBC Groupe guidera et coordonnera la politique générale, l'ensemble des activités de Private Banking de KBC Groupe sera placé sous une direction commune et confié au KBL Group European Private Bankers.

Cette stratégie permettra une affectation plus flexible et plus rationnelle des ressources disponibles au sein du Groupe et de dégager des synergies profitables dans nombre de domaines fonctionnels.

Je suis convaincu que, forts de cet appui, nous pourrions améliorer notre rentabilité grâce à l'élargissement de notre base de clientèle à tout le KBC Groupe, à la complémentarité des produits et à la notoriété de nos marques dans toute l'Europe.

L'avenir de la KBL est aujourd'hui assuré et le développement du Private Banking au sein de KBC Groupe constitue notre défi pour les années qui viennent. Je suis confiant dans notre capacité d'y parvenir.

Etienne Verwilghen
Président du Comité de Direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jan HUYGHEBAERT
Président

Etienne VERWILGHEN
Président
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Jean-Paul LOOS
Administrateur-Directeur
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Frank ERTEL
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Jean-Marie BARTHEL
(jusqu'au 27.04.2005)
Président du Conseil
d'Administration d'EFA

Edmond MULLER
Industriel

Marc GLESENER
Président de l'ALEBA
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Paul BORGHGRAEF
(jusqu'au 27.04.2005)
Membre du Comité de Direction
d'Almanij

Luc PHILIPS
Administrateur Délégué d'Almanij

Francis GODFROID
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Antoine D'HONDT
Administrateur-Directeur
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

**Marie-Christine
VANTHOURNOUT-SANTENS**
Administrateur de Sociétés

Christian HOELTGEN
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Jan Maarten de JONG
Conseiller du Président du
Managing Board de ABN-AMRO
BANK N.V.

Philippe VLERICK
Administrateur Délégué
B.I.C. Carpets

Franz JAKOBS
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Diego du MONCEAU
Administrateur de Sociétés
(à partir du 16.06.2004)

Christine JANSSENS
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Rik DONCKELS
Président du Comité Management
Cera Holding

Nico KNEPPER
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Marc FRANCKEN
Administrateur Délégué
Gevaert S.A.

Jean-Marie MOSSONG
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Catherine GUYON-SABBE
(jusqu'au 28.04.2004)
Administrateur Délégué
CGS N.V.

Marie-Paule NILLES
Représentant du personnel
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

RÉVISEURS INDÉPENDANTS CHARGÉS DU CONTRÔLE EXTERNE

Deloitte, Luxembourg

COMITÉ DE DIRECTION

Etienne VERWILGHEN
Président

Jean-Marie BARTHEL
(jusqu'au 30.06.2004)

Antoine D'HONDT

Jean-Paul LOOS

Philippe PAQUAY
(à partir du 1^{er} juin 2004)

DIRECTION

Adelin BLAISE
Audit Interne

Jean-Luc MARTINO
Informatique

André Marie CRELOT
Comptabilité

Luc CAYTAN
Marchés

Dominique MELOTTE
Ressources Humaines et Matérielles

Philippe AUQUIER
Contrôle de Gestion

Rafik FISCHER
Services Opérationnels

Yves PITSAER
Filiales

Marie-France DE POVER
Compliance Officer

Marie-Paule GILLEN
Secrétariat Général

Bernard SOETENS
Corporate / Crédits et Etudes

Thierry LOPEZ
Risk Management Groupe

Michel GODFRAIND
Clientèle Privée

Philippe VERDIER
Organisation

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS avant répartition

BILAN CONSOLIDÉ

au 31 décembre, en milliards de EUR	2000	2001	2002	2003	2004
Total Bilan	31,83	30,70	30,01	32,79	31,84
ACTIF					
Avoirs auprès des établissements de crédit	13,67	13,23	10,41	12,05	12,72
Avoirs auprès du secteur public & assimilés	8,26	7,71	10,22	10,79	10,61
Avoirs auprès de la clientèle	8,22	8,12	7,67	7,78	6,83
PASSIF					
Dettes envers la clientèle et dettes représentées par un titre	16,61	16,97	18,07	17,31	16,42
Dettes envers les établissements de crédit	11,70	10,55	8,90	12,70	13,14
Fonds propres de base (Tier 1)	1,06	0,87	0,88	0,99	0,76
Fonds propres & assimilés	1,54	1,37	1,36	1,53	1,17

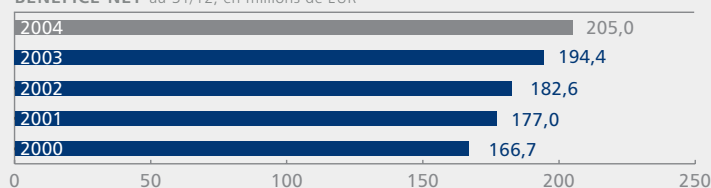
TOTAL BILAN au 31/12, en milliards de EUR



RÉSULTATS CONSOLIDÉS

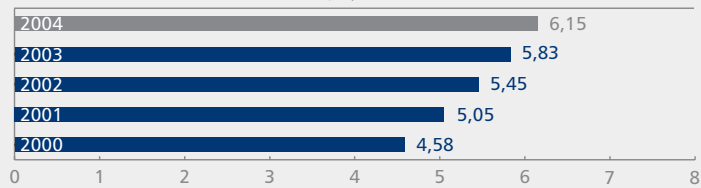
au 31 décembre, en millions de EUR	2000	2001	2002	2003	2004
Produit bancaire net	952,3	814,0	913,6	822,2	755,8
Résultat brut d'exploitation	454,7	286,5	383,5	330,1	229,6
Impôts et taxes	70,4	63,7	30,7	62,2	50,4
Bénéfice net	166,7	177,0	182,6	194,4	205,0
Dividende	93,1	102,7	110,8	118,5	125,0

BÉNÉFICE NET au 31/12, en millions de EUR



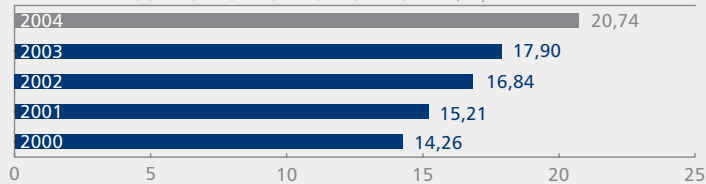
DONNÉES PAR ACTION

au 31 décembre, en EUR	2000	2001	2002	2003	2004
Bénéfice net consolidé (part du groupe)	7,93	8,57	8,90	9,50	10,12
Dividende brut	4,58	5,05	5,45	5,83	6,15

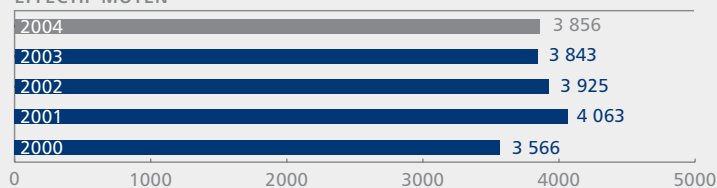
DIVIDENDE BRUT PAR ACTION au 31/12, en EUR**RATIOS FINANCIERS**

en %	2000	2001	2002	2003	2004
Ratio de solvabilité pondéré par les risques (avant répartition)	11,58	11,12	12,18	14,41	12,95
Ratio de solvabilité pondéré par les risques (après répartition)	11,96	11,79	12,97	15,38	14,13
Fonds propres et assimilés / Total du bilan	4,83	4,45	4,53	4,68	3,67
Banques à l'actif + Effets publics / Banques au passif	143,67	152,20	178,45	146,70	138,21
Rendement sur fonds propres moyens (ROAE) ⁽¹⁾	14,26	15,21	16,84	17,90	20,74
Rendement sur actifs moyens (ROAA)	0,54	0,57	0,60	0,62	0,63
Frais généraux / Produit bancaire net	52,25	64,80	58,02	59,85	69,62

⁽¹⁾ base de fonds propres avant répartition, part du groupe et part des tiers, y compris les fonds pour risques bancaires généraux

RENDEMENT SUR FONDS PROPRES MOYENS au 31/12, en %**PERSONNEL**

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre moyen de personnes employées	3 566	4 063	3 925	3 843	3 856
Bénéfice net par employé	46 740	43 561	46 524	50 598	53 166

EFFECTIF MOYEN

BLOC-NOTES DE L'ACTIONNARIAT

SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2004

	Pourcentage de l'actionnariat	Pourcentage de contrôle
Groupe Almanij	78,64 %	84,57 %
Dont : - Almanij directement	66,64 %	71,21 %
- autres sociétés	12,07 %	13,36 %
Divers et public	21,36 %	15,43 %

RÉSULTAT DE L'OPA AU 28 FÉVRIER 2005

Du 31 janvier au 14 février 2005, Almanij a fait une OPA au Grand-Duché de Luxembourg sur l'ensemble des parts sociales de KBL non encore détenues par le Groupe. Au total 2 227 161 parts sociales ordinaires et 1 319 373 parts sociales privilégiées sans droit de vote ont été acquises. A la clôture de cette OPA, le Groupe possédait 96,9 % des parts sociales ordinaires et 93,7 % des parts sociales privilégiées sans droit de vote (soit 96,6 % de toutes les parts sociales).

SITUATION DE L'ACTIONNARIAT AU 11 MARS 2005

	Pourcentage de l'actionnariat	Pourcentage de contrôle
Groupe Almanij	96,7 %	96,9 %
Divers et public	3,3 %	3,1 %

Conformément aux intentions exprimées dans le contexte de l'OPA, une demande de retrait des parts sociales de la cotation à la Bourse de Luxembourg a été introduite avec effet en date du 30 juin 2005. Entre-temps, le Groupe peut continuer à acquérir au fur et à mesure des offres de vente des parts sociales en Bourse ou de gré à gré à des conditions identiques à celles de l'OPA, étant entendu qu'après la mise en paiement du dividende pour l'exercice 2004 les prix d'achat seront réduits à concurrence du montant du dividende brut.

DONNÉES FINANCIÈRES (fin d'exercice)

	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre d'actions ordinaires	18 353 387	18 353 387	18 353 387	18 353 387	18 353 387
Nombre d'actions privilégiées	1 975 320	1 975 320	1 975 320	1 975 320	1 975 320
Capital social libéré (en EUR mios)	188,988	188,988	188,988	188,988	188,988
Bénéfice net par action (en EUR) (non consolidé)	7,10	7,83	8,43	8,85	9,26
Payout ratio (non consolidé) (dividendes & tantièmes / bénéfice à répartir)	65,23 %	65,30 %	65,49 %	66,52 %	67,04 %
Dividende brut (en EUR)	4,58	5,05	5,45	5,83	6,15
Dividende net (en EUR)	3,44	4,04	4,36	4,66	4,92
Rendement net (action ordinaire) (base cours au 31.12 de l'année)	2,95 %	3,74 %	4,29 %	4,04 %	3,29 %
Cours le plus haut / le plus bas (action ordinaire) (en EUR)	125,50 109,00	116,00 72,50	124,50 87,75	125,50 93,00	159,50 111,50
P/E (base cours au 31.12 de l'année) (action ordinaire)	16,40	13,80	12,06	13,04	16,15
Cours action ordinaire au 31.12 (en EUR)	116,50	108,00	101,63	115,50	149,50

Les porteurs de parts sociales privilégiées ont droit à un premier dividende dont le montant a été fixé statutairement à EUR 0,25 par action, ce qui leur garantit un rendement annuel minimum. En cas d'absence de bénéfices, ce dividende est récupérable sur les exercices ultérieurs. En cas d'excédent de bénéfices, le solde après paiement du premier dividende est partagé entre tous les porteurs de parts sociales, tant ordinaires que privilégiées, de sorte que les actionnaires des deux catégories bénéficient in fine d'un dividende identique.

Les statuts prévoient qu'en cas de liquidation, les porteurs de parts sociales privilégiées ont une garantie de remboursement du capital initialement investi, soit EUR 14,56. Par contre, ils ne participent pas à la distribution d'éventuelles réserves accumulées.

Le différentiel de cours de bourse entre les actions privilégiées et les actions ordinaires reflète l'anticipation du marché sur ces divergences

Création d'un nouveau Groupe

Le 2 mars 2005, les Assemblées Générales Extraordinaires des actionnaires de KBC Bancassurance Holding (ci-après dénommé KBC) et Almanij ont adopté le projet de modification de la structure du groupe Almanij-KBC sous la forme d'une fusion par absorption d'Almanij par KBC Bancassurance Holding.

L'opération doit contribuer à simplifier et à rationaliser la structure du Groupe, une seule entité contrôlant les sociétés sous-jacentes KBC Bank, KBC Assurances, KBC Asset Management, Kredietbank Luxembourg (KBL) et Gevaert (voir schéma).

La nouvelle entité portera le nom de KBC Groupe S.A. (dans le présent chapitre, KBC Groupe S.A. désigne l'entité non consolidée et KBC Groupe l'entité consolidée).

Préalablement à la fusion effective d'Almanij et de KBC, une offre publique d'achat inconditionnelle en espèces avait été lancée sur les actions KBL non encore détenues par Almanij ou ses filiales. Le prix proposé par action KBL était de 150 euros par action ordinaire et de 135 euros par action privilégiée. Le financement de cette acquisition a été effectué en partie au moyen de liquidités disponibles et en partie au moyen d'un programme de commercial paper existant. L'offre publique a été clôturée le 14 février 2005. A cette date, Almanij détenait 96,6 % de KBL.

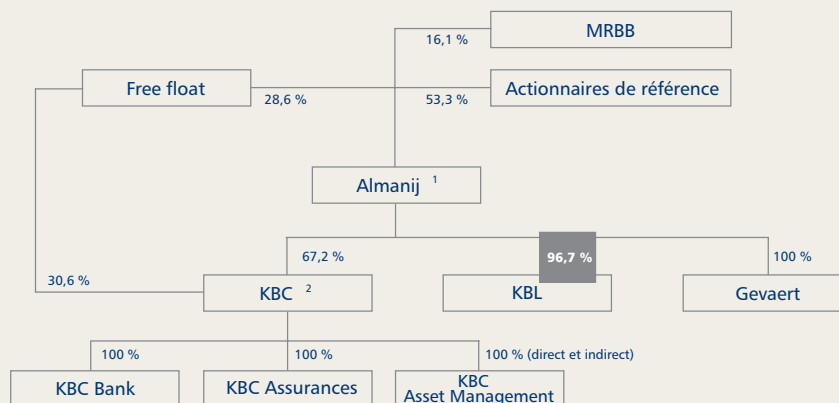
A l'occasion de la fusion d'Almanij et de KBC, les actionnaires d'Almanij se sont vu attribuer des actions nouvelles KBC Groupe selon la clé de répartition de 1,35 action nouvelle KBC Groupe contre 1 action Almanij. Le

statut légal des actions du nouveau KBC Groupe est le même que celui des actions KBC d'avant la fusion. Au lendemain de la fusion (le 3 mars 2005) le nombre d'actions KBC Groupe en circulation s'élevait à 366 423 447 unités.

Les actionnaires de référence existants d'Almanij, qui étaient déjà liés par une convention d'actionariat, ainsi que la Maatschappij voor Roerend Bezit van de Boerenbond (MRBB), qui s'y est jointe, sont les actionnaires de référence du nouveau Groupe. Ils détiennent ensemble une participation majoritaire dans le nouveau KBC Groupe (à la date du 3 mars : 50,1 %), 3,3 % additionnels étant aux mains des sociétés de KBC Groupe.

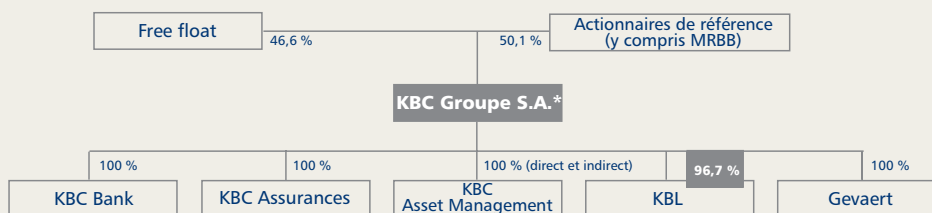
Le schéma donne une représentation simplifiée de la structure du Groupe Almanij-KBC avant et après la fusion, comme décrit ci-dessus.

STRUCTURE AVANT LA RÉORGANISATION (APRÈS L'OFFRE PUBLIQUE SUR KBL) :



1 Les actions Almanij détenues par les sociétés du Groupe Almanij représentent environ 2 % du capital.
 2 Les actions KBC détenues par les sociétés du Groupe KBC représentent environ 2 % du capital.

STRUCTURE APRÈS LA RÉORGANISATION :



* Les actions KBC Groupe détenues par les sociétés du Groupe représentent environ 3,3 % du capital.

Motifs de la transaction

La nouvelle structure, dans laquelle toutes les entités opérationnelles sont regroupées dans une seule société cotée en Bourse, accroît la transparence et, fait plus important encore, assure l'unité de stratégie, de capital et de direction du Groupe. La nouvelle structure de direction unifiée permet un contrôle beaucoup plus direct des entités opérationnelles et l'exploitation des possibilités de synergie entre les sociétés du Groupe. Le portefeuille d'activités plus diversifié du nouveau Groupe lui confère en outre un profil de risque plus équilibré.

La gestion des risques, l'allocation des capitaux, les fonctions de contrôle et diverses fonctions d'encadrement (comme la communication d'entreprise) sont organisées au niveau du Groupe. En outre l'efficacité est encore accrue par la réalisation des possibilités de synergie dans divers domaines, entre autres le Private Banking (KBL et le réseau Private Banking en Belgique), private equity (Gevaert et KBC Investco) et l'immobilier (Gevaert et KBC Bank). Des possibilités de coopération dans d'autres domaines, comme la gestion de fortune et les activités de marchés, sont également à l'étude.

Par ailleurs, la mise en commun de deux entités cotées en Bourse a permis d'augmenter fortement la liquidité du titre KBC Groupe S.A.. Le free-float du titre KBC Groupe S.A. passe en effet de quelque 30 % à 47 % environ. Cette augmentation a renforcé de manière significative la visibilité du nouveau Groupe sur les marchés obligataires et d'actions. Le Groupe espère également y gagner une pondération plus importante dans divers indices d'actions, accroître l'attrait du titre pour les investisseurs et en faire une valeur de recherche pour un plus grand nombre d'autres banques et sociétés de Bourse.

La stabilité de l'actionnariat est garantie par les actionnaires de référence qui détiennent une participation majoritaire dans le nouveau Groupe et qui ont d'ailleurs conclu une convention d'actionnaires à cet effet. Cet engagement, joint à la haute solvabilité, à la bonne rentabilité et au ciblage précis des activités, constitue une garantie de bonne exécution de l'évolution stratégique du Groupe à plus long terme.

Stratégie du nouveau Groupe

Le nouveau Groupe allie l'importance que l'ancienne KBC mettait sur la bancassurance (avec son concept unique de bancassurance) au savoir-faire de KBL dans le domaine du Private Banking et aux compétences de Gevaert dans le domaine des capitaux privés.

Sur le plan géographique, le nouveau Groupe se concentre sur la Belgique et l'Europe centrale en ce qui concerne ses activités de bancassurance retail et de services aux entreprises (complétées par sa présence limitée dans certains autres pays européens) et couvre l'ensemble de l'Europe pour ce qui concerne ses activités de Private Banking. L'Europe centrale – où sa présence se concentre sur la Tchéquie, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne et la Slovénie – et le réseau Private Banking paneuropéen (plus de cent points d'implantation dans une dizaine de pays) resteront, selon toute attente, les générateurs de bénéfice à long terme du nouveau KBC Groupe.

L'efficacité reste un objectif important. Les mesures de compression des coûts, y compris les efforts de simplification des produits et des processus et les divers projets de coopération avec d'autres établissements financiers, qui avaient été lancés précédemment dans les différentes sociétés du Groupe, restent d'application

et sont complétées par les effets de synergie (tant sur le plan des revenus que des coûts) qui découleront de la nouvelle coopération au sein du Groupe.

Comme il le faisait déjà avant la fusion dans ses diverses sociétés, le Groupe cherche à renforcer sa solvabilité et à conserver ses ratings élevés. A ce propos, les trois agences de notation internationales (S&P's, Moody's et Fitch) ont confirmé que les ratings à long terme tant du holding que de KBC Bank et KBC Assurances, seraient maintenus.

Chiffres clés du nouveau Groupe

Le nouveau KBC Groupe est un groupe financier important de la zone euro. En ce qui concerne les activités bancaires, il se classe dans les dix premiers de l'Euroland, avec une capitalisation boursière de plus de 22 milliards d'euros (à mi-février 2005).

Le nouveau Groupe se classe parmi les trois premiers en Belgique et occupe de fortes positions dans la bancassurance retail, la gestion de fortune, le Private Banking et la banque pour entreprises. Il est aussi l'un des plus grands groupes d'Europe centrale et possède un vaste réseau Private Banking en Europe occidentale. En dehors de la Belgique et de l'Europe centrale, il est en outre présent dans une sélection d'autres pays où il déploie un réseau d'agences bancaires d'entreprises.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des chiffres clés du nouveau Groupe (reproduits conformément aux normes comptables belges, chiffres non audités). Les chiffres sont pro forma et établis selon les normes IFRS.

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS DU NOUVEAU KBC GROUPE (EN MILLIONS D'EUR)

31-12-2004 (PRO FORMA)

Total du bilan	282 015
Capitaux propres	11 902
Total des capitaux à risque	20 434
Créances sur la clientèle	111 077
Dépôts de clients et dettes représentées par un titre	164 020
Provisions techniques assurances (y compris branche 23)	17 190
Capitalisation boursière (en milliards d'EUR)	22
Personnel (en ETP)	51 000
Nombre de clients	11 millions
Bénéfice consolidé, part du Groupe	1 682

RAPPORTS DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



1. KBL Group European Private Bankers : un groupe de banquiers privés à l'écoute de son environnement

1.1 LE CONTEXTE POLITIQUE, ÉCONOMIQUE ET FINANCIER MONDIAL EN 2004

Marchés actions, devises et secteurs

Tout au long de l'année, de multiples facteurs, tantôt positifs, tantôt négatifs, ont alimenté les incertitudes sur l'évolution macro-économique et celle des actifs financiers. Citons principalement : les attentats de mars 2004 à Madrid, la guerre en Irak, la flambée du cours du pétrole, la chute du dollar US, l'endettement des Etats-Unis, l'issue de l'élection présidentielle américaine, la croissance économique chinoise et la crainte de son atterrissage brutal, la forte croissance des bénéfices des entreprises américaines en 2004 ou encore la lenteur de la reprise en Europe.

Sur le front des marchés boursiers, après de multiples soubresauts, la plupart des indices clôturent finalement l'exercice dans le vert. Les croissances sont généralement comprises entre 5 et 12 %. Certains indices comme le Bel 20 ou encore le MSCI Latin America s'adjugent même plus de 25 % en 2004. Ils ne rattrapent cependant qu'une partie du retard pris sur les autres marchés ces dernières années. Pour les investisseurs européens dont la devise de référence est l'Euro, la chute du dollar a toutefois amputé de façon significative les rendements des actifs financiers libellés en USD.

2004 a été une année qui a connu une croissance exceptionnelle des bénéfices des entreprises, principalement sur le marché américain. La situation européenne est légèrement différente en raison du décalage de son cycle économique et du renforcement de l'Euro qui impactera inévitablement les bénéfices en 2005. La situation au Japon aura été marquée par une année de transition avec au final, une sortie, bien amorcée, de la longue période de déflation que le pays connaissait depuis 15 ans.

Sur le front des grandes devises, l'évènement majeur restera la forte volatilité du dollar US et une tendance générale à sa dépréciation vis-à-vis de la quasi-majorité des autres devises. La perspective d'un taux de change EUR/USD compris entre 1,20 - 1,30 s'est avérée correcte. Le caractère structurel des déficits américains nous incite à penser que la faiblesse de la devise américaine se maintiendra.

La plupart des marchés émergents ont également enregistré de très belles performances à la suite d'indicateurs économiques favorables. La gestion active de nos investissements sur ces pays a permis de profiter d'instruments de diversification complémentaire.

D'un point de vue sectoriel, nous avons joué le scénario de reprise mondiale en sur-pondérant les valeurs cycliques, des matériaux de base, de l'énergie et de la technologie. Par contre, comme nous craignons une remontée graduelle des taux d'intérêt, nous étions sous-pondérés en valeurs financières, télécoms et "utilities". Enfin, nous avons retenu un biais défensif par une sur-pondération des valeurs pharmaceutiques.

Marchés obligataires et produits alternatifs

Fin 2003, la plupart des analystes penchaient en faveur d'une remontée des taux US et dans son sillage, bien que dans une moindre ampleur, des taux européens. Bien que la Federal Reserve ait augmenté ses taux directeurs à cinq reprises au cours de l'année écoulée, force est de constater que la remontée des taux longs anticipée pour 2004 ne s'est pas produite.

Aussi, depuis le second semestre 2004, nous avons réduit notre vue défensive sur les obligations.

Dans ce contexte de faibles rendements obligataires et monétaires comportant également diverses incertitudes sur le front des marchés boursiers, la gestion alternative reste une piste de diversification intéressante car peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles. Après neuf mois marqués par un

manque d'activité et d'opportunités sur ces marchés, nous observons une reprise qui se traduit par des performances positives.

1.2 L'ENVIRONNEMENT EUROPÉEN

De nombreuses évolutions au niveau de la réglementation européenne auxquelles s'ajoutent des lois ou règlements nationaux influencent fortement le contexte dans lequel s'inscrivent les activités du KBL Group European Private Bankers. Nous devons non seulement en tenir compte mais aussi, et surtout, nous y adapter en vue de pérenniser notre rentabilité.

La Directive en matière de fiscalité des revenus de l'épargne

La Directive 2003/48/CE issue des accords de Feira et votée le 3 juin 2003 prévoit un échange d'informations entre pays de l'Union européenne concernant les revenus (intérêts) de l'épargne perçus par une personne physique résidente de l'UE. Au cours d'une période transitoire, le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche seront autorisés à prélever une retenue à la source au lieu de communiquer des informations. Cette retenue à la source sur les paiements d'intérêts s'élèvera à 15 % pour les trois premières années, à 20 % pour les trois années suivantes et à 35 % par la suite. Cette période transitoire prendra fin et entraînera l'échange d'informations également pour ces trois pays lorsque la Suisse, Monaco, Liechtenstein, Andorre et Saint Marin auront accepté de pratiquer l'échange d'informations sur demande selon le modèle OCDE.

Initialement, les dispositions de la Directive devaient s'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2005 si le Conseil constatait à l'unanimité, au plus tard le 30 juin 2004, que la Suisse, Monaco, Liechtenstein, Andorre, Saint Marin ainsi que les territoires dépendants ou associés concernés appliquaient des mesures équivalentes à celles de la Directive. Au cours du mois de juin 2004, les

25 états membres ont reporté au 1^{er} juillet 2005 l'entrée en vigueur de la Directive. Entre-temps, les territoires dépendants ou associés (Jersey, Guernesey, Ile de Man, Iles Caïmans, Antilles Néerlandaises, ...) et les États tiers (Suisse, Monaco, Liechtenstein, Andorre, Saint Marin) sont parvenus à des accords avec l'UE et pratiqueront le système de la retenue à la source au cours de la période transitoire.

Notre groupe a pris toutes les mesures nécessaires et a l'assurance d'être prêt dans les délais. En particulier, la Banque a formé ses conseillers, informé la clientèle et développé les systèmes informatiques nécessaires.

Les amnisties fiscales

En Belgique

Inspirée par l'Italie et son "scudo fiscale", la Belgique a adopté en 2004 la Déclaration Libératoire Unique (DLU). La loi de DLU est entrée en vigueur le 16 janvier 2004 et a pris fin le 31 décembre 2004.

La DLU ne concernait que les personnes physiques qui ont bénéficié de "sommes, capitaux ou valeurs mobilières" qui n'ont pas été normalement taxés en Belgique. La contribution unique à payer était de 6 % pour autant que les avoirs déclarés, hors les titres au porteur, soient investis pour une durée de 3 ans dans des actifs éligibles tels que les immeubles bâtis situés dans l'UE, les valeurs mobilières, les dépôts à terme. Une contribution de 9 % s'appliquait aux autres investissements et dans tous les cas aux titres aux porteurs déclarés. En cas de rapatriement en Belgique de ces "sommes, capitaux ou valeurs mobilières" déclarés, la DLU devait être rentrée et la contribution payée auprès d'une banque, société de bourse ou compagnie d'assurances belge. A défaut, la DLU devait être transmise et la contribution payée directement au service de la Trésorerie du Ministère des Finances belge. Vu les incertitudes d'un texte de loi peu clair, les contribuables belges intéressés par cette amnistie fiscale

se sont surtout manifestés au cours du dernier trimestre de l'année 2004.

En Allemagne

L'amnistie fiscale allemande est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004 et prendra fin le 31 mars 2005. Elle concerne tant les personnes physiques que morales, pour les 10 dernières années à un taux de pénalité de 25 % (35 % du 01/01/2005 au 31/03/2005) de la base taxable (par exemple 60 % des revenus en cas d'impôt des personnes physiques ou 20 % du capital en cas de droits de succession). Cette amnistie ne connaît pas les notions de rapatriement ni celle d'anonymat.

Le groupe KBL s'est organisé commercialement pour faire face aux sollicitations de la clientèle belge et allemande et aux demandes d'informations et d'assistance dans le cadre de ces amnisties.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

L'année 2004 a vu la plupart des autorités de contrôle auxquelles rapportent les différents membres du KBL Group European Private Bankers exercer des vérifications sur le respect des normes anti-blanchiment, et tout particulièrement sur la qualité des dispositifs de contrôle mis en place tant lors de l'entrée en relation (connaissance des clients, documentation des dossiers) que lors du dénouement des transactions sur les comptes des clients.

Poursuivant les efforts accomplis en matière de prévention et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la Division Compliance KBL & Group relaye les règles luxembourgeoises applicables en la matière (y compris les circulaires CSSF) aux différentes entités de la Banque. Ces règles sont par ailleurs transmises à chaque membre du groupe aux fins de mise en application dans son établissement, sans préjudice des règles locales plus strictes.

Des mesures visant à accroître encore la qualité des dossiers et à parfaire leur adéquation avec les standards KYC (Know Your Customer) ont été prises et sont en cours d'application dans la majorité des sociétés du groupe sur base de plans d'actions établis en concertation avec la Division Compliance KBL & Group.

1.3 L'ENVIRONNEMENT PARTICULIER DE LA PLACE DE LUXEMBOURG

Plus que toute autre, sans doute, la Place de Luxembourg, par son caractère résolument international et sa situation au cœur de l'Europe, se trouve exposée aux évolutions citées plus haut. On pense notamment aux amnisties fiscales décrétées dans les pays voisins et plus particulièrement en Belgique. Les exigences en matière de transparence, que nous développerons plus loin, continueront par ailleurs à être systématiquement relevées par les organes de contrôle luxembourgeois, comme partout en Europe et même dans le monde.

Dans le passé, la Place financière a su faire preuve, et à maintes reprises, de sa capacité à gérer les mutations, à s'y adapter et à développer de nouveaux créneaux.

Aujourd'hui elle se doit de maintenir sa compétitivité. Elle y arrivera pour autant qu'elle se tourne vers l'innovation et la recherche de compétences et qu'elle puisse continuer à bénéficier d'un environnement réglementaire et d'un cadre juridique qui assurent aux investisseurs la flexibilité et la sécurité qu'ils recherchent.

Un cadre juridique sécurisant

Conscient de son rôle déterminant, le législateur luxembourgeois a encore démontré en 2004, dans un environnement difficile et mouvant, sa grande capacité d'écoute et de réactivité.

La Circulaire CSSF 04/155 du 27 septembre 2004 sur la fonction Compliance reflète les enjeux croissants en matière de respect des différentes réglementations

auxquelles doivent se conformer les professionnels du secteur financier.

La nouvelle loi du 12 novembre 2004, qui transpose la Directive CE du 04 décembre 2001, relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme vise à intensifier cette lutte. Elle englobe le financement du terrorisme dans les dispositions anti-blanchiment et étend son champ d'application à tous les professionnels du secteur financier au sens large, aux entreprises d'assurances, aux fonds de pension, aux OPC et sociétés de gestion, aux réviseurs d'entreprise, aux experts comptables, aux agents immobiliers, aux notaires, aux avocats, aux conseillers fiscaux, aux casinos, aux marchands de biens de grande valeur. L'obligation d'identification des clients et de leurs transactions a été renforcée, notamment par la demande de pièces justificatives.

Soucieux de promouvoir encore la modernisation de la Place financière, le Grand-Duché de Luxembourg a adopté la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, technique qui connaît déjà un succès grandissant dans nos pays voisins. Il était important que le Grand-Duché dispose également d'un instrument propre à cet égard. Avec la même préoccupation de servir les intérêts des investisseurs, une loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque (SICAR) a vu le jour. Il s'agit ici d'un nouveau véhicule destiné à favoriser, au moyen d'un cadre juridique flexible mais sécurisant, les investissements dans le "Venture Capital" et le "Private Equity".

Une réactivité permanente

La mise en œuvre des textes communautaires sur la Société européenne aboutira dans les prochains mois à l'adoption du projet de loi déposé le 9 juin 2004 à ce sujet. Facteur d'intégration à l'échelle européenne, la loi sera également l'occasion d'introduire quelques assouplissements des règles actuelles du droit des sociétés.

Le projet de loi relative aux abus de marché en cours d'examen a pour objet de transposer quatre directives communautaires afin de réunir dans une même loi les dispositions relatives aux opérations d'initiés et aux manipulations de marché. L'objectif de ce texte est d'établir un cadre juridique susceptible de garantir l'intégrité des marchés et de sauvegarder la confiance du public dans les marchés d'instruments financiers.

Enfin et pour tenter d'être complet, il faut encore citer le projet de loi relative à l'introduction des normes comptables internationales pour les établissements de crédit. Le projet vise à compléter la législation existante sur les comptes des établissements de crédit par les mesures communautaires introduisant au niveau de l'Union européenne les normes comptables internationales connues sous les sigles "IAS" (International Accounting Standards) et "IFRS" (International Financial Reporting Standards).

2. KBL Group European Private Bankers : l'évolution d'un groupe de banquiers privés opportunistes

A l'aube de nouveaux développements du groupe KBL European Private Bankers en Europe, il est bon de se pencher sur son passé pour mieux comprendre son évolution rapide.

2.1 AU DÉPART, UNE BANQUE LUXEMBOURGEOISE

Les statuts de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise sont déposés chez un notaire de la ville de Luxembourg le 23 mai 1949. C'est l'époque de la reconstruction de l'Europe et le début d'une période caractérisée par un développement économique sans précédent sur le vieux continent.

Notre Banque a pour mission d'apporter son concours financier à l'industrie, au commerce et au secteur public du Grand-Duché. Son activité est donc essentiellement orientée vers l'économie luxembourgeoise qui aborde

une phase de grande expansion et participe ainsi activement à l'essor national de l'après-guerre.

2.2 LE SUCCÈS DES EURO-ÉMISSIONS

Au début des années '60, l'économie mondiale bénéficie d'une croissance exceptionnelle et les besoins de financement deviennent de plus en plus importants. En 1961, la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise lance la première émission obligataire internationale libellée en Unités de Compte Européennes. Cet emprunt est généralement considéré comme la première euro-émission sur le marché international des capitaux. En 1963, la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise dirige son premier emprunt international libellé en dollars US. L'introduction par les Etats-Unis de la "Interest Equalization Tax" (I.E.T.), la taxe de péréquation sur les intérêts, en juillet 1963, ainsi que les restrictions successives apportées par les autorités américaines à l'exportation de capitaux permettent un élargissement considérable du champ d'action de notre Banque.

Au cours de cette période, la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise figure parmi les pionniers du marché des euro-émissions et son rôle sur le marché primaire grandit chaque année. En 1967, elle organise un service d'arbitrage d'euro-obligations qui se placera rapidement parmi les premiers tant en ce qui concerne le nombre de valeurs traitées que leur volume.

L'activité d'euro-émissions entraîne le développement de toute une gamme de services annexes tels que la conservation de titres, la gestion de fortune, le service financier et la représentation fiduciaire d'obligataires, grâce aux contacts permanents de la Banque avec les professionnels et les investisseurs institutionnels.

En 1965, c'est à l'initiative de notre Banque que les autorités luxembourgeoises autorisent la création de la "holding de financement", formule qui a grandement facilité le financement de nombreux groupes industriels

internationaux via, précisément, les euro-obligations.

Comptant parmi les leaders du marché primaire, la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise s'est également activement préoccupée de l'organisation du marché secondaire des euro-obligations, en contribuant à l'implantation en Europe d'un système de règlement des transactions ("payment after delivery system") et en participant à la création de CEDEL, centrale de livraison neutre et indépendante, permettant aux professionnels de liquider rapidement et efficacement leurs transactions en euro-obligations.

Nonobstant les péripéties monétaires qui secouent le monde à partir de 1971, le marché des euro-émissions atteint son apogée au milieu des années '70 avec un volume annuel d'émissions dépassant les 5 milliards de dollars US. Caractérisé par sa liberté et sa souplesse, le marché des euro-émissions rend ainsi de précieux services aux emprunteurs tant publics que privés. La Kredietbank S.A. Luxembourgeoise y joue un rôle important et dirige de plus en plus d'émissions pour figurer, en 1974, à la première place des chefs de file ou co-chefs de file d'euro-émissions.

En 1981, nous retrouvons de nouveau notre Banque parmi les pionniers du développement de l'usage privé de la nouvelle monnaie européenne : l'ECU. Le groupe Kredietbank dirige le premier emprunt en ECU pour la société SOFTE, filiale de la STET, société étatique italienne de l'industrie des télécommunications. Depuis lors, notre groupe a dirigé ou co-dirigé de très nombreuses émissions libellées en ECU, et ce pour des emprunteurs aussi prestigieux que la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Mondiale. Parallèlement, notre banque fait partie, en tant que clearing bank, du groupe de sept banques assumant le "clearing" de l'ECU, en collaboration avec les organes responsables des Communautés Européennes et la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle.

2.3 UNE CROISSANCE INTERNATIONALE

Complémentairement à ses activités internationales à partir de Luxembourg, la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise s'implante au début des années '80 à Genève (Kredietbank (Suisse) S.A.) et à Hong Kong (conjointement avec la Kredietbank N.V. Belgique) puis ouvre des bureaux de représentation dans certains centres financiers importants comme Londres, Tokyo, Madrid et Milan. Dans un but de diversification et de complémentarité et aussi pour avoir un accès direct au marché des capitaux de Londres, la Banque acquiert, en 1986, une participation dans Brown Shipley Holdings plc, une institution renommée de la City.

Parmi les facteurs qui ont contribué à l'expansion de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise à cette époque, il convient de mentionner l'augmentation remarquable de sa clientèle, tant institutionnelle que privée.

En effet, l'expertise acquise dans les euro-obligations va permettre à la Banque d'offrir, dans les années '80 et '90, des services et des produits performants à une clientèle croissante d'investisseurs privés à la recherche de qualité et de sécurité. Le Private Banking est en route. Il va se développer à partir de la fin des années '80 avec l'avènement des SICAV et le développement de l'Investment Research.

2.4 LE KBL GROUP EUROPEAN PRIVATE BANKERS

Les années '90 marquent un virage important dans la vocation de la Banque. Forte de ses succès et de son expérience en matière de services à une clientèle privée internationale, elle se voit confier, par son actionnaire de référence, le Groupe Almanij, une nouvelle mission stratégique : devenir son pôle de Private Banking en Europe occidentale, en offrant son expérience de gestion internationale à une clientèle de plus en plus large.

La KBL a dorénavant pour objectif le renforcement continu de sa présence dans les centres de "Private

Banking" européens où elle peut garantir à sa clientèle une infrastructure performante ainsi que le niveau requis de compétence, de sécurité et de confidentialité. Après notamment Genève, Bâle, Lugano, Londres et Jersey, la KBL est désormais également présente, depuis février 1996, à Monaco.

Puis en février 1998, la Banque, qui devient progressivement un groupe, acquiert une participation majoritaire de 70 % dans la réputée banque espagnole Urquijo. La même année, c'est en France que le groupe prend pied avec le rachat de la Banque Française de Services et de Crédit qui est présente à Paris et dans l'Est de la France via la société de bourse Kempf de Nancy. Merck Finck & Co, un fleuron du Private Banking en Allemagne rejoint, lui, le groupe en mars 1999, tout comme Henry Cooke Group plc en Grande-Bretagne qui est absorbé par notre filiale Brown Shipley. En Angleterre toujours, le groupe se renforcera en 2000 par le rachat de deux sociétés, Cawood, Smithie et Co et Investment Research of Cambridge.

L'année 2000 voit le groupe KBL poursuivre sa volonté de s'affirmer en tant que groupe européen, tout en respectant l'identité de chaque filiale, par la création de l'appellation et la signature "KBL Group European Private Bankers". Le mouvement de croissance externe pan-européen est bien lancé.

En 2001, le KBL Group European Private Bankers achète la société de bourse milanaise Fumagalli Soldan, prenant ainsi pied sur le marché de l'Italie du Nord. Un peu plus tard, c'est aux Pays-Bas que le groupe s'étend. Theodoor Gilissen, banque privée de renom à Amsterdam nous rejoint en effet fin 2003. Enfin, à l'été 2004, nous saluons l'arrivée de Puilaetco Bankers, banque privée belge solidement implantée dans la capitale de l'Europe.

Ces dernières années, le groupe a ainsi diversifié et augmenté significativement sa base de clientèle par

croissance interne et par acquisition avec, en corollaire, un accent particulier sur la gestion discrétionnaire.

2.5 L'APPUI DU KBC GROUPE

Fin 2004, Almanij, notre actionnaire de référence, a décidé de lancer une offre publique d'achat au Grand-Duché de Luxembourg en vue d'acquérir la totalité des actions ordinaires et privilégiées de Kredietbank S.A. Luxembourgeoise qui ne sont pas encore en sa possession.

Cette opération, qui s'est conclue positivement en février 2005, était la première étape nécessaire en vue d'une simplification des structures de notre actionariat. La seconde étape a été l'intégration d'Almanij dans KBC Bancassurance Holding, à la suite d'une fusion par absorption d'Almanij par KBC. La nouvelle entité porte le nom de KBC Groupe.

Au sein de cette nouvelle structure, le KBL Group European Private Bankers se voit conforté dans son rôle de moteur du Private Banking grâce à l'expertise reconnue que nous avons acquise via notre réseau de banques privées à travers l'Europe. De son côté, KBC Bank a développé historiquement en Belgique, à partir de son propre réseau d'agences, des activités de Private Banking en complément à ses activités commerciales. Ensemble, nous pourrions dégager des synergies profitables dans un certain nombre de domaines fonctionnels. Tout comme nous espérons aussi améliorer notre rentabilité grâce à l'élargissement de notre base de clientèle à tout le KBC Groupe, à la complémentarité des produits et à la notoriété de nos marques dans toute l'Europe.

Cette réorganisation du groupe nous permettra, en outre, d'atteindre plus aisément de nouveaux marchés, comme par exemple le marché de l'Europe Centrale, où KBC a établi une forte implantation au cours de ces dernières années.

Nous poursuivrons donc notre mission en développant notre réseau de banques privées en Europe au départ de Luxembourg, tant par croissance interne qu'externe, avec le soutien total de KBC Groupe S.A., un actionnaire fort, stable et ambitieux.

2.6 LA RÉUSSITE D'UN MODÈLE ORIGINAL

Au service du client privé...

Aujourd'hui, l'investisseur privé a besoin de trouver un partenaire stable, solide et fiable pour le conseiller et le guider dans le dédale de l'offre foisonnante des produits financiers.

Notre groupe de banquiers privés lui offre l'opportunité de s'adresser à une banque à taille humaine, centrée sur un seul métier de base qu'elle maîtrise parfaitement. Une banque dans laquelle il sera connu et reconnu, où il trouvera un conseil exclusif, adapté à son profil de risque. Notre groupe et chaque banque de notre groupe ont précisément pour objectif de lui offrir une approche personnalisée tout en lui garantissant le confort d'un groupe solide et rassurant. Nous avons voulu ainsi développer un groupe plus large, plus ouvert et plus européen qu'une société de bourse ou qu'une simple société de gestion mais aussi plus souple et plus proche de son client qu'une multinationale de la finance.

...au sein d'une structure de contrôle souple et efficace

Mais nous voulons aussi rester attractifs pour d'autres partenaires, banques et sociétés de gestion, en quête de développement et qui souhaitent rejoindre notre groupe pour atteindre leur objectif. Notre philosophie de groupe privilégie en effet l'esprit entrepreneurial des dirigeants locaux, tout en leur donnant l'opportunité de trouver un appui solide au sein d'un groupe de dimension européenne. De plus, s'ils bénéficient de moyens importants pour leur développement commercial, ils peuvent aussi s'appuyer sur des

supports communs rationalisés, donc à moindre coût, et trouver des synergies pour le développement de produits ou solutions adaptés à leurs clients.

Un groupe, trois missions

KBL Group European Private Bankers à Luxembourg s'articule donc autour de trois missions :

KBL, société faîtière, d'une part, définit les objectifs pour l'ensemble du groupe et, d'autre part, exerce concrètement un contrôle direct et indirect de ses filiales via la Comptabilité, l'Audit Groupe, le Secrétariat Filiales et la Compliance Groupe, ainsi que par le Risk Management Groupe.

Les services de support sont progressivement regroupés à Luxembourg dans le cadre d'une recherche systématique de synergies intelligentes et réfléchies dans tous les domaines où elles sont possibles. Des gains de productivité et des économies d'échelle non négligeables ont pu être réalisés principalement au niveau de la Salle des marchés et des Back Offices, comme avec la plate-forme informatique commune.

Enfin, KBL exerce des activités de banque à Luxembourg dans les domaines du Private Banking et dans les services aux institutionnels.

3. KBL Group European Private Bankers : un groupe de banques privées bien implantées sur leurs marchés nationaux

3.1 FILIALES À VOCATION DOMESTIQUE

GRANDE-BRETAGNE

Brown, Shipley & Co.

BS&Co récolte les fruits du recentrage de son activité sur la banque privée. Dans un contexte de marchés financiers plutôt volatils, elle a pu enregistrer un résultat sensiblement en hausse par rapport à 2003.

Après les années de réorganisation et de restructuration, 2004 a été marqué par une amélioration des services offerts à la clientèle, notamment au niveau de la politique

d'investissement. Le management a également attribué une importance majeure à l'harmonisation de la culture de compliance à travers la Banque.

ESPAGNE

Banco Urquijo

A l'instar de l'année 2003, l'année 2004 aura été marquée par un regain d'intérêt des investisseurs privés pour les produits de gestion. Cette évolution positive s'est traduite par une augmentation de 22 % des avoirs sous gestion.

Au niveau opérationnel et commercial, Banco Urquijo a poursuivi son recentrage sur le métier de banque privée par une augmentation du nombre d'agences dédiées exclusivement à la "Banca Privada" et par une réduction importante de son portefeuille crédit. Afin d'optimiser la rentabilité de notre filiale, ce recentrage va de pair avec une politique de maîtrise des coûts. Plus que jamais, Banco Urquijo se positionne comme un acteur majeur de la banque privée sur le marché espagnol.

Banco Urquijo s'est particulièrement illustré dans le classement d'Euromoney en Espagne. Elle se classe notamment 3^e dans la catégorie "Meilleures banques privées pour les revenus élevés" et 4^e au classement général ainsi qu'en matière de gestion des relations avec la clientèle.

ALLEMAGNE

Merck Finck & Co, Privatbankiers

La conjoncture dans laquelle Merck Finck & Co travaille s'est fortement détériorée au long de l'année 2004 : l'arrivée de plusieurs banques étrangères et le renforcement des efforts commerciaux des grandes banques allemandes dans le domaine du Private Banking rendent le marché très concurrentiel, tant du côté de la clientèle que du côté des conseillers. De plus, l'investisseur allemand se montre toujours très "risk-averse", ce qui donne peu de possibilités au banquier privé d'activer les portefeuilles.

Le recentrage sur sa vocation de banquier privé implique de la part de Merck Finck & Co une approche globale, englobant tant la gestion classique que des conseils en matière de financial planning. Pour mieux servir ses clients, Merck Finck & Co a centralisé ses financial planners dans une filiale spécialisée, MF Treuhand.

Merck Finck & Co a achevé en 2004 la refonte de son architecture IT, permettant de finaliser en 2005 la restructuration et la réorganisation de la banque. La nouvelle politique en matière de crédit (ciblée sur la clientèle privée), entamée en 2003, a sensiblement réduit le risque inhérent à cette activité.

Le Comité de Direction a vu l'arrivée de deux nouveaux membres. Ceux-ci remplaceront, après leur départ à la retraite, les deux derniers dirigeants déjà présents au moment de l'acquisition de Merck Finck & Co en 1999.

PAYS-BAS

Theodoor Gilissen Bankiers

La première année d'adhésion au groupe KBL a été caractérisée par le recentrage de Theodoor Gilissen sur son métier de Private Banking aux Pays-Bas. Ainsi, les implantations à l'étranger ont arrêté leurs activités (Londres) ou ont été vendues (TG-België à Puilaetco). De plus, Theodoor Gilissen s'est réorganisé afin de s'intégrer dans l'approche globale du groupe KBL en matière de clientèle privée.

ITALIE

Banca KBL Fumagalli Soldan

Le processus d'obtention de la licence bancaire a été couronné de succès en décembre 2004. La transformation en banque a pris effet au 1^{er} février 2005.

La licence bancaire constitue un atout majeur pour poursuivre son développement et atteindre ainsi les objectifs de croissance de notre groupe en Italie.

La réorientation stratégique de notre filiale, qui s'est résolument tournée vers la gestion d'actifs, au détriment de l'activité d'intermédiation, a été mise en œuvre tout au long de l'année. Elle a permis d'accroître sensiblement les avoirs en gestion et les revenus en décollant. Cette évolution devra se poursuivre en 2005.

BELGIQUE

Puilaetco Private Bankers

Puilaetco a rejoint le KBL Group European Private Bankers en juillet 2004 et a pu profiter de l'expérience de celui-ci dans différents domaines (ALM, audit, risk management), ainsi que d'une collaboration fructueuse avec d'autres entités du groupe dans le cadre de la DLU. L'année 2005 sera marquée par la poursuite du renforcement des équipes commerciales.

FRANCE

KBL France

L'année 2004 aura été marquée par la simplification de la structure de notre filiale française. Ainsi, Kempf S.A. et Europe Egide Finance ont été absorbées par KBL France. Cette simplification se poursuivra encore à l'avenir. Par ailleurs, et comme prévu, KBL France a relancé en 2004 son processus de croissance externe par acquisition en vue d'atteindre sa taille critique. Un premier pas dans ce sens vient d'être concrétisé par l'acquisition de la société Aurel Leven Gestion au début de l'année 2005. Ce processus de croissance n'est pas terminé et devra se poursuivre activement à l'avenir.

3.2 FILIALES À VOCATION INTERNATIONALE

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

KB Luxembourg (Monaco)

Les avoirs en gestion ont continué à progresser significativement auprès de notre filiale monégasque. Une saine politique de maîtrise des coûts ainsi qu'une

belle croissance organique ont permis de doubler le résultat net.

SUISSE

Kredietbank (Suisse)

La réorganisation structurelle de la banque, largement entamée en 2003, s'est poursuivie en 2004 par la vente de Jacxsens & Partners. KBS consolide sa position de banque suisse en disposant de 4 succursales (Genève, Lugano, Lausanne et Zurich). Par ailleurs, suite au rachat de Puilaetco Private Bankers par KBL en Belgique, KBS a repris la participation du groupe dans Puilaetco Suisse. A l'instar des dernières années, KBS a poursuivi son programme de maîtrise des coûts qui porte désormais pleinement ses fruits.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Banque Continentale du Luxembourg

2004 était la dernière année d'existence de cette filiale luxembourgeoise, fusionnée avec KBL au 1^{er} janvier 2005.

Malgré les préparatifs de la fusion, étalés tout au long de l'année, les résultats de BCL ont été excellents.

Grâce à une réduction des coûts significative, mais surtout à l'accroissement des avoirs en gestion, les résultats opérationnels ont largement dépassé ceux de 2003.

Kredietrust Luxembourg

Filiale de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise (KBL), Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL) travaille en synergie avec la Banque pour la prestation des services suivants :

- gestion de portefeuille pour clients privés ;
- gestion de portefeuille pour clients institutionnels ;
- gestion des fonds d'investissement de KBL et de certains fonds d'autres banques du groupe KBL ;
- recherches, analyses et recommandations en matière d'investissements, en collaboration avec les autres sociétés du groupe.

4. KBL dans son rôle de société faitière

4.1 LES ENTITÉS D'IMPULSION ET DE CONTRÔLE

4.1.1 Le Secrétariat des Filiales

Le Secrétariat des Filiales, opérationnel depuis 1997, a pour mission de coordonner toutes les relations entre la maison mère et ses filiales. A ce titre, il exerce un rôle de support auprès du Comité de Direction de KBL.

Le Secrétariat des Filiales assure également le suivi du processus d'acquisition de toute nouvelle filiale opérationnelle et coordonne les activités depuis les études préliminaires jusqu'à la "due diligence". Il assure le cas échéant tous les travaux en relation avec la cession de participations.

4.1.2 La Comptabilité et le Contrôle de Gestion Groupe

L'année 2004 a vu se poursuivre les efforts liés à l'adoption des normes IFRS. La production trimestrielle des situations comptables IFRS, sociales et consolidées, a permis aux équipes comptables de la KBL de renforcer leur expertise dans ce référentiel et d'élaborer les états financiers comparatifs. La transmission de cette expertise aux filiales du groupe a été assurée lors de missions organisées à cet effet. Les états consolidés IFRS sont désormais issus du logiciel de consolidation "Magnitude".

En matière de Contrôle de Gestion, le développement d'états de gestion harmonisés à l'échelle du groupe KBL s'est poursuivi, nourri par les réflexions des responsables des principales sociétés du groupe. Ces états de gestion communs exploitent non seulement des informations financières et comptables mais aussi un ensemble d'indicateurs d'activité, de productivité et de rentabilité. Appliqués aux principaux métiers présents dans le groupe, ces indicateurs ont cependant fait l'objet de développements spécifiques pour le Private Banking afin d'alimenter un "benchmarking" interne favorisant la réflexion et la fixation d'objectifs au sein du groupe dans notre métier de base.

La préparation et les discussions budgétaires 2005 ont été nourries par ces données de gestion harmonisées et en particulier par les indicateurs qui traduisent en chiffres les stratégies commerciales envisagées, avec toujours une mise en exergue du Private Banking.

Le benchmarking interne est complété par un recours aussi fréquent que possible à des données sectorielles externes.

4.1.3 L'Audit Groupe

Dans le contexte du renforcement des investissements du groupe en Europe, la Banque a poursuivi ses efforts afin d'adapter sa structure de contrôle interne aux exigences de suivi consolidé de ses filiales dans le cadre strict défini par la circulaire CSSF n° 98/143 du 1^{er} avril 1998 relative au contrôle interne. S'adaptant à l'élargissement du périmètre de consolidation de la Banque, l'Audit Groupe et l'Audit Informatique ont complété leurs effectifs en vue de faire face à leurs missions et de s'assurer notamment que toutes les entités du groupe fonctionnent conformément aux normes de la maison mère et aux exigences réglementaires définies par la CSSF. La mission de l'Audit Groupe/Audit Informatique repose sur quatre piliers principaux :

- établir une planification cohérente des activités d'audit au sein du groupe ;
- assurer, par la réalisation ou la revue de missions d'audit, la couverture de son domaine auditable comprenant les filiales et la KBL dans ses responsabilités de maison mère ;
- diffuser une méthode uniforme au sein de toutes les entités d'audit du groupe ;
- sur base d'un 'reporting' homogène, donner à la Direction de la maison mère et des filiales une visibilité optimale sur la qualité de leurs systèmes de contrôle interne.

Au sein du groupe, l'Audit Groupe entretient une relation fonctionnelle suivie avec les auditeurs locaux

dont la mission est définie sur base des standards internationaux de la profession et prend en compte les exigences fixées par les autorités de contrôle.

Une même charte d'audit est en vigueur au sein de l'ensemble du groupe et un Comité d'Audit a été mis en place dans chaque filiale du groupe.

Par ailleurs, les activités d'audit font l'objet dans toutes les filiales d'un rapport trimestriel appelé "flash audit" qui est consolidé dans celui de la maison mère, lui-même soumis au Comité de Direction de KBL, à son Comité d'Audit et transmis aux Auditeurs externes ainsi qu'aux autorités de contrôle de KBL.

Enfin, la mise à niveau du système de contrôle interne du groupe s'est traduite par un Projet de Contrôle et Audit Internes (ou PCAI) lancé fin 1999 avec pour objectif d'établir au sein de chaque entité du groupe, tant sur le volet fonctionnel qu'informatique, un plan d'audit pluriannuel et une cartographie des activités, risques et contrôles.

La cartographie des activités, risques et contrôles est menée en étroite collaboration avec les responsables et permet, au terme d'une analyse systématique des risques, d'identifier les faiblesses du système de contrôle interne et de formuler des solutions d'ajustement.

Toutes les filiales du groupe ont été couvertes à l'issue de l'exercice 2004, à l'exception de notre filiale hollandaise pour laquelle la réalisation du PCAI a été différée après la mise en place du nouveau système informatique, afin de profiter pleinement des améliorations de contrôle interne induites par ce projet ; quant à notre nouvelle acquisition belge Puilaetco, le PCAI sera finalisé pour le 1^{er} trimestre 2005.

4.1.4 La Compliance KBL & Groupe

A l'instar d'autres entités de la Banque, la Division Compliance KBL & Group est organisée de façon à dispenser ou exercer, auprès des filiales, un support (activité de conseil), des guidelines (activité de prévention) et une supervision adéquate (activité de

contrôle). La Division a une nouvelle fois été renforcée cette année de manière à intervenir plus régulièrement auprès des Compliance Officers des filiales et de la Direction de celles-ci, afin de s'assurer qu'elles sont sensibilisées aux risques de compliance, avec une insistance particulière pour le risque de blanchiment, et en mesure de les maîtriser. Des rapports trimestriels de compliance sont ainsi adressés par les Compliance Officers des filiales à la maison mère en vue d'un reporting consolidé en la matière. Ce reporting est présenté au Comité d'Audit KBL qui s'est dès lors vu transformé en Comité d'Audit & de Compliance.

Des visites de révision des aspects de compliance ont été effectuées dans toutes les filiales en 2004, et ont débouché sur la mise en place de plans d'actions identifiant, pour l'ensemble des thématiques de compliance, les "gaps", les actions à entreprendre pour y remédier et les délais de leur réalisation.

Enfin, les Compliance Officers de l'ensemble des sociétés du groupe se réunissent périodiquement à Luxembourg dans le but d'accroître les échanges et les synergies.

4.1.5 Le Risk Management Groupe

Le Risk Management Groupe comprend trois entités :

- la Risk Control Unit ;
- la Risk Management Unit ;
- Assurances et Risque Opérationnel Groupe.

La *Risk Control Unit* a pouvoir de compétence à la KBL en tant que banque à Luxembourg pour les contrôles relatifs aux risques de marché (contrôles sur les activités de marché monétaire, des opérations sur titres et des dérivés ainsi que des portefeuilles de la banque) et de crédit (contreparties/pays).

La *Risk Management Unit* agit pour KBL en tant que société faîtière du groupe. Dans ce cadre, trois missions spécifiques lui sont dévolues :

- le pilotage pour le groupe des risques consolidés de marché ;

- le suivi consolidé des risques de contreparties/pays ;
- le pilotage pour le groupe des règles de solvabilité selon les nouvelles normes, dites de Bâle II.

Nous incluons dans le champ Risk Management Unit les applications méthodologiques et la recherche relatives à l'ensemble des risques inclus dans le périmètre de la fonction Risk Management Groupe, tels que le risque de taux d'intérêt, de change, de liquidité de marché, de crédit (contrepartie et pays), de concentration (saine répartition sectorielle des risques,...) et opérationnel. A cela s'ajoute un rôle de conseil pour ce qui touche à l'activité d'Asset Management.

Enfin, l'Entité Assurances et Risque Opérationnel Groupe a entre autres la responsabilité de la gestion au sein du groupe KBL des programmes d'assurances de KBC Groupe. Elle participe ainsi en collaboration avec KBC Groupe à l'identification des risques, à la mise au point des contrats et au suivi administratif des polices (hors paiements et encaissements y relatifs) ainsi que la gestion des sinistres (en relation avec toute Entité et/ou filiale concernée).

Cette Entité est également en charge de la gestion du risque opérationnel tel qu'expliqué en Annexe 3.

Le Risk Management Groupe est chargé de mener une étude critique lorsqu'une nouvelle activité est envisagée au niveau de la banque afin d'évaluer les risques y liés ainsi que les moyens à mettre en place. Ce procédé est progressivement étendu au niveau du groupe.

Enfin, notons la création du Comité Risk Management. Deux membres du Comité de Direction, les responsables des Fonctions Marchés et Crédits et le responsable du Risk Management Groupe participent à ce Comité dont l'objet est la gestion des problématiques relatives aux risques ALM pour le groupe.

4.1.6 L'Organisation Groupe

L'Organisation Groupe est chargée de la définition des Principes Généraux d'Organisation à respecter au

niveau du groupe. Ceux-ci intègrent tant les exigences réglementaires et légales que les déclinaisons organisationnelles des orientations stratégiques du groupe.

Diffusés via l'intranet du groupe, ils sont le haut de la pyramide des procédures organisationnelles et permettent de formaliser les lignes de conduite du corps procédural des différentes entités du groupe.

L'Organisation intervient aussi dans le cadre du déploiement de la plate-forme informatique à destination de nos filiales. En service bureau à partir de Luxembourg, celle-ci permet de mutualiser les coûts IT au niveau du groupe tout en assurant des outils informatiques de premier plan. L'Organisation, en support à l'Informatique, met à disposition des filiales un ensemble de process de travail adapté à la plate-forme IT du groupe, ce qui permet d'assurer une bonne organisation, en termes d'efficacité et de gestion des risques. L'Organisation apporte aussi son aide pour adapter les structures des entités et faciliter les changements nécessaires. Elle participe, dans ce cadre, à la formation aux outils communs au groupe.

L'Organisation est enfin un des véhicules de réflexion et de mise en place des efforts de synergie groupe dans l'ensemble des domaines bancaires.

4.1.7 Le Comité d'Entreprise Européen

Les négociations entamées en 2003 entre la Direction et les représentants des travailleurs du groupe KBL, et relatives à la mise en place d'un Comité d'Entreprise Européen, ont abouti en mars 2004.

L'organe ainsi créé vise, conformément à la loi, à "améliorer l'information et la consultation transfrontalière des travailleurs".

Rappelons qu'il doit être institué dans chaque groupe d'entreprises employant d'une part, au moins 1 000 travailleurs dans l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne et, d'autre part, au moins 150 travailleurs dans deux Etats au moins.

4.2 LA GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son rôle de société faitière, la KBL a mis au point des règles strictes de gestion des risques pour l'ensemble du groupe.

4.2.1 Le risque crédit

Toute décision de crédit est du ressort du Comité de Direction de KBL ou du Comité des Crédits de KBL ou encore d'un des autres organes compétents désignés dans le cadre de la délégation de pouvoir arrêtée par le Comité de Direction. Cette délégation est fonction de critères établis en termes de type d'opération, montant, durée, risque et sûretés à l'appui du risque. Elle est basée sur le principe de la double signature et ce via l'intervention de deux personnes minimum émanant d'entités différentes, de manière à éliminer le risque de conflit d'intérêt.

En matière de risque crédit, la mission de la maison mère consiste également à s'assurer que la prise de risque par les filiales correspond exactement à ce qui a été défini comme stratégie par le groupe KBL. Il s'agit essentiellement de crédits d'accompagnement aux activités Private Banking ainsi que de quelques types d'opérations bien définies.

Les filiales qui sont autorisées à mettre en œuvre une activité crédit disposent d'une autonomie de décision, mais uniquement sur base de limites bien précises propres à chaque filiale, en fonction de la nature des opérations. Ces décisions font l'objet d'une ratification sur une base régulière par des comités généralement composés d'un ou plusieurs membres de la Direction KBL.

De plus, toutes les propositions de crédit, qu'elles proviennent d'une filiale ou de la Banque à Luxembourg, doivent s'inscrire dans le respect des limites de contreparties ou de pays définies par le Comité de Direction de KBL, afin d'éviter toute concentration de risques sur une contrepartie spécifique. La concentration sectorielle est

également examinée lors de chaque nouvelle opération. Ces concentrations sont suivies à un niveau consolidé. Enfin, en ce qui concerne le risque de crédit engendré par les activités de marchés du groupe, la maison mère fixe des lignes non confirmées par contrepartie, par produit ainsi que par pays, tant pour elle-même qu'au niveau de chacune de ses filiales. Ces lignes sont donc gérées de manière consolidée et décidées au niveau central. Une description plus détaillée de diverses mesures prises par la Banque pour optimiser le suivi du risque crédit au niveau du groupe est reprise dans l'annexe 4. Les informations sur la répartition et la qualité des risques de crédit figurent également dans cette annexe.

4.2.2 Les risques de marché

Activité titres

La politique d'affaires du groupe dans les marchés obligataires et d'actions se fonde sur une philosophie conservatrice et sur la notion de service.

Les opérateurs, à Luxembourg comme dans les filiales, agissent dans des limites préalablement définies, dûment analysées et documentées par le Risk Management Groupe. Le lecteur se référera à l'Annexe 1 pour les détails afférents au suivi des portefeuilles du groupe par le Risk Management Groupe.

Activité change

Au sein du groupe, l'activité de change est clairement orientée vers le service à la clientèle. La maison mère accroît continuellement son rôle de contrepartie privilégiée envers les filiales du groupe. Elle tend constamment à perfectionner ses contrôles et son suivi des positions.

En parfaite conformité avec les règles prudentielles en vigueur, le Comité de Direction a depuis plusieurs années défini des lignes de change, instauré des limites internes précises et attribué des pouvoirs spécifiques aux différents opérateurs. La politique générale du

groupe KBL interdit toute prise de position à la hausse ou à la baisse dans toutes les devises en dehors de limites préétablies. Le Risk Management Groupe a pour mission de consolider les expositions sur base quotidienne.

Activités sensibles aux taux d'intérêt

Dans sa mission de consolidation prudentielle des risques du groupe, le Risk Management Groupe a veillé à maîtriser le risque de taux au niveau consolidé. Chaque filiale rapporte à la maison mère qui consolide l'exposition en termes d'ERAC. Cette méthodologie est expliquée en Annexe 2.

Le risque de liquidité

La banque est prêteuse nette sur les marchés financiers. Nonobstant cet état de fait, elle conserve en permanence un niveau de liquidité stratégique et un portefeuille de certificats étatiques pouvant fournir des liquidités grâce à la technique du repurchase agreement. Sur le plan méthodologique, la banque effectue, dans le cadre de l'ALMAC, des exercices récurrents de simulation sur son degré de liquidité selon une méthode qui sera automatisée et étendue pour l'ensemble du groupe.

4.2.3 Le risque opérationnel

Ce type de risque demeure bien évidemment au centre de nos préoccupations, notamment au travers d'un effort constant d'amélioration de nos systèmes de contrôle interne et d'un suivi dynamique des évolutions dans la mise en place du nouveau régime d'adéquation des fonds propres au sein duquel le risque opérationnel occupe une place non négligeable.

Ces évolutions réglementaires, nationales et internationales (CSSF, CAD et Bâle II), sont méthodiquement analysées et intégrées à une démarche globale spontanée au niveau du groupe.

La gestion du risque opérationnel est confiée à l'entité Assurances et Risque Opérationnel Groupe qui rapporte directement au Risk Management Groupe. L'approche de la banque et les initiatives d'ores et déjà développées sont détaillées en Annexe 3.

4.2.4 Le risque légal

Au niveau de la maison mère, le risque juridique est géré par la Division des Affaires Juridiques.

La violation éventuelle des normes législatives ou réglementaires ainsi qu'une protection insuffisante des intérêts de la Banque au titre de ses relations contractuelles avec les tiers peuvent conduire à des pertes, voire à une mise en cause de sa responsabilité civile ou pénale ou de celle de ses dirigeants.

Dans cette optique, la Division des Affaires Juridiques a ainsi comme activité principale l'élaboration de conseils et avis juridiques. Toutes les entités de la Banque peuvent consulter les juristes et ceci en toute matière, nationale ou internationale. Les juristes se tiennent notamment à la disposition des commerciaux dans leurs contacts avec les clients de la Banque.

Les autres activités importantes de la Division sont l'examen et la rédaction de contrats, l'analyse juridique d'opérations projetées, la révision et la mise à jour des actes standards de la Banque et la gestion des affaires contentieuses. La Division des Affaires Juridiques a également été étroitement associée au développement du groupe au cours de ces dernières années et a ainsi participé directement à toutes les acquisitions effectuées en Europe.

L'essor du groupe la conduit désormais à intervenir assez fréquemment pour le compte des filiales, soit directement, soit en rapport avec les juristes qui travaillent auprès d'elles et avec qui la Division des Affaires Juridiques a des contacts réguliers.

4.2.5 Les risques de Compliance

La Division Compliance KBL & Group est chargée de mettre en œuvre toutes mesures visant à éviter que la Banque et le groupe subissent un préjudice, financier ou non, par le fait de ne pas respecter les normes en vigueur. Les tâches couvertes sont principalement l'identification des risques de compliance, l'assistance à la Direction dans la gestion de ces risques, l'organisation, le contrôle, la mise au point des mesures correctrices, le reporting interne ainsi que la correspondance avec le Parquet et la CSSF en matière de blanchiment et de délits d'initiés.

Le triple rôle de conseil, de prévention et de contrôle est évidemment au centre de la mission de la Division.

Afin de circonvenir efficacement le risque de réputation, l'entité Compliance a donné la priorité au respect de l'éthique bancaire, à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme, à la détection des délits d'initiés ou d'abus de marché, à la protection des investisseurs et aux réclamations des clients, au contrôle des opérations du personnel et à la lutte contre la fraude y compris la fraude fiscale organisée et en particulier l'escroquerie fiscale.

Une attention particulière est portée notamment sur la politique d'acceptation des clients. Celle-ci est basée sur le préalable d'une connaissance véritable des clients ainsi que sur la connaissance de la nature et de l'origine des fonds qui seront déposés en compte comme le prescrivent les instructions de la circulaire CSSF 2001/40. Les informations obtenues doivent être suffisantes pour permettre à la Banque de porter un jugement sur le client. Si des doutes subsistent quant à l'entrée en relation, elle est refusée.

Un nouveau Code de Conduite, complété de Règles de comportement intègre, prenant en compte les principes de la circulaire CSSF 2000/15 relative aux Règles de conduite du secteur financier, a été élaboré et diffusé à l'ensemble des collaborateurs à Luxembourg. Par le

biais de formations, la Division Compliance KBL & Group a rappelé à tous les effectifs l'importance accordée au respect de ce Code.

Les filiales ont été invitées à s'inspirer largement de ce texte en le déclinant localement tout en tenant compte de leurs réglementations locales.

4.2.6 Le plan de continuité des affaires

La stratégie de continuité des affaires est concrétisée par la mise en œuvre d'un Business Continuity Plan (BCP), dont le périmètre couvre les activités vitales de Kredietbank Luxembourg et de sa filiale Kredietrust.

Objectif

L'objectif de notre plan de continuité consiste à rétablir aussi rapidement que possible les principales fonctionnalités de nos services à la suite d'un sinistre, grâce à la mise en œuvre d'un ensemble de processus interdépendants incluant :

- le plan de prévention (Disaster Mitigation Plan), c'est-à-dire l'ensemble des mesures permanentes destinées à éviter que des événements imprévus ne rendent inopérants des fonctions et systèmes vitaux ;
- les mesures d'urgence (Emergency Response), permettant de répondre immédiatement à tout événement qui met directement en péril l'intégrité physique des personnes ainsi que le patrimoine immobilier ;
- le plan de secours (Business Recovery Plan), c'est-à-dire les processus, préalablement organisés, à mettre en œuvre le plus rapidement possible après la survenance d'un sinistre dans le but d'assurer la continuité des fonctions et systèmes critiques ou d'en réduire l'indisponibilité ;
- le plan de "retour à la normale" (Business Resumption Plan), initié et supervisé par le Comité de

Direction dont le rôle essentiel est de réduire au maximum la durée d'application du plan de secours et de rétablir aussi rapidement que possible la pleine fonctionnalité des services.

Le BCP comme élément de gestion du risque opérationnel.

Les recommandations de Bâle II spécifient clairement que les moyens mis en place par les banques pour gérer leur risque opérationnel doivent tenir compte des événements extrêmes. La mise en place d'un BCP est explicitement mentionnée comme "saine pratique" de gestion et répond aux trois objectifs essentiels de toute gestion des risques : d'abord éviter les pertes, ensuite transférer ou financer les risques inévitables et enfin se préparer de manière dynamique afin de rétablir une situation détériorée et en limiter l'impact.

5. Rôle de KBL dans les activités de support

Le développement à Luxembourg des activités de support vise à optimiser les ressources du groupe, à développer des synergies intelligentes et réfléchies entre filiales et maison mère, et à réaliser, chaque fois que cela est possible, des économies d'échelle au sein du groupe.

5.1 CENTRALISATION ET COORDINATION AU NIVEAU DE LA SALLE DES MARCHÉS

Les activités de marchés de la maison mère à Luxembourg s'articulent autour de deux axes majeurs : d'une part, la gestion et la maîtrise des risques de marché et, d'autre part, la prestation de services d'intermédiation. Elles ont pour premier objectif d'offrir un support au développement de nos activités de Private Banking et d'Asset Management, tant au niveau de la maison mère qu'au niveau de nos filiales.

Parallèlement, nous maintenons une présence active dans les marchés financiers internationaux traditionnels envers nos contreparties institutionnelles et bancaires de l'espace européen.

Concentration des flux au niveau du groupe

La Salle des marchés de la maison mère, la plus importante au sein du groupe, joue pleinement son rôle de coordination vis-à-vis des filiales du groupe pour lesquelles elle se positionne comme contrepartie privilégiée.

Les filiales sont amenées à confier l'entièreté de leurs opérations de marché à la Salle des marchés de la maison mère en vue de réduire l'exposition globale du groupe aux risques de marché, avec le support d'un système intégré de surveillance des positions et des flux.

Automatisation des traitements

Pour la collecte et le traitement des flux de nos filiales et des autres flux d'intermédiation, et pour autant que cela s'avère utile, nous avons mis en place des systèmes de "straight through processing" (STP) qui permettent d'assurer le traitement automatisé des opérations à partir de leur émission jusqu'à leur dénouement, afin d'optimiser la rapidité d'exécution des ordres de tous les clients du groupe. Les interventions manuelles sont réduites au minimum nécessaire.

5.2 GESTION ET DISTRIBUTION DES FONDS DU GROUPE KBL

Après une période de transition qui a permis de mieux appréhender les points forts et les points faibles de la gamme des Organismes de Placement Collectif pour notre clientèle à travers l'Europe, nous avons poursuivi la restructuration de cette gamme afin de mieux la spécialiser pour faire face à un environnement concurrentiel de plus en plus difficile.

Cette restructuration importante, décidée et entamée en 2003, consiste principalement en la suppression de différents fonds ou compartiments, en raison soit de leur intérêt moindre (double emploi ou marchés moins porteurs), soit de leur taille insuffisante pour une saine gestion et une structure de coûts supportable. Ces suppressions se sont le plus souvent opérées par des absorptions au travers de compartiments similaires, afin que les intérêts des clients ne soient pas lésés. Les domaines dans lesquels nous estimons ne pas avoir une expertise suffisante ont été délégués à des gestionnaires externes.

Dans le cadre de notre politique d'"architecture ouverte", nous avons développé notre service en matière de sélection de fonds externes qui complète la gamme composée de fonds gérés au sein du groupe KBL, de compartiments gérés par des tiers spécialisés et de fonds de fonds.

En 2004, notre processus d'allocation d'actifs a été récompensé à travers l'attribution, par la société Standard & Poor's, d'un rating "A" au compartiment DSF Médium de notre sicav à gestion profilée Diversified Securities Fund.

5.3 INVESTMENT RESEARCH

Le processus décisionnel

Parallèlement à ces améliorations au niveau de la gestion des fonds, notre groupe s'est également attaché à revoir le processus décisionnel en matière d'élaboration des stratégies d'investissement, pour prendre en compte la dimension internationale que le KBL Group European Private Bankers a désormais acquise.

C'est ainsi que nous avons uniformisé le mode de décision pour l'ensemble des filiales du groupe, quel que soit le profil de leur clientèle. Cette évolution s'est d'abord traduite par le passage à une fréquence mensuelle des différents comités afin de faire preuve de plus de réactivité face à l'évolution rapide des différents marchés.

Le bénéfice d'une compétence élargie

Les modifications évoquées ci-dessus ont entraîné la refonte du département Analyses. Ainsi, depuis le 1^{er} avril 2004, cette entité se nomme Group Investment Research & Strategy et s'articule autour de trois équipes.

Une première équipe de stratégestes macro-économistes est chargée d'établir le scénario macro-économique qui constitue le noyau dur de nos Comités d'Investissement mensuels. Elle en assure également le suivi quotidien et les éventuelles adaptations. Ce scénario est partagé par toutes les entités de gestion du groupe KBL.

La deuxième est l'équipe de stratégestes "Core Equity Markets & Sector Allocation" chargée d'analyser les fondamentaux des principaux marchés d'actions, d'émettre des recommandations d'allocation sur ces marchés ainsi que sur les secteurs qui les composent.

La dernière équipe de stratégestes "Emerging Equity Markets" est, quant à elle, chargée d'analyser les fondamentaux des marchés d'actions des pays émergents et d'émettre des recommandations d'allocation sur ces marchés.

Ces recommandations du Group Investment Strategy Team sont présentées et discutées lors des Comités d'Investissement mensuels et servent de base à toutes les entités de gestion du groupe KBL.

Partage et diffusion de l'information à l'échelle européenne

A l'attention de la clientèle des membres du groupe, une nouvelle publication bimestrielle, KBL Group Invest, a vu le jour. Sa vocation principale est de fournir une vue détaillée, à la portée d'un investisseur privé, de nos prévisions macro-économiques et financières. Elle vise également à susciter des contacts avec la clientèle par le biais d'une sélection de recommandations concrètes ainsi que par des articles introduisant des thèmes d'investissement spécifiques ou abordant une

problématique particulière en matière de planification successorale ou financière.

5.4 CENTRALISATION DU GLOBAL CUSTODY

Le bon comportement de l'activité en 2004 est le résultat d'une volonté et d'efforts soutenus pour développer et perfectionner nos services de Global Custody pour nos clients institutionnels d'une part, et, d'autre part, de positionner notre entité luxembourgeoise, riche de son expertise en matière de services aux OPC, comme centre de compétence spécifique au sein du groupe KBL pour l'ensemble de nos filiales.

L'exercice 2004 a connu, de fait, un net renforcement de nos responsabilités de Global Custodian à haute valeur ajoutée à l'attention de notre réseau de filiales. Nos efforts ont essentiellement eu pour but de tirer profit des synergies potentielles et de dégager des économies d'échelle découlant d'une centralisation de l'activité de banque dépositaire à Luxembourg. Nous maintenons nos ambitions de développer encore davantage nos compétences en matière de services opérationnels offerts à partir du Luxembourg à l'ensemble du KBL Group European Private Bankers et de les étendre également aux nouvelles entités l'ayant récemment rejoint.

5.5 DÉPLOIEMENT DE L'INFORMATIQUE GROUPE À DESTINATION DE NOS FILIALES

Un service bureau efficace

Afin d'optimiser nos coûts et d'accroître les synergies au niveau de notre groupe, nous avons mis en place un service bureau qui permet de servir, à partir de Luxembourg, nos filiales en matière d'applications informatiques. Ce service bureau s'appuie sur notre réseau privé qui connecte aujourd'hui toutes nos filiales et offre toutes les garanties de sécurité.

Les accès au réseau Swift (messagerie interbancaire) des filiales KBL France, KB (Suisse), Theodoor Gilissen Bankiers, KBL Monaco, Brown, Shipley & Co. sont dorénavant consolidés et centralisés en mode service bureau à Luxembourg.

La seconde exploitation du service bureau concerne la mise à disposition de nos filiales d'une plate-forme bancaire intégrée. Une telle plate-forme commune constitue un élément unificateur du groupe dans le cadre du modèle fédéral que nous avons choisi. Cette plate-forme est maintenant opérationnelle et exploitée pour couvrir l'activité bancaire et de gestion de KBL France.

Les projets d'implémentation de cette plate-forme bancaire au sein du groupe se poursuivent et les travaux d'implémentation sont en cours chez Theodoor Gilissen Bankiers et Brown, Shipley & Co.

6. Activités de KBL, banque à Luxembourg

6.1 LE PRIVATE BANKING, NOTRE MÉTIER DE BASE

Un accueil personnalisé

Tant sur le fond que sur la forme, nous avons veillé cette année encore, à améliorer l'accueil de nos clients privés. Symbole de notre hospitalité, le grand hall de notre siège à Luxembourg a été rénové. Alliant matériaux nobles et luminosité, il crée dès l'abord un climat chaleureux et convivial qui permet d'offrir un service toujours plus confortable, discret et personnalisé.

Parallèlement, nous avons décidé de recentrer nos conseillers sur 4 agences. Le Siège à Luxembourg, Bertrange, Ettelbruck et la "Continental", située à l'ancien siège de notre filiale éponyme. Tous nos conseillers sont désormais concentrés dans ces 4 implantations qui disposent de tous les supports informatiques et professionnels nécessaires, à la grande satisfaction de leur clientèle.

Notre objectif unique, faut-il le rappeler, consiste à améliorer sans cesse la qualité de notre service à une clientèle privée toujours plus large et qui a le droit de se montrer aussi toujours plus exigeante.

Pour y parvenir, nous avons opté pour une segmentation de nos clients en fonction du type de service qu'ils souhaitent. Nous sommes à même de satisfaire toutes les demandes, de l'investisseur le plus prudent ou conservateur au client qui exige du "sur-mesure".

Quant à nos clients luxembourgeois, ils sont particulièrement favorisés puisque nous avons mis en place une équipe de conseillers dédiés et parfaitement au fait des particularités du marché local.

Quels que soient le profil et les attentes du client, nos conseillers se sont attachés à répondre à leurs besoins, en les guidant et les documentant avec rigueur et célérité. Ceci est illustré en particulier par les nombreuses questions générées par la DLU (Déclaration Libératoire Unique) belge. Clairement informés, nos clients ont pu décider de leur attitude en fonction de leurs intérêts. L'impact de cette mesure fiscale n'a d'ailleurs pas affecté de manière sensible les avoirs globaux confiés par nos clients.

En juillet 2005, la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne entrera en application. Nous pouvons d'ores et déjà affirmer que nos outils informatiques sont prêts et que nos conseillers disposent de toutes les informations nécessaires pour guider leurs clients.

Des outils adaptés et évolutifs

Afin d'assurer un service haut de gamme, de nombreux outils informatiques de gestion ont été finalisés au cours de l'exercice. Il faut noter que dès à présent tous les ordres de bourse de nos clients sont immédiatement routés vers les marchés grâce à un système intégré aux niveaux Collecte d'Ordres et Intermédiation (Straight Through Processing) auxquels s'ajouteront, début 2005, les parties administratives (Settlement).

Outil informatique de pointe, l'Intranet Conseiller, base de données clients couplée au nouvel Asset Management Portal reliant notre groupe européen de banquiers privés, donne à nos conseillers une réelle valeur ajoutée. Nos clients bénéficient ainsi d'une vue détaillée de leur portefeuille et des perspectives d'évolution des marchés, accompagnée de recommandations d'investissement et d'offres de produits exclusifs qui leur sont réservés.

Une offre intégrée de fonds maison et de fonds de tiers

Afin d'accroître le rendement du portefeuille de nos clients, à côté des domaines pour lesquels notre savoir-faire a été reconnu et largement récompensé au cours de ces dernières années, nous intégrons dans notre offre, pour les types d'actifs pour lesquels nous estimons ne pas disposer de l'expertise suffisante, une sélection des meilleurs fonds de tiers en termes de risque / rendement. Cette sélection est effectuée par notre équipe européenne de spécialistes selon une méthodologie éprouvée depuis plusieurs années. Elle s'opère dans le cadre d'une délégation de la gestion de nos produits non européens à des gestionnaires spécialisés, dans le cadre de la mise au point de fonds de fonds et afin de compléter notre offre interne.

Priorité à la gestion privée

L'activité de Gestion Privée est un des pôles majeurs de développement de notre groupe. Pour cette raison, il importait de réexaminer, à la lumière des évolutions récentes, son mode de fonctionnement et les moyens à y affecter.

Pour des raisons d'efficacité, nous avons décidé, depuis juillet 2004, de procéder à une répartition de nos activités : d'une part, Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL) n'assure plus que la gestion technique des portefeuilles qui lui sont confiés, ce qui a eu pour effet d'entraîner

une réduction sensible du personnel nécessaire (gestionnaires et assistantes) ; d'autre part, le personnel commercial et son support administratif ont rejoint la fonction Clientèle Privée de KBL. Nous visons ainsi l'amélioration significative tout à la fois de la qualité de nos prestations techniques et de notre relation commerciale.

Parallèlement, afin d'atteindre les objectifs qualitatif et quantitatif que nous nous sommes assignés avec cette scission, un nouveau logiciel de gestion, "Equalizer", a été acquis et mis en production depuis janvier 2004.

6.2 LES SERVICES AUX INSTITUTIONNELS

La KBL, banque à Luxembourg, offre un service intégré à de nombreux autres acteurs du monde financier. Nous visons concrètement :

- les Organismes de Placement Collectif
- les Fonds de pension
- les Captives de réassurance
- les Banques de la Place
- les Professionnels des Services Financiers.

Outre la mise à disposition de structures intégrées pour la constitution et la domiciliation d'OPC et de fonds de pension via EFA ou de captives de réassurance, nous offrons aux Banques de la Place et autres Professionnels des Services Financiers, des facilités en matière de comptes gérés, de garde des avoirs, de routage et d'exécution d'ordres et autres activités de salle des marchés.

Cette offre de facilités aux institutionnels se décline à travers les services d'administration et banque dépositaire pour les OPC, auxquels s'ajoutent ceux de EFA (point 6.2.1) ; les services de notre salle des marchés (point 6.2.2) ; les services de global custody et autres soutiens opérationnels (point 6.2.3) et les services de gestion institutionnelle (point 6.2.4).

6.2.1 Administration centrale et banque dépositaire pour les Organismes de Placement Collectif (OPC)

Le secteur des fonds d'investissement a continué en 2004 sur sa lancée positive, et ce notamment grâce à la reprise des marchés financiers et le retour de la confiance des investisseurs. Les actifs nets des fonds luxembourgeois se chiffrent fin décembre 2004 à € 1 106,2 milliards, ce qui représente une croissance de 16 % au cours des 12 derniers mois. L'apport net en capital de la part des investisseurs en 2004 s'est chiffré à € 113 milliards, comparé aux € 82,6 milliards en 2003 (+ 37 %). Le Luxembourg maintient ainsi sa position prépondérante dans ce secteur en Europe avec une part de marché de 20,4 % (situation à fin septembre 2004) et se classe après les Etats-Unis et la France à la troisième place mondiale.

Évolution des avoirs administrés par KBL

2004 aura été une très bonne année pour la Banque en matière de domiciliation et d'administration de fonds d'investissement. A l'instar de la Place, les OPC domiciliés auprès de la Banque ont pu profiter de la double reprise des bourses et des investissements par les particuliers. Les actifs totaux administrés par KBL se sont élevés au 31 décembre 2004 à un niveau record de € 28,9 milliards, ce qui représente par rapport aux € 23,7 milliards de fin 2003 une augmentation de 22 % sur les 12 derniers mois, à comparer avec la croissance de 16 % enregistrée par la Place. Le nombre de compartiments a augmenté en net de 56 unités et dépasse de nouveau depuis avril 2004 la barre des 500 compartiments (509 au 31 décembre 2004), un plus de 12,1 % par rapport à l'année précédente.

La Banque a pu, commercialement, profiter de l'introduction du concept de "pension pooling vehicles". En effet, la KBL a été la première banque de la Place à domicilier, pour le compte d'un important groupe industriel européen, une sicav totalisant au départ € 1,1

milliard et dont les titres sont exclusivement réservés à des véhicules d'investissement de type fonds de pension, créés à l'initiative de ce groupe dans le but de fournir des prestations de retraite au bénéfice de ses salariés.

Dans le domaine du Private Equity, KBL a été mandatée fin 2004 pour la domiciliation de deux sociétés d'investissement de capital à risque ("SICAR") dans le cadre de la nouvelle loi du 15 juin 2004.

La Banque démontre ainsi sa volonté de rester à l'écoute du marché des OPC et de son évolution dynamique, afin de pouvoir saisir toute nouvelle opportunité d'affaires, tout en fidélisant, par une qualité de services constante, sa clientèle de longue date.

European Fund Administration

En matière de services liés à l'industrie des fonds d'investissement, KBL assure toutes les tâches liées au métier de banque dépositaire, tandis que l'administration centrale pour OPC est du ressort de sa filiale Kredietrust. Depuis 1998, cette dernière sous-traite la gestion comptable et la tenue des registres des investisseurs auprès d'une société spécialisée dénommée European Fund Administration (EFA) dont KBL est l'actionnaire principal.

Fin 2004, EFA administrait 1 489 compartiments par rapport à 1 150 unités fin 2003, ce qui représente une hausse de 29 %. Quant aux actifs nets sous administration auprès d'EFA, ils s'élèvent au 31 décembre 2004 à € 78,9 milliards, soit une augmentation de 14,4 % sur un an.

EFA occupe aujourd'hui la troisième place parmi les administrateurs de fonds de la Place en termes d'actifs nets, et est numéro 1 en termes de compartiments administrés. Dans le cadre de l'accélération du mouvement de concentration dans le domaine de l'administration des fonds d'investissement, EFA aura à l'avenir un rôle primordial à jouer non seulement au Luxembourg, mais aussi à travers toute l'Union Européenne.

6.2.2 Activité de Salle des marchés

Activité d'intermédiation

L'activité titres, dont celle d'intermédiation, a bénéficié nettement des effets d'une reprise économique qui finit par se concrétiser grâce à la bonne santé des pays émergents, notamment en Asie, et ce malgré des inquiétudes sur la solidité de la croissance aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis.

L'engouement retrouvé des investisseurs institutionnels et privés pour les produits boursiers, et plus particulièrement les produits structurés à capital garanti, a permis de réaliser des résultats en ligne avec nos budgets, voire de les dépasser.

Notre expérience dans le traitement de parts de fonds est reconnue et nous comptons de ce fait parmi les principaux acteurs en Bourse de Luxembourg. De plus, nous avons continué à étendre notre plate-forme de négociation de fonds de tiers afin de faire profiter une clientèle professionnelle de nos compétences dans ce domaine.

Sur les marchés obligataires, contrairement aux attentes des opérateurs, les rendements ont continué à se détendre. Malgré l'aplatissement de la courbe des taux qui s'en est suivi à partir du second semestre, nous avons pu maintenir notre activité à un niveau élevé, tirant notamment profit de notre présence active en tant que teneur de marché sur notre plate-forme de trading électronique.

Nouvelles émissions

Le marché des nouvelles émissions d'émetteurs corporate s'est encore une fois contracté. Nous avons néanmoins participé à 258 nouvelles émissions. Pour maintenir et développer notre activité obligataire, nous avons renforcé notre présence sur le segment obligataire de la Bourse de Luxembourg, grâce à l'automatisation de la transmission de nos cotations. La Banque a également obtenu la qualité de membre de la Bourse Suisse, Swissex. Nous y

assurons des cotations sur le segment des euro-obligations pour rencontrer plus particulièrement les besoins de notre clientèle institutionnelle suisse.

Gestion des liquidités

L'année aura été porteuse pour l'activité trésorerie, où notre anticipation prudente des mouvements de taux sur les principales devises a permis de réaliser nos objectifs en termes de rentabilité. Par ailleurs, en termes de réemploi de nos excédents de trésorerie, nous maintenons un portefeuille de certificats de Trésors publics alliant risque souverain nul et liquidité.

Nous poursuivons une politique de gestion active de la liquidité de notre trésorerie et notre groupe reste prêteur net dans le marché. Dans ce contexte, nous recourons de plus en plus aux opérations de 'repurchase agreements' et 'reverse repurchase agreements' pour optimiser la gestion de la liquidité du groupe et pour rentabiliser nos portefeuilles ainsi que ceux de nos clients institutionnels. Dans un souci de mise à profit des opportunités de marchés dans ce domaine, nous avons aussi intégré les opérations de prêt et d'emprunt de titres pour compte propre et pour compte de notre clientèle institutionnelle dans cette activité.

Les résultats de notre activité Changes se maintiennent à des niveaux très satisfaisants et ce en particulier grâce à l'activité de notre clientèle de type corporate.

6.2.3 L'offre des services opérationnels

En matière de Conservation Titres, l'exercice 2004 a connu une progression substantielle des volumes de valeurs en conservation. Les taux de progression varient entre 8 % et 15 %. L'augmentation la plus sensible se dessine dans notre métier de services aux institutionnels et dans le développement comme centre de compétence spécifique au sein du groupe KBL pour l'ensemble de nos filiales.

Le volume des transactions a repris à tous les niveaux et des efforts particuliers ont été déployés pour améliorer les flux et pour réduire les coûts via des restructurations internes.

Notre taux de straight-through processing externe est de quelque 90 % auprès des principaux correspondants sous-dépositaires. Ce même taux de STP est atteint pour la liquidation des opérations passant via notre chaîne de livraison/réception titres SWIFT.

Dans le domaine des activités de marchés, l'implémentation de la nouvelle chaîne Achat/Vente de Titres a bien progressé. Le haut niveau d'intégration combinant routage, intermédiation, décompte et liquidation des ordres devrait sortir ses effets bénéfiques à partir du début de l'année prochaine.

De même, la forte croissance de notre activité Repos a pu être efficacement gérée par la mise en place d'un nouveau module de traitement intégré de ces opérations, permettant une maîtrise de la masse d'opérations sans recours à des effectifs additionnels.

Notre activité d'intermédiation en matière de parts de fonds d'investissement a également connu, à l'instar des années précédentes, un développement soutenu. Conscient des particularités spécifiques relatives aux OPC off-shore, la création d'un centre de traitement spécialisé réunissant toutes les compétences de la Banque a été décidée et est en cours de réalisation. Ceci devrait permettre à notre banque de se renforcer encore davantage dans un secteur-niche pour lequel son excellence est largement reconnue.

Suite à l'accord Ecofin sur la fiscalité des produits de taux, des adaptations massives ont été réalisées dans les systèmes de traitement bancaires afin de pouvoir retenir l'impôt à la source sur les différents produits pour les clients concernés et ainsi respecter les délais imposés par les décisions européennes.

6.2.4 L'offre de la gestion institutionnelle

Augmentation des encours de la clientèle institutionnelle dans les fonds

Pour la troisième année consécutive, les encours de la clientèle institutionnelle sous mandat de gestion ont progressé de manière significative, principalement sous l'effet d'apports nouveaux de clients existants.

Il est à constater que notre clientèle institutionnelle offre majoritairement un profil très proche de la clientèle privée. Celle-ci tire le plus souvent profit de véhicules luxembourgeois tels que les holdings familiales, les sicavs, les fonds de pension ou encore les produits d'assurance-vie. Pour cette raison, notre banque continue à développer sa clientèle institutionnelle car elle permet de mettre nos services à l'épreuve d'une clientèle plus exigeante encore et d'anticiper les évolutions relatives à notre clientèle traditionnelle.

6.3 ACTIVITÉS POUR COMPTE PROPRE

6.3.1 Corporate Banking & International Loans

L'année 2004 fut marquée par un assainissement général des bilans des sociétés tous secteurs confondus et une offre de crédit abondante avec comme résultat des niveaux de corporate spreads les plus bas depuis environ 10 ans.

Notre politique étant axée sur une grande diversité des risques, la qualité de notre portefeuille est restée excellente dans ces circonstances : notre ratio consolidé Pertes sur Portefeuille Crédits s'est établi à 0,15 % en 2004 et à 0,17 % en moyenne sur les cinq derniers exercices.

L'activité des crédits internationaux est, comme par le passé, concentrée à la maison mère et dans notre filiale irlandaise, KBL Bank Ireland (KBLBI). Les nouveaux engagements en crédits internationaux se sont surtout réalisés dans des FRN (Floating Rate Notes) et SAS (Synthetic Asset Swap).

La prise en portefeuille d'opérations de titrisation, tranche senior aux rating AAA ou AA+, se fait intégralement dans notre filiale à Dublin. Les "Residential Mortgage Backed Securities" constituent la partie prépondérante du portefeuille de titrisation de KBLBI.

6.3.2 Private Equity

L'exercice 2004 a été marqué par une reprise de l'activité Private Equity dans son ensemble. Pour le secteur du "buyout", qui représente l'essentiel de cette classe d'actifs en termes de volume, on a observé une nette reprise des transactions ("trade sales", fusions, refinancements, voire même introductions en bourse), tandis que pour le secteur du capital risque (venture capital), l'année écoulée s'est plutôt caractérisée par une stabilisation des valorisations des investissements. Ce phénomène est considéré comme positif, après deux années de corrections de valeur significatives.

Dans ce contexte, la Banque a repris graduellement ses prises d'engagements auprès de gérants ayant démontré leurs compétences dans le passé.

6.3.3 Services d'agent financier

Dans le cadre de son activité de banque privée, notre Banque a développé depuis de très nombreuses années toute une gamme de services liés au marché international des capitaux. Cette activité consiste d'une part à agir comme intermédiaire financier pour les différentes fonctions qui doivent être assurées lors de la vie d'une émission, et d'autre part à agir comme intermédiaire entre la Bourse de Luxembourg et les différents intervenants du marché international des capitaux lors des demandes d'admission de titres à la cote officielle de la Bourse.

Dans un contexte de concurrence de plus en plus intense de la part des grandes banques internationales qui sont en mesure d'offrir un service global, nous avons été en mesure d'atteindre, voire de dépasser, les

objectifs budgétaires que nous nous étions fixés. Nous devons également souligner que, dans le cadre de notre fonction d'agent de cotation en bourse de Luxembourg, nous demeurons l'un des principaux acteurs de la Place.

6.3.4 Gestion des Ressources Humaines

Contrôle renforcé des frais de personnel

Les objectifs de maîtrise des frais de personnel fixés pour l'année 2004 ont été atteints. Les mesures d'encouragement au départ à la préretraite, à la pause-carrière, au travail à temps partiel et à "l'achat" de jours de congés supplémentaires ont permis, comme planifié, de réduire l'effectif de plus d'une soixantaine d'emplois en "équivalents temps plein", à savoir 63 ETP's en 2004. Depuis le 31 décembre 2001, la diminution des effectifs est de 240 ETP's, soit -17 %.

Cette campagne se poursuivra encore durant les années 2005 et 2006.

En conformité avec les normes comptables IFRS, la totalité des frais futurs engendrés par les départs à la préretraite a été provisionnée.

Les recrutements externes, réduits à leur plus simple expression, continuent à faire place à une opération de mobilité interne de grande envergure, afin de pourvoir au remplacement dans les fonctions essentielles : plus de 130 personnes ont répondu favorablement aux "offres d'emploi" proposées sur l'intranet, soit plus de 11 % de la population.

Intégration de la Banque Continentale de Luxembourg (BCL) et de Puilaetco Luxembourg

Le personnel de la BCL a été intégralement repris au sein de KBL à partir du 1^{er} janvier 2005 ; pour ce faire, les différents régimes de rémunération et d'avantages extralégaux ont fait l'objet d'une harmonisation progressive.

La KBL gère également à partir du 1^{er} janvier 2005 le calcul et le paiement des rémunérations de Puilaetco Luxembourg, la filiale de Puilaetco Belgique récemment acquise.

Plan d'options sur actions KBL

Pour la première fois en septembre 2004, les employés ont eu l'opportunité d'exercer leurs options reçues au titre de l'année 2001 dans le cadre du plan de stock options 2001-2005.

Plutôt que de procéder à une augmentation de capital, il a été décidé – en accord avec l'actionnaire – que les employés céderaient directement leurs options à Almanij. En résumé, 63 % des détenteurs ont décidé de céder à Almanij 51 % des options 2001, représentant l'équivalent de 0,4 % du capital de KBL.

Évolution générale du bilan

Au terme de l'exercice 2004, le total du bilan s'inscrit à EUR 26,5 milliards, niveau comparable à celui de fin 2003. La structure de l'actif de la Banque n'a que très peu évolué. Au passif, les dettes envers les établissements de crédit ont connu une nouvelle augmentation et constituent ainsi toujours la première source de financement de la Banque. Les fonds propres affichent un léger repli. La Banque reste toutefois encore très solidement capitalisée. Globalement, tant les actifs liquides que les dettes exigibles à court terme sont restés stables. La Banque maintient une position de liquidité très confortable.

Liquidités et créances sur les établissements de crédit

Les effets publics et autres effets admissibles au refinancement ont régressé de près de 10 % par rapport à fin 2003. Cette régression a été compensée par une augmentation des créances sur établissements de crédit et des obligations. A noter la part de plus en plus importante des opérations de Reverse Repo au sein des créances sur les établissements de crédit.

Participations, parts dans les entreprises liées et portefeuille d'actions

Le poste "Parts dans les entreprises liées" a progressé de près de 20 % en 2004, de EUR 1,07 à 1,28 milliard. Cette progression est la conséquence de l'acquisition de Puilaetco Private Bankers d'une part, d'un rachat d'actions Banco Urquijo aux actionnaires minoritaires, et de la participation à l'augmentation de capital auprès de Fumagalli Soldan d'autre part.

Acquisition et détention d'actions propres

En cours d'exercice, la Banque a été amenée à acquérir et à vendre une partie de ses parts sociales, tant ordinaires que privilégiées, pour répondre aux besoins de liquidité du marché. Ces parts sociales ont toutes été acquises ou vendues au cours du marché de la Bourse de Luxembourg.

Au 31 décembre 2004, la Banque détient en portefeuille 6 495 actions ordinaires et 15 076 actions privilégiées, ce qui représente un total de 21 571 actions propres en portefeuille, contre 60 fin 2003.

Début 2005, toutes ces positions ont été liquidées dans le cadre de l'OPA d'Almanij sur les actions KBL.

Évolution des dépôts

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit continuent leur progression (+9,3 %). Celle-ci est notamment due au recours par la Banque à des opérations de type "Repurchase Agreements".

Comme fin 2003, les dettes envers les établissements de crédit dépassent en montant les avoirs bancaires à l'actif. Néanmoins, compte tenu du montant élevé d'effets publics, la Banque maintient une position de prêteur net sur le marché.

Les dettes envers la clientèle enregistrent une légère régression (-5 %), mais représentent encore 39 % du passif. Elles couvrent largement les créances sur la clientèle et le portefeuille titres de la Banque.

Capitalisation adéquate

Globalement, les fonds propres et assimilés avant répartition du bénéfice sont en très légère diminution par rapport à fin 2003 (-4 %). Rappelons que début 2003, dans l'optique de renforcer sa base de fonds propres, la Banque a procédé à une émission, sur le marché institutionnel, de capital hybride pour JPY 20 milliards i.e. EUR 143 mios. En vertu de sa structure et de l'agrément obtenu de la CSSF, cette obligation est assimilée à des fonds propres de base (Tier 1).

Avant répartition du résultat, les fonds propres non consolidés entrant dans le calcul du Capital Adequacy Ratio s'élèvent à EUR 1,95 milliard au 31 décembre 2004. Le ratio de solvabilité non consolidé se renforce à 35,3 % par rapport au niveau de 33,9 % atteint en 2003. Le rendement sur fonds propres (ROE) atteint un niveau très proche de celui de 2003, soit 15,8 % pour 16 % l'année précédente.

L'échéance de deux emprunts explique la légère diminution des passifs subordonnés, qui représentent néanmoins encore EUR 970 mios.

Régression de la marge d'intérêts et augmentation des commissions nettes

La marge nette d'intérêts s'est sensiblement repliée en 2004, sous l'effet d'échéances d'opérations à rendement élevé, ainsi que d'impacts négatifs sur les taux de financement en devises de certains actifs.

L'évolution des commissions est à l'inverse particulièrement positive. Les commissions perçues ont progressé de près de 20 % par rapport à l'exercice précédent, impliquant une progression de 16 % des commissions nettes.

Repli des revenus de valeurs mobilières

Les revenus de valeurs mobilières ont diminué de 52 %. Les dividendes perçus des filiales sont stables ou en légère augmentation. Mais l'exercice 2004 ne bénéficie pas d'éléments de nature exceptionnelle comme en 2003. Rappelons qu'en 2003, figurait sous cette rubrique le boni de liquidation de KB Ré, suite à la décision de la Banque de réunir l'ensemble de ses contrats de réassurance auprès d'une seule captive.

Résultat provenant d'opérations financières et autres produits

L'évolution du résultat provenant d'opérations financières est par définition extrêmement volatile d'une année à l'autre. En 2004, ce résultat est positif de EUR 59 mios ; il était négatif de EUR 28 mios en 2003.

Au contraire de l'exercice précédent, le portefeuille de placement de pays en phase de convergence vers l'euro dans le cadre de leur intégration dans l'Union Monétaire Européenne a impacté positivement le résultat en 2004.

Maîtrise des frais généraux

Les frais généraux, qui avaient été réduits significativement en 2003, sont sous contrôle. Ils ont même diminué de 0,2 % sur la période.

Vu la régression des revenus, ce contrôle des frais généraux et administratifs n'a toutefois pas permis de maintenir le ratio frais généraux sur produit net bancaire au niveau des deux exercices précédents. Il s'établit ainsi à 45 % en 2004, niveau encore tout à fait acceptable.

Maintien d'une politique prudente en matière de provisions

La Banque a maintenu sa politique prudente en matière de provisions.

Néanmoins, l'évolution des risques sous-jacents et certaines récupérations ont permis des reprises nettes en 2004, tant au niveau du portefeuille de créances qu'au niveau du portefeuille titres.

Les reprises de provisions constatées lors de cessions de créances et titres témoignent de la politique historiquement prudente en matière de crédit.

Résultats exceptionnels

La Banque a poursuivi en 2004 sa politique d'encouragement à la préretraite, entamée dès 2002. Dans ce cadre, elle a enregistré une nouvelle dotation aux provisions pour préretraite, d'un montant plus conséquent qu'en 2003. L'impact de ces charges exceptionnelles a été compensé au niveau du résultat par une reprise du fonds pour risques bancaires généraux.

Réduction des impôts

La charge fiscale s'est repliée en 2004. Cela résulte en partie de l'exonération d'impôts de certains produits à caractère non-récurrent.

Bénéfice en progression de 4,6 %

Au total, malgré un repli du produit net bancaire, le bénéfice net s'inscrit en hausse de 4,6 % pour atteindre EUR 188,2 millions.

Annexe 1 - Activités titres

Dans les marchés obligataires, marché de gré à gré par excellence, notre savoir-faire est historiquement reconnu et nous positionne comme intervenant privilégié, d'une part pour prendre en charge l'exécution des flux internes provenant des activités "Banque privée" et "Banque institutionnelle" du groupe, et d'autre part comme contrepartie de choix pour notre vaste réseau de contreparties professionnelles sélectionnées. Les filiales du groupe, directement actives sur leurs marchés domestiques lorsqu'il y a une valeur ajoutée, passent de plus en plus leurs ordres par la Salle des marchés de la maison mère.

Dans le cadre de cette activité, la prise de risque, le cas échéant, est effectuée dans des limites et pour des activités et produits préalablement définis, dûment documentés par le Risk Management Groupe. Par principe, les positions sont essentiellement prises dans une optique de support à l'activité "clientèle" du groupe et font l'objet d'un suivi au Risk Management Groupe.

Dans les marchés actions, marchés organisés, notre fonction est celle d'intermédiation. Notre objectif est de router nos flux clientèle vers les bourses organisées, soit en direct, soit via des courtiers agréés, autant que possible automatiquement.

Nos contreparties sont dûment autorisées et sont sélectionnées, entre autres, en fonction de critères de performance administrative et de reporting. Les grilles de courtage avec chacune d'elles sont préalablement définies.

Les ordres d'une certaine taille sont travaillés à la demande des donneurs d'ordres par une équipe de traders. Notre politique de trading actions est une politique d'accompagnement visant à garantir la meilleure exécution possible des ordres.

Notre activité proprement dite de prise de position pour compte propre se fonde sur une philosophie conser-

vatrice et est exercée à titre accessoire. Elle est soumise à des règles strictes et à un suivi direct par le management des Salles concernées et/ou par les Directions Générales des banques du groupe, dans le cadre de règles tombant dans le champ de contrôle du Risk Management Groupe. Un reporting des positions des filiales à la Direction de la maison mère est également effectué par le Risk Management Groupe.

Annexe 2 - Activités sensibles aux taux d'intérêt

UNE MÉTHODE D'APPRÉHENSION POUR LE GROUPE : L'ERAC

A priori, le bilan de la Banque est divisé en positions économiquement représentatives. A chaque position est attribuée une limite en sensibilité (ERAC). Les positions dans leur ensemble sont suivies en temps réel au sein de la Salle des Marchés et contrôlées par le Risk Management Groupe. L'ERAC donne l'équivalent annuel en volume de l'ensemble des positions en risque de taux, toutes échéances compensées puis confondues. Les sensibilités sont calculées devise par devise sur base d'un mouvement contraire des taux d'intérêt de 1 %. Ces sensibilités sont ensuite additionnées en valeur absolue pour donner la sensibilité globale (toutes devises) ou l'ERAC équivalent.

L'ERAC est utilisé comme instrument de mesure de transformation des positions opérationnelles.

A posteriori, la Banque a mis en place un modèle d'analyse permettant de relier et de suivre les masses du bilan et du hors-bilan, activité par activité. Cette analyse du risque d'intérêt et de la marge bilantaire permet de faire le lien entre approche comptable et approche économique.

Le Contrôle de Gestion effectue une analyse mensuelle des intérêts et la soumet au Comité de Direction. Cette analyse est basée sur l'outil "Ventilation Analytique des Intérêts" (VAI) lui-même alimenté par les données de l'application centrale "Capitaux Moyens", exprimées, pour chaque encours comptable, en capitaux moyens calculés en date de valeur

et en intérêts. Elle permet d'attribuer les résultats en intérêts à chaque bloc d'activité spécifique de l'actif ou du passif et de dégager la marge d'intérêts générée par le pool de Trésorerie.

Le principe du modèle repose sur le financement de certains éléments de l'actif par certains éléments du passif et, inversement, le remplacement de certains éléments du passif dans certains éléments de l'actif, en fonction des contraintes d'adossement soit réglementaires, soit résultant de décisions stratégiques. Les éléments de passif et d'actif ne bénéficiant pas d'adossement spécifique ont pour contrepartie le pool de Trésorerie pour leur remplacement ou leur financement. Les taux effectifs sont pris en compte pour les éléments à taux non nuls (Clients, Portefeuilles par ex.) et un taux de cession de marché est appliqué pour les adossements affectant un bloc à taux nuls (Moyens Propres et Immobilisés par exemple).

Outre les flux internes qui y sont centralisés, le pool de Trésorerie recueille également toutes les opérations des marchés interbancaires initiées par la Trésorerie, y compris les opérations de transformation ; c'est ainsi qu'est déterminée la marge d'intérêts dégagée par la Trésorerie.

Cette analyse du Contrôle de Gestion ne mesure pas les risques en intérêts mais est prise comme référence par le Risk Management Groupe pour certaines de ses analyses de risque de taux, notamment au niveau du portefeuille titres de la Banque.

La Banque utilise au niveau de la Salle des marchés et du Risk Management Groupe un système de mesure du risque de taux d'intérêt, Kondor+, qui prend en compte l'ensemble des éléments sensibles au risque de taux d'intérêt (actif, passif et hors-bilan) et couvre les volets trading et non trading.

Annexe 3 - Risque opérationnel

DÉFINITION

Est entendu par risque opérationnel le risque de pertes directes ou indirectes résultant de procédures internes inadéquates ou défailtantes, des personnes et systèmes ou d'événements externes.

ORGANISATION GÉNÉRALE

De manière générale, conformément à la circulaire IML 98/143, le système de contrôle interne de la Banque prévoit les niveaux de contrôle suivants :

- les contrôles de premier degré quotidiens réalisés par les exécutants ;
- les contrôles critiques continus assurés par les personnes chargées du traitement administratif des opérations ;
- les contrôles réalisés par les membres de la Direction sur les activités ou fonctions qui tombent sous leur responsabilité directe ;
- les contrôles de second degré réalisés par la Fonction Audit Interne.

Un système de contrôle interne de qualité et efficace évalué en permanence par un audit interne indépendant ainsi qu'une bonne organisation administrative et comptable, servie par des systèmes informatiques sécurisés du point de vue logique et physique, sont en soi les garants de la minimisation des risques opérationnels avérés.

L'organisation générale de la Banque est de ce point de vue adéquate puisque :

- elle a désigné un membre de son Comité de Direction en tant que responsable de l'organisation administrative et comptable ;
- l'organigramme retenu par la Banque ainsi que les liens hiérarchiques et fonctionnels entre le personnel permettent une correcte ségrégation des tâches ;

- elle dispose de procédures écrites pour l'ensemble de ses activités ;
- l'Audit, dans le cadre de ses missions, vérifie que les thèmes audités sont couverts par des procédures ;
- la mise à disposition de toutes les procédures au personnel via l'intranet groupe en assure la diffusion à l'ensemble des collaborateurs ;
- tout processus qui crée un engagement dans le chef de la Banque ainsi que les décisions y relatives sont documentés ;
- la saisie des opérations est exhaustive, s'effectue au plus près du lieu où elle est initiée et prévoit la double (le cas échéant la triple) intervention (saisie-autorisation) ;
- toutes les opérations pour compte de la clientèle sont prises en position en temps réel dans une application qui permet de tenir en parallèle la position risque et la position liquidités tant au niveau compte qu'au niveau global client ;
- l'identification et l'enregistrement des transactions, l'explication de l'évolution des soldes, la production des rapports et la conservation des pièces comptables sont effectuées par le service comptable ;
- le système informatique de la Banque est en adéquation avec ses besoins et conforme aux exigences de la circulaire IML 96/126 aux niveaux suivants : configuration matérielle, applications en service, sécurité physique et logique, organisation et procédures en place.

Concernant ce dernier point, on notera l'existence d'un site de back-up destiné à redémarrer toutes les applications centrales, et ce sans aucune perte d'information au moment d'un sinistre du centre de production. Les ordinateurs de production et de back-up se trouvent sur deux sites distants de plusieurs kilomètres et sont reliés entre eux par des fibres optiques réparties sur deux tracés distincts, permettant une synchronisation en temps réel. Ainsi les données enregistrées sur les disques magnétiques

du site de production sont simultanément recopiées sur les disques du site de back-up.

Une infrastructure similaire est en place pour tout ce qui concerne les données enregistrées sur des cassettes magnétiques et dont certaines sont essentielles à la bonne marche des procédures de recouvrement.

Les composants réseaux ont été paramétrés de façon à permettre le basculement rapide de l'ensemble des utilisateurs de la Banque vers le site de back-up. Les tests des procédures de basculement ont lieu deux fois par an. Enfin, notons que ce plan de secours informatique dont l'implémentation s'est terminée courant 2004, fait partie intégrante du BCP (Business Continuity Plan, voir point 4.2.6 du présent rapport), ce dernier étant un ensemble organisé de dispositions ayant pour objectif d'assurer la survie d'une organisation victime d'un désastre.

TRANSFERT DE RISQUES

Depuis 1999, un programme international d'assurances a été mis en place afin de garantir à toutes les sociétés du groupe une couverture optimale et uniforme.

Les quatre grands axes d'une politique efficace de transfert de risques y sont abordés au travers de polices d'assurance appropriées, à savoir :

- *les ressources humaines* (protection des dommages susceptibles de survenir aux membres du personnel) ;
- *les ressources matérielles* (protection des biens appartenant aux différentes sociétés du groupe) ;
- les ressources financières (protection des valeurs détenues par les sociétés du groupe, de leurs revenus etc.) ;
- *les diverses responsabilités* (protection du patrimoine des sociétés du groupe en cas de réclamation intentée par des tierces parties).

Ce programme international, ainsi que les autres polices d'assurance souscrites uniquement par la Banque, est

géré par l'Entité Assurances et Risque Opérationnel Groupe qui est logée au sein du Risk Management Groupe.

Suite à la réorganisation du holding Almanij qui a vu la création de KBC Groupe le 2 mars 2005, la gestion des assurances doit être harmonisée avec celle de KBC Groupe. Les assurances bancaires seront progressivement transférées vers KBC. La philosophie applicable aux nouveaux programmes est similaire à celle qui était en vigueur chez KBL :

- le risque est transféré dans le marché et/ou sur la captive de réassurance du Groupe KBC, le critère décisionnel étant le rapport entre la prime et le champ de couverture proposé ;
- les couvertures sont soit internationales, auquel cas elles couvrent un/des type(s) de risque(s) pour la KBL et l'ensemble de ses filiales via les polices du Groupe KBC, soit locales, ce qui suppose qu'une seule entité est alors concernée.

KBL participe en collaboration avec KBC Groupe à l'identification des risques, à la mise au point des contrats et au suivi administratif des polices (hors paiements et encaissements y relatifs) ainsi que la gestion des sinistres (en relation avec toute Entité et/ou filiale concernée).

ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Les nouvelles exigences en fonds propres minimum impliquent qu'une attention particulière soit portée à l'analyse et à l'évaluation du risque opérationnel.

Suite à la réorganisation du holding Almanij qui a vu la création de KBC Groupe le 2 mars 2005, la gestion du risque opérationnel de KBL groupe doit être harmonisée avec celle de KBC Groupe. Comme il a été décidé que la méthode standardisée serait retenue pour l'ensemble de l'activité bancaire du nouveau conglomérat financier pour la détermination du capital réglementaire, cette méthode s'appliquera aussi au groupe KBL.

Le groupe KBL a donc retenu la méthode Standardisée pour la détermination du capital réglementaire et pour la gestion effective de son risque opérationnel, en insistant fortement sur l'aspect qualitatif qu'induit cette méthode.

Les piliers de notre approche sont dans un premier temps :

- la base KBL des incidents ; et,
- la mise en place d'une politique d'auto-évaluation des risques et des contrôles.

Dans un second temps, nous compléterons notre base des incidents par une base de données externes et nous développerons des indicateurs de risque et d'exposition. De plus, KBL groupe mettra en place une méthode de détermination du capital économique et pour ce faire mettra progressivement en place dans les années à venir une méthode de mesure interne du risque opérationnel basée sur l'*Advanced Measurement Approach* afin de déterminer la consommation de fonds propres économiques par ce risque.

Annexe 4 - Risque crédit

Dans un souci d'optimiser la gestion des risques en matière de crédit, la KBL, en sa qualité de maison mère, applique à l'ensemble du groupe des règles strictement prédéfinies que nous rappelons ci-dessous.

PROCESSUS DÉCISIONNEL

Toute décision de crédit est du ressort du Comité de Direction, du Comité des Crédits ou d'un des autres organes compétents désignés dans le cadre de la délégation de pouvoir arrêtée par le Comité de Direction en fonction de critères établis en termes de type d'opération, montant, durée, risque et sûretés à l'appui du risque. Cette délégation requiert toujours l'intervention de deux personnes minimum émanant d'entités différentes, de manière à éliminer le risque de conflit d'intérêt. Toute décision prise sur base d'une délégation

de pouvoir fait aussi l'objet d'une communication et ratification par l'organe supérieur.

Ces principes sont d'application dans toutes les filiales du groupe comme à la maison mère.

CONTRÔLES EN PLACE

Plusieurs contrôles ont été mis en place par la Banque afin d'optimiser la maîtrise du risque de crédit au moment de la prise de décision et de la mise en place d'une opération.

Ainsi, chaque proposition de nouveau crédit, est accompagnée d'une analyse financière du risque débiteur, réalisée par une entité indépendante qui examinera les données financières du débiteur afin d'évaluer les mérites de celui-ci, indépendamment des éventuelles analyses fournies par les agences de notation externes.

Ensuite, plusieurs décisions cadre ont été prises par le Comité de Direction de la maison mère dans le domaine des opérations de crédit. A ce titre,

- toute proposition de crédit doit s'inscrire dans le respect de limites de contreparties ou de pays définies par le Comité de Direction, afin d'éviter toute concentration excessive dans ce contexte. La concentration sectorielle est également examinée lors de chaque nouvelle opération. Ces concentrations sont suivies à un niveau consolidé, c'est-à-dire en tenant compte des engagements de nos filiales ;
- le Comité de Direction a également fixé une limite concernant les risques sur les pays émergents et a procédé à la définition d'enveloppes spécifiques pour certaines niches d'activité, qui fixent la limite d'engagement maximum autorisé pour ces activités, exercées par la seule maison mère ;
- des critères d'acceptation de risque, devant servir de références lors de la prise de décision ont aussi été définis ;

- enfin, la maison mère a veillé à la ségrégation des tâches entre les organes habilités à autoriser l'octroi des crédits, les services chargés du volet contractuel, les services chargés du déboursement et des enregistrements comptables et les services en contact direct avec le débiteur. Par ailleurs, toute proposition de nouvelle opération passe par un "middle office" qui en examinera les mérites propres de façon indépendante et émettra une recommandation et un avis à l'intention de l'organe appelé à statuer sur la demande.

En ce qui concerne le risque de crédit engendré par les activités de marchés du groupe, la maison mère fixe des lignes non confirmées par contrepartie, par produit ainsi que par pays, tant pour elle-même qu'au niveau de chacune de ses filiales. Ces lignes sont gérées de manière consolidée et allouées au niveau central. Elles sont définies par le Comité de Direction ou les organes compétents en la matière, dans le cadre d'une délégation de pouvoir accordée par celui-ci. Ces lignes sont définies sur base de critères qui tiennent compte de la qualité de la contrepartie, de sa taille (mesurée par ses fonds propres) mais également de la taille de notre groupe (mesurée par nos fonds propres consolidés).

Fin 2004, 90 % des lignes non confirmées sont ouvertes sur des banques situées en Europe de l'Ouest, et 7 % sur des banques d'Amérique du Nord. 94 % des lignes sont ouvertes sur des contreparties bénéficiant d'un rating externe de minimum A, ou sur des filiales 'name-related' de telles banques.

SUIVI DU RISQUE

Dans le cadre du suivi des risques de crédit en cours, différents types d'actions ont également été mis en place afin de minimiser tout risque de dégradation du portefeuille. Ainsi,

- des rapports sont effectués sur une base annuelle au moins, afin de surveiller la concentration sectorielle de nos risques ou encore la concentration par débiteur ;

- des rapports par type d'activité (asset-based, SAS/FRN, CDS, titrisation, pays émergents) sont également élaborés à la même fréquence, de même qu'un rapport sur les crédits à problèmes, ce dernier servant aussi d'outil sur lequel la Banque se base pour déterminer les provisions de crédits spécifiques nécessaires ;
- enfin, tout débiteur crédit en risque fait l'objet d'une révision au minimum annuelle sur base de ses états financiers, certains facteurs constatés de dégradation de risque pouvant même engendrer des révisions ponctuelles à une fréquence plus rapprochée. Il en est de même pour l'ensemble des risques interbancaires et pays et des lignes non confirmées définies dans ce cadre.

Ces différents rapports sont établis sur base consolidée. Ils remontent tous jusqu'au niveau du Comité des Crédits de la maison mère et même, pour la plupart, jusqu'au Comité de Direction. Ils sont assurés de manière indépendante par un middle office, lequel comprend notamment le Département Analyses Financières et le Département Gestion Crédits.

En ce qui concerne le suivi au jour le jour des opérations de crédits de son propre portefeuille, la Banque dispose des outils suivants :

- suivi de l'échéancier des crédits et des sûretés par le biais d'une application informatique ;
- suivi automatique journalier des dépassements en compte et des situations de sous-couverture pour les crédits garantis par titres, permettant une détection immédiate des situations irrégulières et la prise rapide des mesures appropriées en vue de leur régularisation ;
- surveillance automatique de l'évolution des ratings des débiteurs suivis par les agences de notation.

La Banque dispose également d'un logiciel Global Exposure Monitoring (GEM), qui est un outil de centralisation des lignes interbancaires et pays non confirmées

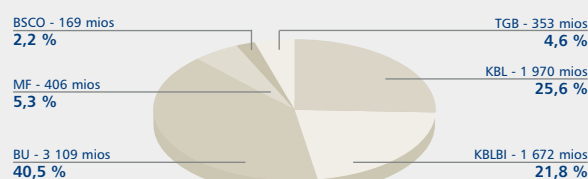
au niveau du groupe et des risques de crédit de la Banque. Cet outil sert également de base au Département Risk Control Unit pour établir le suivi quotidien des dépassements éventuels sur les lignes non confirmées.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE

Afin de visualiser la répartition de nos risques de crédit, nous reprenons la décomposition du portefeuille des principales entités du groupe actives en crédit. Les chiffres "consolidés" mentionnés ci-après comprennent les encours crédits de la KBL, de KBL Bank Ireland, Brown Shipley, Merck Finck, Banco Urquijo et Theodoor Gilissen Bankiers, soit environ 95 % de l'encours crédits total du groupe KBL.

L'activité crédit a été volontairement réduite depuis 2000. Au 31/12/2004, le portefeuille crédits ne s'élève plus qu'à € 7,68 milliards, soit une diminution de 20 % par rapport à fin 2003.

PORTEFEUILLE CRÉDITS CONSOLIDÉ -
RÉPARTITION PAR ENTITÉ DU GROUPE



Les autres filiales, à savoir la Banque Continentale du Luxembourg, KBL France, KB Luxembourg (Monaco), la Kredietbank (Suisse), Fumagalli Soldan et Puilaetco Private Bankers, sont exclues du périmètre, soit parce qu'elles ne sont pas actives en crédit (ou de manière non significative), soit que la nature de leurs opérations (essentiellement des crédits à des clients privés couverts par portefeuilles titres diversifiés) n'engendre pas de risque de perte significatif.

Les engagements crédits de KBL et KBLBI, constitués majoritairement de crédits internationaux liquides de qualité et bénéficiant de notations externes, représentent 47,4 % du portefeuille consolidé.

Les activités crédit de notre filiale anglaise Brown Shipley sont dorénavant restreintes à quelques types d'opérations et aux crédits d'accompagnement des activités de Private Banking.

Merck Finck est également engagée, depuis 2000, dans un processus de réduction volontaire de ses activités de crédit, pour donner désormais priorité aux crédits d'accompagnement des activités de Private Banking. La politique de crédit et les processus décisionnels ont été revus dans ce cadre. En 2004, le portefeuille de Merck Finck a diminué de 35 %. Depuis fin 2000, la diminution s'établit à 75 %, le portefeuille de Merck Finck ne représentant plus que 5,3 % du portefeuille consolidé de référence.

Par ailleurs, suite à cette standardisation accrue des produits crédits ainsi qu'à l'implémentation d'un nouveau logiciel informatique, une restructuration de l'entité de Risk Management a pu être mise en place au cours du dernier exercice avec, pour objectif, une réduction des coûts d'encadrement. Afin de faciliter cette restructuration tout en maintenant un contrôle adéquat du risque, le stock des crédits existants ne rentrant plus dans cette nouvelle politique crédits fait désormais l'objet d'un suivi rapproché par la maison mère qui en assume également le risque.

Conformément à la volonté de la maison mère de réduire également la taille du portefeuille-crédits de Banco Urquijo, un plan d'action très précis a été mis en œuvre en 2004, ce qui a permis de réduire de plus de € 500 millions le volume global de ce portefeuille-crédits. Fin 2004, les engagements de Banco Urquijo ne constituent plus que 40,5 % des encours crédits consolidés, contre 43,3 % fin 2003.

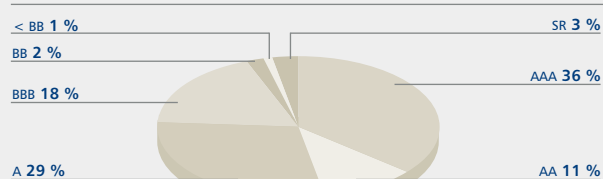
L'activité crédit de Theodoor Gilissen est également étroitement liée à son activité de Private Banking, en ce sens que les crédits sont essentiellement accordés à des clients de l'activité de gestion. Le portefeuille de Theodoor Gilissen est composé d'une part de crédits Lombard, gagés par des portefeuilles diversifiés, et d'autre part de crédits hypothécaires, essentiellement résidentiels, accordés sur base d'un montant inférieur à 75 % de la valeur en vente forcée des actifs immobiliers.

1. Répartition par rating

Plus de 94 % du portefeuille de titres internationaux logés au sein de KBL et KBLBI dispose d'un rating "investment grade" et 3 autres pour cent portent sur des émetteurs corporate de qualité non notés par les agences externes de ratings.

Ceci illustre la qualité de notre portefeuille et son exposition limitée sur les pays et économies émergents.

KBL + KBLBI - PORTEFEUILLE DE TITRES INTERNATIONAUX
CLASSEMENT PAR RATING



2. Répartition par zone géographique

Les emprunteurs des pays d'Europe représentent 89 % du portefeuille. Les débiteurs américains comptant pour 3 %, seuls 8 % sont issus des autres zones géographiques.

Les crédits de KBL et KBLBI sont concentrés sur les pays de l'Union européenne et les autres pays de l'Europe Occidentale, les engagements américains représentant 6 % des encours globaux fin 2004.

Au niveau de nos filiales Banco Urquijo, Merck Finck, Brown Shipley et Theodoor Gilissen, compte tenu de la nature domestique de leur activité crédit, les opérations sont quasi exclusivement concentrées respectivement sur le marché espagnol, allemand, britannique et hollandais.

PORTEFEUILLE CRÉDITS CONSOLIDÉ - RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



3. Répartition par secteur économique

Une grande partie du portefeuille de type crédits immobiliers est composée de titrisations de créances hypothécaires de 1^{er} rang, surtout résidentielles, toutes senior et notées AAA ou AA+. Ce portefeuille est bien diversifié et réparti sur un grand nombre de pays exclusivement de l'Union européenne (Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, France, Italie, Espagne et Portugal). Figurent également dans le secteur Affaires Immobilières, les crédits liés à l'immobilier de nos filiales espagnole, allemande et néerlandaise.

PORTEFEUILLE CRÉDITS CONSOLIDÉ - RÉPARTITION PAR SECTEUR AU 31/12/2004



Mis à part l'immobilier, aucun secteur ne dépasse 10 % du portefeuille de référence.

L'alimentation/textile/horeca et les organismes financiers bancaires sont les deux secteurs les plus représentés après l'immobilier. Le premier de ces deux secteurs s'est replié tant en valeur absolue (-30 %) qu'en valeur relative par rapport à 2003. Les encours sur des banques ont très légèrement augmenté en valeur absolue (+3 %), mais nettement plus en valeur relative. Le pourcentage de "non attribué" a légèrement diminué par rapport à 2003 (19 %).

Provisions spécifiques sur créances

Nous reprenons ci-dessous l'état des provisions spécifiques sur le portefeuille crédits de référence au 31.12.04 ainsi que l'évolution de ces provisions au cours de l'exercice écoulé.

au 31/12/2004 (en EUR milliers)	CRÉANCES BRUTES	PROVISIONS SPÉCIFIQUES	CRÉANCES NETTES
Retard de paiement de plus de 90 jours	100 078	62 897	37 181
Encours pays restructurés (héritage du passé)	60 265	32 483	27 782
Autres douteux	122 257	22 936	99 321
Total créances douteuses et non-performantes	282 600	118 316	164 284

PERTES EN POURCENTAGE DU PORTEFEUILLE CRÉDITS CONSOLIDÉ

Exercice 2004	0,15 %
Moyenne 2000-2004	0,17 %

PROVISIONS SPÉCIFIQUES SUR CRÉDIT (en EUR millions)

Montant des provisions à l'ouverture	167,95
Transfert du compte de profits et pertes	
Augmentation des provisions	+20,55
Diminution des provisions	-33,51
Utilisations	-32,07
Ajustements pour variations de change	-4,60
Montant des provisions à la clôture	118,32

RÉPARTITION DU BÉNÉFICE ET PROPOSITION DE DIVIDENDE

	en EUR
Après constitution des provisions et amortissements nécessaires, le bénéfice pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2004 s'élève à :	
	188 233 351,69
En y ajoutant le report à nouveau	552 349,07
Le bénéfice à répartir atteint	188 785 700,76
Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice comme suit :	
Réserve légale	0
Dividende	125 021 548,05
Conseil d'Administration	1 539 750,00
Réserve pour réduction de l'impôt sur la fortune	19 170 000,00
Réserve libre	42 500 000,00
Report à nouveau	554 402,71
	188 785 700,76

Sous réserve d'approbation de cette répartition et sur base d'un dividende brut de EUR 6,15 par part sociale, un dividende net de EUR 4,92 sera payable à nos guichets à partir du 28 avril 2005 contre remise du coupon n° 8 des 18 353 387 parts sociales ordinaires et du coupon n° 7 des 1 975 320 parts sociales privilégiées sans droit de vote existant au 31 décembre 2004.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa séance du 16 juin 2004, le Conseil d'Administration a coopté à l'unanimité en tant qu'administrateur, Monsieur Diego du MONCEAU, Administrateur de sociétés. Il est demandé à l'Assemblée Générale de confirmer l'élection de cet administrateur.

Les mandats d'administrateur de Messieurs Jan HUYGHEBAERT, Etienne VERWILGHEN, Rik DONCKELS et Jean-Paul LOOS viennent à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Il est proposé à l'Assemblée de renouveler les mandats de Messieurs Jan HUYGHEBAERT, Etienne VERWILGHEN, Rik DONCKELS et Jean-Paul LOOS pour un nouveau terme de 6 ans.

D'autre part, Messieurs Jean-Marie BARTHEL et Paul BORGHGRAEF ont décidé de renoncer à leur mandat d'Administrateur à partir de la présente Assemblée Générale, suivant lettres du 16 mars 2005 adressées au Président du Conseil d'Administration. Le Conseil les remercie pour leur active collaboration durant les années où ils ont participé aux travaux du Conseil d'Administration.

Il est proposé à l'Assemblée d'appeler aux fonctions d'Administrateur Monsieur Philippe PAQUAY, membre du Comité de Direction de la Banque, en remplacement de Monsieur Jean-Marie BARTHEL, dont il terminera le mandat venant à échéance à l'Assemblée Générale de 2009.

D'autre part, en remplacement de Monsieur Paul BORGHGRAEF, le Conseil propose à l'Assemblée d'appeler aux fonctions d'administrateur, Monsieur Marc WITTEMANS, Directeur et Secrétaire du Conseil d'Administration de MRBB, pour un terme de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg, le 16 mars 2005

Le Conseil d'Administration

RAPPORT DE RÉVISION DU BILAN CONSOLIDÉ

ATTESTATION SANS RÉSERVE DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES Au Conseil d'Administration de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé les comptes consolidés ci-joints de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif.

Les comptes consolidés et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes consolidés. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes consolidés, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes consolidés.

DELOITTE S.A.
Réviseur d'entreprises
Stéphane Césari
Partner

Le 16 mars 2005

RAPPORT DE RÉVISION DU BILAN NON CONSOLIDÉ

ATTESTATION SANS RÉSERVE DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES Au Conseil d'Administration de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et avons pris connaissance du rapport de gestion y relatif. Les comptes annuels et le rapport de gestion relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels et de vérifier la concordance du rapport de gestion avec ceux-ci.

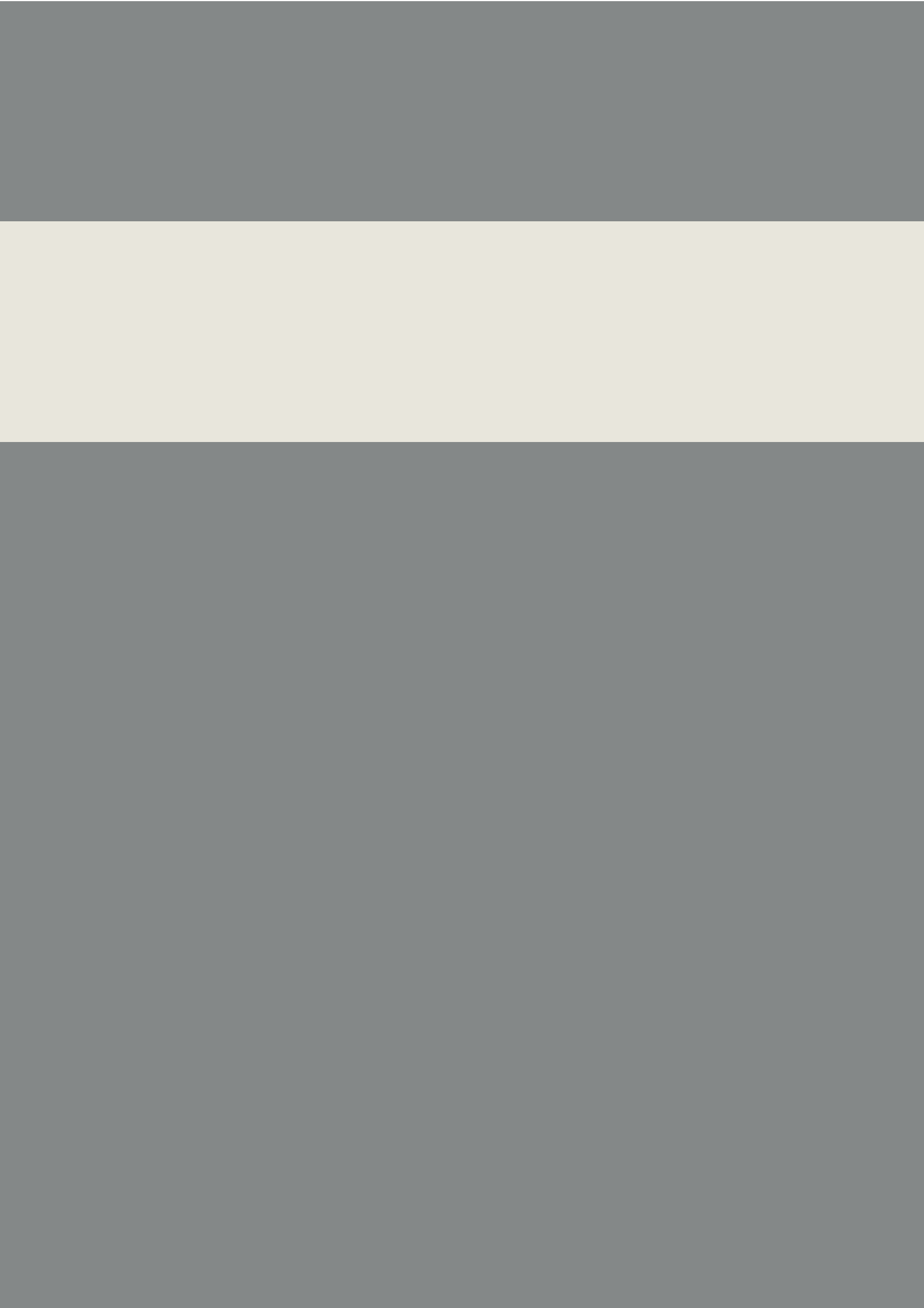
Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le Conseil d'Administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent, en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires au Luxembourg, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise au 31 décembre 2004 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels.

DELOITTE S.A.
Réviseur d'entreprises
Stéphane Césari
Partner

Le 16 mars 2005



COMPTES CONSOLIDÉS



BILAN CONSOLIDÉ

en EUR, au 31 décembre

ACTIF	NOTES	2004	2003
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	8, 28, 29	238 463 100	776 408 044
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale	8, 9, 10, 12, 23, 28, 29	6 004 304 083	6 646 041 081
<i>a) effets publics et valeurs assimilées</i>		5 997 716 577	6 640 125 309
<i>b) autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale</i>		6 587 506	5 915 772
Créances sur les établissements de crédit	8, 15, 28, 29	11 916 808 567	11 206 251 546
<i>a) à vue</i>		1 454 489 271	1 579 768 780
<i>b) autres créances</i>		10 462 319 296	9 626 482 766
Créances sur la clientèle	8, 15, 28, 29, 36	4 520 089 383	5 047 099 056
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	8, 9, 10, 12, 15, 23, 28, 29	7 416 321 895	7 338 842 533
<i>a) des émetteurs publics</i>		4 588 860 026	4 120 573 432
<i>b) d'autres émetteurs</i>		2 827 461 869	3 218 269 101
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	8, 9, 28, 29	207 065 706	282 355 350
Participations	9, 11, 12	52 272 510	63 408 160
Parts dans des entreprises liées	9, 11, 12, 34	42 747 935	42 253 070
Actifs incorporels	12	12 230 488	4 154 087
Actifs corporels	12, 13	329 383 256	343 866 431
Actions propres ou parts propres	21	2 938 125	6 297
Autres actifs	14, 23	245 760 646	350 807 338
Comptes de régularisation	10	854 606 662	687 675 680
TOTAL DE L'ACTIF	7	31 842 992 356	32 789 168 673

Les notes renvoient à l'annexe.

Bilan consolidé

PASSIF	NOTES	2004	2003
Dettes envers des établissements de crédit	8, 15, 28	13 139 070 130	12 698 756 609
a) à vue		930 948 898	612 369 830
b) à terme ou à préavis		12 208 121 232	12 086 386 779
Dettes envers la clientèle	8, 15, 28	15 298 007 012	15 925 565 537
a) dépôts d'épargne		804 713 538	866 116 209
b) autres dettes		14 493 293 474	15 059 449 328
ba) à vue		4 771 949 962	3 946 874 946
bb) à terme ou à préavis		9 721 343 512	11 112 574 382
Dettes représentées par un titre	8, 16	148 754 415	373 299 369
bons et obligations en circulation		148 754 415	373 299 369
Autres passifs	17	316 720 615	543 428 568
Comptes de régularisation	10	555 775 813	641 132 041
Provisions pour risques et charges		373 310 845	357 260 268
a) provisions pour pensions et obligations similaires		38 676 085	38 114 674
b) provisions pour impôts		36 300 227	84 905 796
c) autres provisions	38, 39, 40	298 334 533	234 239 798
Passifs subordonnés	18	969 778 107	1 011 426 379
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	19	3 126 093	8 650 439
Fonds pour risques bancaires généraux		1 663 072	125 111 959
Instruments hybrides de capital	20	143 215 181	148 093 299
Capital souscrit	21	188 987 524	188 987 524
Primes d'émission		354 569 112	354 569 112
Réserves	22	140 928 830	196 692 437
Intérêts minoritaires		3 525 687	21 080 414
Résultats reportés	22	552 349	666 054
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		205 007 571	194 448 664
a) part du groupe		205 712 526	193 115 307
b) part des intérêts minoritaires		(704 955)	1 333 357
TOTAL DU PASSIF	7	31 842 992 356	32 789 168 673
HORS-BILAN			
Passifs éventuels	24, 28, 29, 36	714 938 170	737 962 548
dont : cautionnements et actifs donnés en garantie		487 974 531	455 760 290
Engagements	25, 28, 29, 36	2 992 840 902	2 821 934 047
Opérations fiduciaires	26	765 000 126	1 217 592 137

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

en EUR, au 31 décembre

	NOTES	2004	2003
Intérêts et produits assimilés		2 040 205 412	2 064 955 934
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		581 454 587	669 192 928
Intérêts et charges assimilées	18, 20	(1 827 473 890)	(1 753 442 578)
Intérêts nets	10	212 731 522	311 513 356
Revenus de valeurs mobilières		14 569 038	71 323 430
<i>a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable</i>		7 320 411	5 084 540
<i>b) revenus de participations</i>		3 487 219	2 884 649
<i>c) revenus de parts dans des entreprises liées</i>		3 761 408	63 354 241
Commissions perçues		444 314 632	378 426 819
Commissions versées		(73 822 486)	(61 194 617)
Commissions nettes		370 492 146	317 232 202
Résultat provenant d'opérations financières		71 925 452	(5 536 636)
Autres produits d'exploitation	31	86 119 180	127 620 275
Frais généraux administratifs		(497 273 773)	(467 829 294)
<i>a) frais de personnel</i>	35, 36	(318 434 776)	(298 544 742)
<i>dont : - salaires et traitements</i>		(251 176 099)	(237 609 426)
<i>- charges sociales</i>		(53 483 727)	(49 447 169)
<i>dont : charges sociales couvrant les pensions</i>		(32 793 780)	(29 688 873)
<i>b) autres frais administratifs</i>		(178 838 997)	(169 284 552)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels	32	(31 959 724)	(41 297 702)
Autres charges d'exploitation	33	(28 970 370)	(24 268 703)
Corrections et reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		36 060 333	(11 254 097)

Les notes renvoient à l'annexe.

Compte de profits et pertes consolidé

	NOTES	2004	2003
Corrections et reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		19 097 665	2 345 854
Produits provenant de la dissolution de "postes spéciaux avec une quote-part de réserves"	19	4 581 774	420 739
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux		123 528 031	879 394
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	37	(43 152 261)	(52 404 608)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES, APRÈS IMPÔTS		337 749 013	228 744 210
Résultat exceptionnel	38	(125 455 432)	(24 535 503)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(7 286 010)	(9 760 043)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		205 007 571	194 448 664
<i>a) part du groupe</i>		<i>205 712 526</i>	<i>193 115 307</i>
<i>b) part des intérêts minoritaires</i>		<i>(704 955)</i>	<i>1 333 357</i>

Les notes renvoient à l'annexe.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

note 1 | Généralités

1.1 Constitution et administration de la Banque

Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, ci-après "la Banque", a été constituée à Luxembourg en date du 23 mai 1949 sous la forme d'une société anonyme.

La Banque fait partie du Groupe ALMANIJ, dont la maison mère est ALMANIJ S.A., société de droit belge, ayant son siège social établi à B-2000 ANTWERPEN, Schoenmarkt, 33.

Les comptes consolidés du Groupe ALMANIJ sont disponibles au siège social de la société ALMANIJ S.A.

La politique commerciale et les règles d'évaluation de la Banque, pour autant qu'elles ne soient pas déterminées par des lois et règlements luxembourgeois, sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration.

1.2 Nature des activités

L'objet social de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et de crédit.

En outre, sont permises toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, affaires immobilières comprises, que la Banque pourrait entreprendre en vue de son objet principal, soit directement, soit sous forme de participation, soit de n'importe quelle autre manière, ces dispositions s'entendant dans le sens le plus large.

La Banque peut faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son but social.

De par son appartenance au Groupe ALMANIJ, la Banque fait partie d'un réseau international comprenant des sociétés liées, filiales, succursales ou bureaux de représentation répartis dans les principaux pays industrialisés et places financières internationales.

1.3 Comptes consolidés

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

La Banque établit ses comptes consolidés en euros (EUR), qui est la devise de son capital.

note 2 | Principales méthodes comptables

Les comptes consolidés de la Banque ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires ainsi que les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées pour les comptes consolidés correspondent de manière générale à celles appliquées pour l'établissement des comptes sociaux et sont reprises ci-après.

Durant les exercices 2003 et 2004, le groupe a procédé à certains changements de méthode comptable ou d'évaluation détaillés aux points "2.1 Conversion des postes en devises", "2.4 Provision forfaitaire", "2.5 Fonds pour risques bancaires généraux", "2.8 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe" ainsi qu'aux notes 19 "Postes spéciaux avec une quote-part de réserves" et 39 "Association pour la Garantie des Dépôts.

Ces changements de méthode comptable ou d'évaluation ont été effectués dans le cadre de la convergence progressive vers les standards de reporting basés sur les normes IFRS.

2.1 Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d'origine le jour où le contrat est conclu.

Pour l'établissement des comptes annuels, les éléments d'actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date du bilan ; les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en compte de profits et pertes.

Depuis l'exercice 2003 et dans le cadre du passage aux normes IFRS, les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont enregistrés dans leurs devises respectives et convertis périodiquement aux cours moyens du mois. Lors des exercices précédents, les cours de change utilisés étaient ceux applicables aux dates de conversion.

La Banque réévalue à chaque date de clôture comptable les positions à terme et au comptant résultant des contrats de change à terme sec et des swaps de change ayant un objectif de couverture.

Dans ce cadre, elle enregistre au compte de profits et pertes tous les résultats latents, plus-values non réalisées incluses, dégagés sur les opérations de change à terme.

Les opérations à terme non couvertes font l'objet d'une évaluation individuelle sur base des cours en vigueur à la date d'établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste "Provisions pour risques et charges : autres provisions".

2.2 Instruments financiers

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent d'instruments financiers, tels que les swaps, les "forward rate agreements", les "financial futures" et les options sont enregistrés à la date de transaction dans les comptes du hors-bilan.

A la date d'établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l'évaluation individuelle aux cours du marché des transactions non encore venues à échéance. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif "Provisions pour risques et charges : autres provisions". Les plus-values non réalisées sont négligées.

2.3 Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur et des provisions spécifiques sur les créances douteuses ainsi que sur les créances irrécupérables. Elles sont déterminées dans les limites jugées appropriées par le Conseil d'Administration.

Les corrections de valeur sont portées en déduction des postes d'actif concernés tandis que les provisions portant sur des postes du hors-bilan sont renseignées au passif à la rubrique "Provisions pour risques et charges : autres provisions".

2.4 Provision forfaitaire pour actifs à risques

Jusqu'au 31 décembre 2003, la politique de la Banque consistait à doter, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision avait pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, cette provision forfaitaire a été entièrement extournée au résultat de l'exercice 2004.

2.5 Fonds pour risques bancaires généraux

En accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques, la Banque peut constituer un Fonds destiné à la couverture des risques bancaires généraux. Ce Fonds est renseigné séparément au passif du bilan. Les dotations au Fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles fiscalement.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le Fonds pour risques bancaires généraux a été intégralement extourné au résultat de l'exercice 2004 en ce qui concerne la Banque, BCL et Brown Shipley.

2.6 Effets

Les certificats de trésorerie sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus non échus calculés sur base escomptée.

2.7 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, ce coût d'acquisition est majoré des intérêts courus non échus pour les valeurs mobilières émises sur base escomptée.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés comme base d'évaluation et pour la sortie des titres de son portefeuille.

Le cas échéant, il est tenu compte du risque marché et du risque débiteur.

Les corrections de valeur sont enregistrées en diminution des valeurs mobilières auxquelles elles se rapportent. Les plus-values sont ignorées, à l'exception de celles portant sur les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de négociation.

2.8 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Pour les besoins de l'évaluation, le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe est réparti en trois catégories :

- les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque ;
- celles incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- et celles incluses dans le portefeuille de placement, c'est-à-dire celles non reprises dans les deux catégories précédentes.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition dans la mesure où elles répondent aux conditions d'éligibilité prévues par la loi sur les comptes des banques et la réglementation bancaire en vigueur. Dans le cas contraire, elles sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières dépasse leur prix de remboursement, l'agio peut être pris directement en charge en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation au passif du bilan et ce jusqu'à un montant maximum n'excédant pas le plus petit des deux montants suivants : 10 % du résultat de l'exercice ou 10 % de la différence entre les intérêts et produits assimilés et les intérêts et charges assimilées.

Dans la majorité des cas, la Banque procède sinon à un amortissement prorata temporis à charge du compte de profits et pertes via les comptes de régularisation au passif du bilan.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe, ayant le caractère d'immobilisations financières, est inférieur à leur valeur de remboursement, le disagio est comptabilisé prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation à l'actif du bilan.

Portefeuille-titres de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de placement sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market". Les agios et, depuis 2004 dans le cadre du passage aux normes IFRS, les disagio sont pris prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation du bilan.

Portefeuille-titres de négociation

Depuis l'exercice 2003 et dans le cadre du passage aux normes IFRS, les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de négociation sont évaluées selon la méthode "mark-to-market".

2.9 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

2.10 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

2.11 Différences de première consolidation

Les différences de première consolidation correspondent à la différence entre le coût de la participation de la société mère dans les filiales consolidées et la part dans les fonds propres de ces sociétés à la date d'acquisition de la participation.

Etant donné que la Banque a adopté une stratégie d'expansion à long terme appuyée sur une politique d'acquisitions significatives entraînant la constatation répétée de différences de première consolidation positives, ces différences de première consolidation positives ne sont pas enregistrées comme actifs amortissables mais sont directement portées en déduction des fonds propres, conformément à l'article 100 (2) de la loi sur les comptes des banques.

2.12 "Beibehaltungsprinzip"

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value suite à une augmentation de la valeur d'évaluation des actifs concernés, en vertu des articles 56(2)(f) et 58(2)(e) de la loi sur les comptes des banques.

2.13 Actifs corporels

Les actifs corporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée à partir de leur mise en service.

2.14 Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

2.15 Impôts

Les charges d'impôts sont estimées à la fin de chaque exercice social. Le solde total des impôts dus, après prise en compte des avances payées, est renseigné au passif de la rubrique "Provisions pour risques et charges : provisions pour impôts".

Depuis l'exercice 2002, le groupe comptabilise les impôts différés actifs et passifs identifiés sur les principales différences temporelles entre les actifs et passifs évalués sur la base des règles fiscales et comptables des sociétés consolidées. Les impôts différés actifs relatifs aux pertes fiscales reportables sont également pris en compte, sous réserve que leur recouvrabilité puisse être raisonnablement assurée sur base des prévisions budgétaires arrêtées de manière prudente par la Banque.

Les impôts différés passifs sont renseignés sous la rubrique "Autres passifs", tandis que les impôts différés actifs sont compris dans le poste "Autres actifs". La variation des impôts différés actifs et passifs d'une période à l'autre est inscrite au compte de profits et pertes consolidé dans le poste "Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires".

note 3

Méthodes de consolidation

Seules les filiales bancaires et financières (y compris les entreprises de services bancaires auxiliaires) sont consolidées.

Les méthodes de consolidation utilisées sont :

- l'intégration globale pour les sociétés dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement au moins 50 % du capital de ces sociétés ;
- l'intégration proportionnelle pour les sociétés contrôlées conjointement avec un nombre limité de tiers ;
- la mise en équivalence pour les sociétés dans lesquelles le groupe détient directement ou indirectement entre 20 % et 50 % du capital.

note 4 | Périmètre de consolidation

SOCIÉTÉ	PAYS	POURCENTAGE DÉTENU AU	
		31.12.2004	31.12.2003
<i>Société mère :</i>			
Kredietbank S.A. Luxembourgeoise	Luxembourg		
<i>Principales filiales :</i>			
Brown, Shipley & Co. Ltd et ses filiales	Grande-Bretagne	100,00	100,00
Theodoor Gilissen Bankiers N.V. et ses filiales	Pays-Bas	100,00	100,00
Banco Urquijo S.A. et ses filiales	Espagne	99,67	89,68
Puilaetco Private Bankers S.A. et ses filiales	Belgique	100,00	-
Kredietbank Luxembourg Beteiligungs A.G.	Allemagne	100,00	100,00
Merck Finck & Co et ses filiales	Allemagne	100,00	100,00
Kredietbank (Suisse) S.A. et ses filiales	Suisse	99,99	99,99
KB Luxembourg (Monaco) S.A.	Monaco	100,00	100,00
KBL France S.A. et ses filiales	France	100,00	100,00
Fidef Ingénierie Patrimoniale S.A.	France	100,00	99,97
Fumagalli Soldan Sim S.p.A.	Italie	94,54	80,00
Banque Continentale du Luxembourg S.A.	Luxembourg	100,00	100,00
KBL Bank Ireland	Irlande	100,00	100,00
Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL)	Luxembourg	100,00	100,00
KB Lux Immo S.A. et ses filiales	Luxembourg	99,83	99,83
Westhouse Securities LLP	Grande-Bretagne	65,00	-
Financière et Immobilière S.A.	Luxembourg	100,00	100,00
Kredietbank Informatique G.I.E.	Luxembourg	100,00	100,00
Gecalux SARL	Luxembourg	50,00	50,00
EFA Partners	Luxembourg	52,70	-
European Fund Administration	Luxembourg	52,70	39,00

Les entités ci-dessus sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à l'exception de Gecalux SARL consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle, EFA Partners et European Fund Administration consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Puilaetco Private Bankers S.A. est consolidée à partir du 1^{er} juillet 2004.

Les comptes annuels et/ou consolidés de ces entités sont tous contrôlés et certifiés par des réviseurs d'entreprises.

Les états financiers pris en considération dans les comptes consolidés sont ceux établis au 31 décembre 2004.

Les principaux mouvements affectant le périmètre de consolidation pendant l'exercice sous revue sont les suivants :

A Luxembourg

En décembre 2004, la société Teaside Business S.A., détenue par KB Lux Immo S.A., a été liquidée.

En Espagne

En avril 2004, le Groupe March a exercé son option Put et a vendu à KBL la participation de 9,98 % qu'il détenait dans Banco Urquijo via la société Deya.

En décembre 2004, Banco Urquijo a absorbé la société Urquijo Bolsa y Valores, S.V.B., S.A.

En France

KBL France a poursuivi son processus de simplification de la structure en liquidant ou cédant certaines filiales.

Au Royaume-Uni

Comme KBL France, Brown, Shipley & Co. Ltd a poursuivi le processus de simplification de sa structure en liquidant ou cédant certaines filiales.

En Suisse

En mai 2004, les actionnaires minoritaires de Jacxsens & Partner, société détenue par Kredietbank (Suisse) S.A., ont exercé leur option Put et ont vendu leurs actions à Kredietbank (Suisse) S.A. qui a ensuite cédé la société en septembre 2004.

En Italie

En novembre 2004, KBL a souscrit à une augmentation de capital chez Fumagalli Soldan SIM S.p.A., portant ainsi sa participation à 94,54 %.

L'année 2004 a également été marquée par les acquisitions suivantes :

Au Royaume-Uni

En décembre 2003, Brown, Shipley & Co. Ltd a vendu son activité Corporate Finance à Westhouse Securities LLP, nouvelle entité créée en décembre 2003. En février 2004, KBL est devenue associée à concurrence de 65 % dans cette société nouvellement constituée.

A Luxembourg

En mars 2004, KBL a acquis une participation de 52,7 % dans la société EFA Partners.

Suite à cette acquisition, la société European Fund Administration est détenue par KBL en direct à concurrence de 39 % et via EFA Partners à concurrence de 13,7 %.

En Belgique

En juin 2004, KBL a acquis le groupe Puilaetco Private Bankers S.A., dont la société mère est située à Bruxelles.

La Banque détient encore d'autres participations supérieures à 20 % dans le capital de certaines sociétés. Ces sociétés ne sont toutefois pas consolidées, soit en raison de leur importance négligeable, soit parce que la nature de leur activité est telle que la consolidation de leur situation financière serait inappropriée ou de nature à induire en erreur (voir note 34).

Ces participations ainsi que celles détenues à moins de 20 % sont reprises dans les comptes consolidés à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition duquel sont déduites les corrections de valeur éventuelles pour toute dépréciation résultant de leur évaluation.

note 5 | **Retraitements et éliminations**

Les comptes des sociétés consolidées ont fait l'objet des retraitements et éliminations nécessaires pour :

- présenter les comptes de manière uniforme ;
- éliminer les opérations réciproques ;
- éliminer les revenus et charges résultant d'opérations entre les sociétés du groupe pour autant qu'ils soient identifiables et aient un effet significatif sur les comptes consolidés.

note 6

**Principes de conversion adoptés pour la consolidation –
ajustement cumulatif de conversion**

La Banque a adopté, pour la conversion en EUR des comptes annuels des sociétés consolidées établis en monnaies étrangères, la méthode définie ci-dessous :

- les actifs et les passifs sont convertis aux cours de change en vigueur à la date du bilan ;
- les comptes de profits et pertes sont convertis aux cours de change fin de mois moyens de l'exercice ;
- l'ajustement cumulatif de conversion qui en résulte n'est pas inclus dans la détermination du bénéfice de l'exercice mais fait partie intégrante du "Non exigible".

note 7

Actifs et passifs en devises

Au 31 décembre 2004, le montant global des éléments d'actif libellés en devises (hors EUR) converti en EUR, est de EUR 13 090 mios (2003 : EUR 10 852 mios) ; celui des éléments de passif (hors EUR) s'élève à EUR 8 018 mios (2003 : EUR 8 536 mios).

note 8

Ventilation des éléments d'actif et de passif selon la durée résiduelle

La présentation des postes de l'actif et du passif dans les tableaux ci-dessous est fonction de leur appartenance ou non au portefeuille de négociation, au sens de la réglementation en vigueur sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et tel que défini ci-après.

Le portefeuille de négociation comprend :

- les positions propres, qu'elles soient longues ou courtes, en :
 - instruments du marché monétaire ;

- valeurs mobilières à revenu fixe ;
- valeurs mobilières à revenu variable y compris en parts d'organismes de placement collectif ;
- matières premières ;
- instruments dérivés y afférents ;

lorsqu'elles sont prises ou détenues dans l'intention de :

- les solder à court terme ; ou
- de profiter à court terme des écarts réels et/ou escomptés entre leur prix d'achat et de vente ;
ou
- de profiter à court terme d'autres variations de prix ou de taux d'intérêt ;
- les positions résultant d'achats et de ventes simultanés effectués pour compte propre ;
- les positions liées à des engagements de prise ferme de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire ;
- toutes autres positions prises ou détenues en vue de couvrir d'autres positions du portefeuille de négociation.

Annexe aux comptes consolidés

Les éléments de l'actif et du passif hors portefeuille de négociation sont repris dans le tableau ci-après selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2004.

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS OU À DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL 2004	TOTAL 2003
EUR mios						
Éléments d'actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	238	-	-	-	238	776
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale	1	3 893	2 009	-	5 903	6 543
Créances sur les établissements de crédit	4 386	501	73	-	4 960	6 599
à vue	1 454	-	-	-	1 454	1 580
à terme ou à préavis	2 931	501	73	-	3 505	5 019
Créances sur la clientèle	1 299	887	519	664	3 369	4 050
Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe	889	1 379	3 702	1 095	7 064	7 187
émetteurs publics	687	937	2 206	481	4 312	4 019
autres émetteurs	201	442	1 495	613	2 752	3 168
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	171	171	171
Éléments de passif						
Dettes envers les établissements de crédit	10 328	1 423	238	3	11 992	12 058
à vue	928	-	-	-	928	612
à terme ou à préavis	9 400	1 423	238	3	11 064	11 446
Dettes envers la clientèle	10 807	2 109	62	8	12 986	14 042
dépôts d'épargne	799	-	-	6	805	866
autres dettes à vue	4 772	-	-	-	4 772	3 947
autres dettes à terme ou à préavis	5 236	2 109	62	2	7 409	9 229
Dettes représentées par un titre	23	8	116	1	149	373

Les montants sont indiqués nets de provision forfaitaire.
Les additions sont effectuées sur base des montants exacts et non des montants arrondis.
Ceci reste valable pour les tableaux des notes suivantes.

Les éléments de l'actif et du passif du portefeuille de négociation sont repris dans le tableau ci-après selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2004.

EUR mios	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS
	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE
	JUSQU'À 3 MOIS		3 MOIS À 1 AN		1 AN À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS OU À DURÉE INDÉTERMINÉE		TOTAL 2004		TOTAL 2003	
Éléments d'actif												
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale	28	14	71	80	1	26	-	-	101	120	103	154
Créances sur les établissements de crédit (*)	6 627	7 944	329	120	-	-	-	-	6 957	8 064	4 607	2 663
Créances sur la clientèle (*)	1 135	1 086	15	3	1	2	-	-	1 151	1 091	997	777
Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe	86	59	54	62	129	73	83	31	353	225	151	162
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	-	-	36	85	36	85	111	114
Éléments de passif												
Dettes envers les établissements de crédit (*)	1 147	777	-	1	-	-	-	3	1 147	781	640	623
Dettes envers la clientèle (*)	2 312	1 908	-	1	-	-	-	2	2 312	1 910	1 884	1 721

La juste valeur à la fin d'exercice sur les actions du portefeuille trading ne diffère pas de façon significative (variation de l'ordre de 1 %) de la valeur comptable nette.

(*) Les créances et les dettes correspondent à des opérations de prêts et emprunts de titres ainsi que des opérations de Repos – Reverse Repos.

note 9 | Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques "Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale", "Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe", "Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable", "Participations" et "Parts dans des entreprises liées" se répartissent de la façon suivante au 31 décembre 2004 (2003) :

EUR mios	VALEURS COTÉES	VALEURS NON COTÉES	TOTAL
1. Effets publics, obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	13 036 (13 636)	385 (349)	13 421 (13 985)
2. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	127 (219)	80 (64)	207 (282)
3. Participations	21 (39)	31 (24)	52 (63)
4. Parts dans des entreprises liées	23 (23)	20 (19)	43 (42)

Le montant des corrections de valeur sur valeurs mobilières maintenues en fonction du "Beibehaltungsprinzip" (voir note 2.12) sur les immobilisations financières et les actifs circulants s'élève au 31 décembre 2004 à EUR 10 mios (2003 : EUR 5 mios) et à EUR 40 mios (2003 : EUR 18 mios).

note 10

Effets publics, obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Au 31 décembre 2004, les valeurs mobilières reprises sous la rubrique "Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale" et "Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe" se répartissent comme suit :

EUR mios	2004	2003
Immobilisations financières	6 499	7 147
Autres valeurs mobilières à revenu fixe	6 922	6 838
	13 421	13 985

Sont à considérer comme immobilisations financières les valeurs mobilières qui, en vertu de l'article 56 de la loi sur les comptes des banques, sont destinées à servir de façon durable à l'activité de la Banque (voir note 2.8).

Le montant des valeurs mobilières à revenu fixe sous rubrique venant à échéance en 2005 s'élève à EUR 6 287 mios (2003 : EUR 6 599 mios pour les échéances en 2004).

La valeur des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe pris directement en compte de profits et pertes au cours de l'exercice s'élève au 31 décembre 2004 à EUR 0,03 Mio (2003 : EUR 0,02 Mio).

La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition des agios prorataés sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe s'élève au 31 décembre 2004 à EUR 56 mios (2003 : EUR 112

mios), dont EUR 37 mios (2003 : EUR 94 mios) portant sur des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières.

Le montant proraté des disagios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières est passé de EUR 13 mios au 31 décembre 2003 à EUR 24 mios au 31 décembre 2004.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la Banque procède, depuis 2004 à une comptabilisation des disagios relatifs au portefeuille-titres de placement prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation du bilan. Ces disagios étaient, au cours des exercices antérieurs, pris directement en compte de profits et pertes.

note 11

Participations et parts dans des entreprises liées dans des établissements de crédit

EUR mios	2004	2003
- Participations dans des établissements de crédit	4	21
- Parts dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	-	-

note 12 | Mouvements relatifs aux actifs immobilisés

	VALEUR D'ACQUISITION AU 01.01.2004	IMPACT DE CHANGE	ENTRÉES	SORTIES	VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2004	CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2004	VALEUR NETTE AU 31.12.2004
EUR mios							
1. Immobilisations financières	7 345	18	2 749	3 447	6 665	95	6 571
- Participations	97	(1)	9	20	86	34	52
- Parts dans des entreprises liées à caractère d'immobilisations financières	21	-	8	6	22	2	20
- Effets publics, obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe à caractère d'immobilisations financières	7 227	19	2 732	3 421	6 557	59	6 499
2. Immobilisations corporelles	538	-	44	52	531	202	329
- Terrains et constructions	334	-	10	9	336	68	268
- Autres immobilisations corporelles	204	-	34	44	195	134	61
3. Immobilisations incorporelles	144	1	29	46	130	117	12
- Frais d'établissement	1	-	-	-	1	1	-
- Fonds de commerce acquis à titre onéreux	111	1	6	45	74	74	-
- Logiciels et autres actifs incorporels	32	-	23	1	55	42	12

note 13 | Actifs corporels

Les terrains et constructions utilisés par le groupe dans le cadre de son activité propre sont repris à la rubrique "Actifs corporels" pour un montant net de EUR 248 mios (2003 : EUR 242 mios).

note 14 | Autres actifs

La rubrique "Autres actifs" reprend principalement diverses valeurs à recevoir à court terme telles que les dividendes et les coupons que la clientèle a remis à la Banque pour encaissement et dont elle a déjà fourni la contre-valeur.

Sont également compris dans ce poste au 31 décembre 2004 des impôts différés actifs pour un montant total de EUR 71 mios (2003 : EUR 78 mios).

note 15 | Transactions avec des sociétés du groupe et créances subordonnées

Au 31 décembre 2004 (2003), le relevé des opérations en cours avec des entreprises liées et avec des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation est le suivant :

EUR mios	MONTANT DES CRÉANCES SUR	
	DES ENTREPRISES LIÉES	DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
1. Actif		
1.1 Créances sur les établissements de crédit	565 (383)	12 (195)
1.2 Créances sur la clientèle	38 (53)	1 (1)
1.3 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	12 (14)	- (-)

EUR mios	MONTANT DES DETTES ENVERS	
	DES ENTREPRISES LIÉES	DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
2. Passif		
2.1 Dettes envers des établissements de crédit	106 (389)	1 (36)
2.2 Dettes envers la clientèle	270 (142)	- (2)

Pour ce qui concerne les créances subordonnées, la situation est la suivante :

EUR mios	MONTANT DES CRÉANCES SUBORDONNÉES	DONT :	
		SUR DES ENTREPRISES LIÉES	ENVERS DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
Obligations et autres	23	-	-
valeurs mobilières à revenu fixe	(21)	(-)	(-)

Les créances subordonnées représentent des actifs auxquels sont attachés des droits qui ne peuvent s'exercer, en cas de liquidation ou de faillite, qu'après ceux des autres créanciers.

note 16 | Dettes représentées par un titre

Au 31 décembre 2004, le montant des bons de caisse et obligations en circulation qui viennent à échéance en 2005 est de EUR 20 mios (2003 : EUR 245 mios pour les échéances en 2004).

note 17 | **Autres passifs**

La rubrique "Autres passifs" reprend principalement diverses valeurs à payer à court terme telles que les coupons et titres remboursables au titre d'agent payeur.

note 18 | **Passifs subordonnés**

Les emprunts subordonnés suivants sont en cours au 31 décembre :

EUR mios	TAUX D'INTÉRÊT	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	SITUATION AU 31.12.2004	SITUATION AU 31.12.2003
Emprunt obligataire subordonné	7,875 %	19/07/94	19/07/04	-	24,8
Emprunt obligataire subordonné	8,625 %	14/10/94	14/10/04	-	24,8
Emprunt obligataire subordonné	7,375 %	25/10/95	25/10/05	74,4	74,4
Emprunt obligataire subordonné	7,125 %	17/11/95	17/11/05	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	4,500 %	17/04/98	17/04/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	5,000 %	26/06/98	26/06/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	4,625 %	28/10/98	28/10/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	5,250 %	25/11/98	25/11/08	53,8	53,7
Emprunt obligataire subordonné	6,375 %	31/01/01	31/01/11	400,0	400,0
Emprunt obligataire subordonné	6,375 %	23/02/01	23/02/16	200,0	200,0
				926,4	976,0

Tous les emprunts sont libellés en EUR, sauf celui émis le 25 novembre 1998 d'un montant nominal de DKK 400 000 000.

La Banque procède à l'émission de bons de caisse subordonnés à 7 et 10 ans. Au 31 décembre 2004, EUR 43 mios ont été émis (2003 : EUR 35 mios).

Les emprunts et bons de caisse subordonnés prennent rang immédiatement après l'ensemble du passif et des autres engagements non subordonnés de la Banque envers les tiers.

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice se montent à EUR 63 mios (2003 : EUR 65 mios).

note 19 | **Postes spéciaux avec une quote-part de réserves**

Le montant renseigné sous la rubrique "Postes spéciaux avec une quote-part de réserves" se rapporte aux plus-values de réinvestissement résultant des articles 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

En vertu de ces articles, les plus-values résultant de l'aliénation ou de la conversion d'actifs peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de ré-emploi acquis ou constitués par la Banque.

Les plus-values résultant de l'aliénation d'actifs proviennent principalement de la cession d'immeubles et de la vente de participations et de divers titres.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la partie des postes spéciaux avec une quote-part de réserve investie dans les immeubles et dans la participation Banque Continentale du Luxembourg S.A. (suite à son absorption programmée par KBL) a été extournée durant l'exercice 2004.

note 20 | Instruments hybrides de capital

La Banque a procédé au cours de l'année 2003 à une émission de capital hybride pour JPY 20 milliards. Cet emprunt est assimilable à du Tier 1.

Le contrat régissant cet emprunt ne prévoit pas de dates d'échéance obligatoire et ne contient pas de dispositions selon lesquelles un remboursement anticipé pourrait être requis par l'investisseur.

Cet emprunt est subordonné à toutes autres dettes de la Banque envers les tiers. Il n'est pas convertible. La charge payée par la Banque pour cet emprunt au cours de l'exercice s'élève à JPY 562 mios, soit EUR 4 mios (2003 : JPY 314 mios, soit EUR 2,3 mios).

note 21 | Capital

Le capital souscrit et libéré de EUR 189 mios est représenté par 18 353 387 parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et par 1 975 320 parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale. Au 31 décembre 2004, la Banque détenait 21 571 (2003 : 60) actions propres.

note 22 | Évolution des réserves et des résultats reportés

EUR mios	RÉSERVES	RÉSULTATS REPORTÉS
1. Solde au 1 ^{er} janvier 2004	196,7	0,7
2. Résultat de l'exercice clôturé le 31 décembre 2003		193,1
3. Affectation du résultat :		
Transfert aux réserves	73,1	(73,1)
Dividendes		(118,5)
Tantièmes		(1,6)
4. Autres mouvements	(128,9)	
5. Solde au 31 décembre 2004	140,9	0,6

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

Les autres mouvements s'expliquent principalement par les différences de première consolidation constatées au cours de l'exercice 2004, qui ont été intégralement déduites des réserves (voir note 2.11).

note 23 | **Actifs donnés en garantie**

Au 31 décembre 2004 (2003), le montant total des actifs donnés par la Banque en garantie de ses propres engagements se répartit comme suit :

POSTES DE L'ACTIF DONNÉS EN GARANTIE	MONTANT EUR mios	COMMENTAIRES
Titres et effets publics	589 (2 792)	Actifs donnés en garantie dans le cadre des activités de la Banque avec la Banque Centrale du Luxembourg
Titres donnés en garantie	6 152 (3 213)	Actifs donnés en garantie dans le cadre de l'activité "repo-reverse repo"
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, autres actifs	302 (286)	Actifs donnés en garantie dans le cadre des activités de la Banque avec des banques centrales et des sociétés de clearing
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, autres actifs	106 (27)	Actifs donnés en garantie dans le cadre d'opérations d'emprunts de titres ou de lignes de crédit reçues
Autres actifs	2 (1)	Actifs donnés en garantie dans le cadre d'opérations effectuées sur un marché organisé de produits dérivés

note 24 | Passifs éventuels

Les passifs éventuels de la Banque comprennent notamment les postes suivants au 31 décembre :

EUR mios	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		DONT : PASSIFS ÉVENTUELS ENVERS ENTREPRISES LIÉES	
	2004	2003	2004	2003
Garanties et autres substituts directs de crédit	467	434	36	31
Contre-garanties	216	263	4	1
Crédits documentaires	21	21	-	-
Autres passifs éventuels	11	19	-	-
	715	738	40	32

Les garanties et autres substituts directs de crédit représentent des garanties réelles et personnelles, constituées pour compte d'entreprises liées et pour compte de tiers.

note 25 | Engagements

Les postes principaux repris à la rubrique "Engagements" au 31 décembre sont les suivants :

EUR mios	TOTAL DES ENGAGEMENTS		DONT : ENGAGEMENTS ENVERS ENTREPRISES LIÉES	
	2004	2003	2004	2003
Achats à terme d'actifs	5	4	-	-
Montants à libérer sur titres et participations	27	29	-	-
Crédits confirmés, non utilisés	2 639	2 379	28	71
Règlement d'opérations au comptant	252	411	15	7
Autres	69	-	-	-
	2 993	2 822	43	79

La Banque a contracté certains autres engagements qui ne sont ni repris au bilan, ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière.

Ainsi, la Banque est membre de l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg, dont il est fait mention à la note 39 ci-après.

La Banque est également membre du système de clearing de l'Association Bancaire pour l'Euro.

note 26 | Opérations de services

Le groupe fournit à ses clients les services suivants :

- conseil en gestion de patrimoine ;
- conservation et administration de valeurs mobilières ;
- location de coffres ;
- représentation fiduciaire ;
- fonction d'agent ;
- dépositaire d'organismes de placement collectif.

note 27

Ventilation des instruments financiers dérivés par catégorie d'instruments et durée résiduelle

Le tableau ci-après reprend la ventilation des **instruments financiers dérivés au 31 décembre 2004, hors portefeuille de négociation** (tel que défini dans la note 8), par catégorie d'instruments et durée résiduelle. La très grande majorité de ces opérations est destinée à couvrir les effets des fluctuations dans les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix du marché.

Ce tableau reprend uniquement le volet à livrer des opérations.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (hors portefeuille de négociation)	HORS MARCHÉ BOURSIER						MARCHÉ BOURSIER					
					2004	2003					2004	2003
	<=3 MOIS	>3 MOIS	>1 AN	>5 ANS			<=3 MOIS	>3 MOIS	>1 AN	>5 ANS		
valeur notionnelle en EUR mios	<=1 AN	<=5 ANS		TOTAL	TOTAL	<=1 AN	<=5 ANS			TOTAL	TOTAL	
Catégories d'instruments												
Instruments sur taux d'intérêt												
Contrats à terme	5	24	68	-	97	1	8	-	-	8	-	
Contrats d'échange	5 745	11 918	23 900	2 181	43 744	28 808	100	312	-	412	232	
Options	-	240	216	5	461	859	-	-	-	-	-	
					44 302	29 668				420	232	
Instruments sur devises/or												
Contrats à terme	698	513	2	-	1 213	1 190	-	-	-	-	105	
Contrats d'échange	10 174	1 003	430	-	11 607	10 886	-	-	-	-	-	
Options	146	56	-	-	202	135	-	-	-	-	5	
					13 022	12 212					110	
Instruments sur titres de propriété												
Contrats à terme	36	-	-	-	36	103	-	-	-	-	-	
Contrats d'échange	-	5	-	-	5	-	-	-	-	-	-	
Options	-	7	100	-	108	63	30	5	-	35	38	
					148	166				35	38	
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total					57 473	42 045				456	380	

note 28 | Ventilation d'éléments du bilan et hors-bilan par groupe de pays

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments d'actif par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS D'ACTIF (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Caisse et créances sur les établissements de crédit	Union européenne	11 242	11 467
	Autres pays de la zone A	838	455
	Autres	75	61
		12 155	11 983
Créances sur la clientèle	Union européenne	4 276	4 744
	Autres pays de la zone A	85	139
	Autres	159	165
		4 520	5 047
Effets publics et valeurs mobilières, hors participations et parts dans les entreprises liées	Union européenne	12 284	11 818
	Autres pays de la zone A	1 113	2 209
	Encours d'origine supranationale	37	44
	Autres	193	196
		13 628	14 267

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments de passif par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS DE PASSIF (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit	Union européenne	10 639	9 908
	Autres pays de la zone A	2 178	2 494
	Encours d'origine supranationale	23	-
	Autres	300	297
		13 139	12 699
Dettes envers la clientèle	Union européenne	14 114	14 479
	Autres pays de la zone A	386	488
	Encours d'origine supranationale	5	93
	Autres	793	865
		15 298	15 926

Annexe aux comptes consolidés

Le tableau ci-après reprend la ventilation des passifs éventuels et des lignes de crédit accordées non utilisées par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Passifs éventuels	Union européenne	672	689
	Autres pays de la zone A	21	32
	Autres	22	17
		715	738
Engagements : crédits accordés non utilisés	Union européenne	2 592	2 305
	Autres pays de la zone A	33	39
	Autres	15	34
		2 639	2 379

note 29 | Ventilation d'éléments d'actif et de hors-bilan par secteur économique

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments d'actif par secteur économique au 31 décembre.

SECTEURS ÉCONOMIQUES (valeur comptable) EUR mios	ÉLÉMENTS D'ACTIF	2004	2003
Secteur public	Créances	17	21
	Effets publics et VMRF	10 578	10 761
Total secteur public		10 596	10 782
Banques			
Banques centrales	Créances	239	780
	VMRF	4	11
		243	791
Banques multilatérales de développement	VMRF	37	44
Autres banques	Créances	11 916	11 203
	Effets publics et VMRF	834	759
	VMRV	5	18
		12 755	11 980
Total banques		13 035	12 816
Établissements financiers			
OPC	Créances	110	159
	VMRF	40	25
	VMRV	128	129
		277	314
Holdings	Créances	73	129
	VMRF	8	17
	VMRV	3	1
		84	148
Autres établissements financiers	Créances	1 404	1 281
	VMRF	572	628
	VMRV	34	11
		2 010	1 920
Total établissements financiers		2 371	2 381
Autres secteurs			
	Créances	2 916	3 457
	VMRF	1 348	1 738
	VMRV	39	123
		4 302	5 318
Total autres secteurs		4 302	5 318
Total par élément d'actif	Créances	16 675	17 030
	Effets publics et VMRF	13 421	13 985
	VMRV	207	282
Total général		30 303	31 297

VMRF : Valeurs mobilières à revenu fixe
VMRV : Valeurs mobilières à revenu variable (hors participations et parts dans les entreprises liées)

Annexe aux comptes consolidés

Le tableau ci-après reprend la ventilation des passifs éventuels et des lignes de crédit accordées non utilisées par secteur économique au 31 décembre.

SECTEURS ÉCONOMIQUES EUR mios	ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN	2004	2003
Secteur public	Passifs éventuels	-	-
	Lignes de crédit accordées	14	14
Total secteur public		14	14
Banques	Autres établissements de crédit		
	Passifs éventuels	79	47
	Lignes de crédit accordées	932	945
Total banques		1 011	992
Établissements financiers	OPC		
	Passifs éventuels	-	-
	Lignes de crédit accordées	78	41
		78	41
Holdings	Passifs éventuels	-	4
	Lignes de crédit accordées	21	73
		21	77
Autres établissements financiers	Passifs éventuels	28	41
	Lignes de crédit accordées	17	33
		44	74
Total établissements financiers		144	192
Autres secteurs	Passifs éventuels	608	646
	Lignes de crédit accordées	1 578	1 273
Total autres secteurs		2 186	1 918
Total par élément de hors-bilan	Passifs éventuels	715	738
	Lignes de crédit accordées	2 639	2 379
Total général		3 354	3 117

note 30 | Exposition aux risques de crédit, de change et de marché

Les exigences en fonds propres en couverture des risques de crédit, de change et de marché sont calculées conformément aux prescriptions légales décrites dans la circulaire CSSF 2000/10 portant sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Elles s'élèvent globalement à EUR 722 mios au 31 décembre 2004 (2003 : EUR 852 mios). Sur une base consolidée, seulement 0,4 % de celles-ci sont imputables au risque de change consolidé et 5,2 % aux risques de marché consolidés.

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments de bilan et de hors-bilan par catégorie de risques pondérés ainsi que les instruments dérivés résumant l'exposition du groupe KBL au risque de crédit aux 31 décembre 2004 et 2003.

PONDÉRATION ATTRIBUÉE À LA CONTREPARTIE EUR mios	2004		2003
	RISQUE DE CRÉDIT AVANT PONDÉRATION	RISQUE PONDÉRÉ	RISQUE PONDÉRÉ
Éléments du Bilan	24 274	7 028	8 720
0 %	10 634	-	-
10 %	46	5	2
20 %	7 605	1 521	1 862
50 %	972	486	552
100 %	5 016	5 016	6 304
Éléments du Hors-Bilan	3 520	1 241	1 061
0 %	731	-	-
10 %	893	89	92
20 %	82	16	11
50 %	1 356	678	493
100 %	458	458	466
Instruments financiers dérivés		250	238
TOTAL		8 519	10 019

Les instruments dérivés sont principalement initiés par Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, entité sociale.

Les positions de change aux 31 décembre 2004 et 2003 sont les suivantes (positions "short" entre parenthèses) :

DEVISE	2004		2003
	POSITION NETTE CONTRE-VALEUR,	EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE,	EXIGENCE DE FONDS PROPRES EN COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE,
EUR mios			
DKK	0,8		
GBP	23,0		
HUF	155,2		
PLN	0,2		
SEK	0,7		
SIT	0,1		
SKK	(0,2)		
Devises Union européenne (hors UEM)	179,8	2,9	0,5
ARS	(0,3)		
CAD	0,2		
JPY	0,2		
NOK	0,8		
NZD	0,1		
USD	11,5		
XAU	(5,9)		
Autres devises	0,2		
Devises hors Union européenne	6,8	-	11,2
Total		2,9	11,7

La plupart des positions de change sont générées par la Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, entité sociale.

note 31 | Autres produits d'exploitation

Les montants renseignés dans cette rubrique représentent des revenus liés à l'exploitation du groupe qui ne concernent pas l'exercice en cours. Ils se rapportent également aux plus-values réalisées sur la vente de participations, aux loyers des immeubles appartenant au groupe et à l'extourne de provisions d'impôts concernant des exercices antérieurs. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le groupe avait procédé en 2003 à l'extourne de diverses provisions constituées antérieurement, dont l'intégralité de la provision AGDL (voir note 39).

note 32 | Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels

Cette rubrique comporte entre autres les charges d'amortissements accélérés des fonds de commerce acquis à titre onéreux par les filiales.

note 33 | **Autres charges d'exploitation**

Les montants repris sous ce poste se composent essentiellement de dotations aux provisions pour divers risques et charges.

note 34 | **Entreprises non consolidées**

Les entreprises suivantes directement détenues par la Banque n'ont pas été intégrées dans le périmètre de consolidation en raison de leur importance négligeable dans les comptes consolidés ou de la nature de leur activité :

NOM DE LA SOCIÉTÉ ET SIÈGE SOCIAL	FRACTION DU CAPITAL DÉTENU (EN %)	CAPITAUX PROPRES (HORS RÉSULTAT)	RÉSULTAT	DATE DE RÉFÉRENCE
Asia Oceania Management S.A. – Luxembourg	100,00 %	408 942 USD	1 884 USD	30.11.2003
Renelux S.A. – Luxembourg	100,00 %	2 042 832 EUR	-	31.12.2004
Cogere S.A. – Luxembourg	50,00 %	4 053 662 EUR	(*) 474 990 EUR	31.12.2004
Ceres S.A. – Luxembourg	100,00 %	1 298 471 EUR	-	31.12.2004
TVM GmbH Munich – Allemagne	31,25 %	317 619 EUR	20 580 EUR	31.12.2003

(*) Chiffres provisoires

note 35 | **Effectif du personnel**

Au cours de l'exercice, le nombre moyen du personnel employé au sein des entités consolidées par la Banque se ventile comme suit :

	NOMBRE 2004	NOMBRE 2003
Direction	203	215
Cadres supérieurs	1 227	1 223
Employés	2 417	2 393
Ouvriers	10	11
	3 856	3 843

note 36

Rémunérations, avances et engagements envers les différents organes de la Banque

SITUATION AU 31.12.2004	RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2004 EN RAISON DE LEURS FONCTIONS	LIGNES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE ACCORDÉES	CRÉDITS EN COURS	GARANTIES EN COURS	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE
EUR					
Membres des organes d'Administration	6 581 415 (91)	6 463 455 (25)	4 690 727 (22)	846 918 (13)	354 212 (11)
Direction	34 696 786 (192)	7 012 590 (67)	4 553 175 (65)	1 117 763 (45)	3 104 228 (166)

() : nombre de personnes concernées

SITUATION AU 31.12.2003	RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2003 EN RAISON DE LEURS FONCTIONS	LIGNES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE ACCORDÉES	CRÉDITS EN COURS	GARANTIES EN COURS	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE
EUR					
Membres des organes d'Administration	7 208 106 (100)	8 455 281 (33)	5 681 651 (29)	826 960 (9)	646 704 (31)
Direction	32 481 052 (207)	7 345 288 (73)	5 140 388 (73)	1 376 724 (47)	3 224 912 (173)

() : nombre de personnes concernées

note 37

Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires

Au 31 décembre 2004, la charge d'impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires se décompose comme suit :

- une charge d'impôt courante pour un montant de EUR 36 mios (2003 : une charge de EUR 50 mios) ;
- une charge d'impôts différés (cf. Note 2.15) pour un montant de EUR 7 mios (2003 : une charge de EUR 2 mios).

note 38

Charges exceptionnelles

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts, le groupe a décidé de poursuivre en 2004 les mesures d'encouragement à la préretraite ainsi que les plans de restructuration initiés en 2002 dans plusieurs de ses filiales. Le coût estimé de l'ensemble de ces mesures a été provisionné sous la rubrique "Charges exceptionnelles".

note 39

Association pour la garantie des dépôts

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif "Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg", en abrégé "AGDL".

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celles du 11 juin 1997 et du 27 juillet 2000, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs ("la Garantie"). Les clients garantis sont tous les déposants personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les petites sociétés relevant du droit d'un Etat membre de l'Union européenne, d'une dimension telle qu'elles seraient autorisées à établir un bilan abrégé conformément à l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En cas d'insolvabilité d'un établissement membre, l'AGDL protège tous les déposants en argent en leur garantissant le remboursement de leurs dépôts jusqu'à EUR 20 000.

Dans le même cas, l'AGDL protège tous les investisseurs en leur garantissant le remboursement de leurs créances issues d'opérations d'investissement jusqu'à EUR 20 000.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est donc limitée à un montant maximal de EUR 40 000 ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par déposant, sans qu'un déposant ne puisse percevoir un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts dont il est titulaire ou co-titulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant de la Garantie constitue un plafond absolu, et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelles autres sommes.

Au cours de l'exercice 2003 et ce dans le cadre du passage aux normes IFRS, le groupe a procédé à l'extourne de la provision AGDL constituée lors des exercices antérieurs (voir note 31).

note 40 | **Litiges**

Plusieurs administrateurs, dirigeants et employés de la Banque de même que certains de ses anciens administrateurs, anciens dirigeants et anciens employés ont été inculpés durant l'année 2000 par un juge d'instruction belge dans le cadre d'un contentieux fiscal résultant de leurs activités professionnelles au service de la Banque.

L'issue de la procédure étant incertaine, il est impossible de prévoir leur impact éventuel sur les états financiers de la Banque.

Après analyse de la situation et de l'ensemble des réserves accumulées dans le cadre de l'approche traditionnellement prudente de la Banque en matière de couverture de risques, il n'a pas été estimé nécessaire, à ce stade, de constituer de provision.

note 41 | **Éléments postérieurs à la clôture**

En date du 23 décembre 2004, Almanij S.A. et KBC Bancassurance Holding S.A. ont émis un communiqué de presse commun qui annonce que leurs Conseils d'Administration respectifs ont décidé de proposer le 2 mars 2005 à l'Assemblée Générale Extraordinaire de leurs actionnaires respectifs, une simplification de leur structure qui se traduira par une fusion par absorption d'Almanij dans KBC Bancassurance Holding.

A la suite de cette annonce, Almanij a lancé une offre publique d'achat sur les actions de la Banque en circulation en date du 31 janvier 2005. Cette offre, couronnée de succès, s'est clôturée le 14 février 2005. Conformément aux intentions exprimées dans le contexte de cette offre publique d'achat, une demande de retrait des parts sociales de la Banque de la cotation à la Bourse de Luxembourg sera introduite.

En outre, la Banque a fusionné en date du 1^{er} janvier 2005 avec sa filiale luxembourgeoise Banque Continentale du Luxembourg S.A. Les activités de cette entité ont été reprises de manière exhaustive par la Banque.

COMPTES NON CONSOLIDÉS



BILAN NON CONSOLIDÉ

en EUR, au 31 décembre

ACTIF	NOTES	2004	2003
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	4, 24, 25	164 206 553	697 578 217
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale	4, 5, 6, 8, 19 24, 25	5 888 699 212	6 531 382 423
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>		5 888 699 212	6 531 382 423
Créances sur les établissements de crédit	4, 11, 24, 25	11 008 470 283	10 496 156 632
a) à vue		1 243 756 238	1 258 596 806
b) autres créances		9 764 714 045	9 237 559 826
Créances sur la clientèle	4, 11, 24, 25, 31	1 879 892 915	1 876 934 030
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	4, 5, 6, 8, 11 19, 24, 25	5 203 079 834	4 752 298 056
a) des émetteurs publics		4 020 880 373	3 754 224 839
b) d'autres émetteurs		1 182 199 461	998 073 217
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	4, 5, 24, 25	146 244 677	139 468 458
Participations	5, 7, 8, 29	34 630 450	43 987 938
Parts dans des entreprises liées	5, 7, 8, 29	1 278 913 179	1 071 567 647
Actifs corporels	8, 9	105 512 750	100 056 915
Actions propres ou parts propres	17	2 938 125	6 297
Autres actifs	10	44 133 999	54 067 867
Comptes de régularisation	6	782 487 673	608 657 503
TOTAL DE L'ACTIF	3	26 539 209 650	26 372 161 983

Les notes renvoient à l'annexe.

Bilan non consolidé

PASSIF	NOTES	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit	4, 11, 24	12 751 064 717	11 664 650 610
a) à vue		1 599 237 391	849 940 480
b) à terme ou à préavis		11 151 827 326	10 814 710 130
Dettes envers la clientèle	4, 11, 24	10 249 339 712	10 800 729 314
a) dépôts d'épargne		734 616 180	787 377 705
b) autres dettes			
ba) à vue		1 850 574 774	1 880 585 672
bb) à terme ou à préavis		7 664 148 758	8 132 765 937
Dettes représentées par un titre	4, 12	147 925 150	372 253 530
Bons et obligations en circulation		147 925 150	372 253 530
Autres passifs	13	184 367 907	192 221 502
Comptes de régularisation	6	500 937 981	577 054 079
Provisions pour risques et charges		198 153 343	153 777 347
a) provisions pour impôts		28 355 729	57 959 358
b) autres provisions	32, 34	169 797 614	95 817 989
Passifs subordonnés	14	969 778 107	1 011 426 379
Postes spéciaux avec une quote-part de réserves	15	14 873 365	21 778 932
Fonds pour risques bancaires généraux	2.5	-	118 668 802
Instruments hybrides de capital	16	143 215 181	148 093 299
Capital souscrit	17, 18	188 987 524	188 987 524
Primes d'émission	18	354 569 112	354 569 112
Réserves	18	647 211 850	587 281 349
Résultats reportés	18	552 349	666 054
Résultat de l'exercice	18	188 233 352	180 004 150
TOTAL DU PASSIF	3	26 539 209 650	26 372 161 983
HORS-BILAN			
Passifs éventuels	20, 24, 25, 31	584 681 259	471 961 109
dont : cautionnements et actifs donnés en garantie		574 728 039	462 992 024
Engagements	21, 24, 25, 31	1 353 723 752	1 343 434 769
Opérations fiduciaires	22	757 042 819	1 014 108 825

Les notes renvoient à l'annexe.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES NON CONSOLIDÉ

en EUR, au 31 décembre

	NOTES	2004	2003
Intérêts et produits assimilés		1 836 182 126	1 835 561 205
<i>dont : sur valeurs mobilières à revenu fixe</i>		494 701 956	581 879 132
Intérêts et charges assimilées	14	(1 729 171 505)	(1 628 084 703)
Intérêts nets	6	107 010 621	207 476 502
Revenus de valeurs mobilières		48 196 414	101 294 913
<i>a) revenus d'actions, de parts et autres valeurs mobilières à revenu variable</i>		5 165 166	2 907 358
<i>b) revenus de participations</i>		1 183 340	1 462 814
<i>c) revenus de parts dans des entreprises liées</i>		41 847 908	96 924 741
Commissions perçues		102 801 161	85 905 854
Commissions versées		(23 641 619)	(17 619 370)
Commissions nettes		79 159 542	68 286 484
Résultat provenant d'opérations financières		59 076 099	(28 214 261)
Autres produits d'exploitation	28	53 830 925	62 009 771
Frais généraux administratifs		(157 749 797)	(158 020 101)
<i>a) frais de personnel</i>		(94 561 643)	(94 055 957)
<i>dont : - salaires et traitements</i>	30, 31	(79 259 908)	(80 311 494)
<i>- charges sociales</i>		(13 124 470)	(12 408 414)
<i>dont : charges sociales couvrant les pensions</i>		(8 078 330)	(7 963 560)
<i>b) autres frais administratifs</i>		(63 188 154)	(63 964 144)
Corrections de valeur sur actifs incorporels et corporels		(6 016 677)	(5 462 187)
Autres charges d'exploitation	28	(12 514 034)	(2 647 329)
Corrections et reprises de corrections de valeur sur créances et provisions pour passifs éventuels et pour engagements		27 081 776	7 311 094

Les notes renvoient à l'annexe.

Compte de profits et pertes non consolidé

	NOTES	2004	2003
Corrections et reprises de corrections de valeur sur valeurs mobilières ayant le caractère d'immobilisations financières, sur participations et sur parts dans des entreprises liées		11 999 208	(11 638 282)
Produits provenant de la dissolution de "postes spéciaux avec une quote-part de réserves"	15	6 934 736	372 004
Produits provenant de la dissolution de montants inscrits au fonds pour risques bancaires généraux	2.5	118 668 802	-
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires		(24 500 000)	(39 000 000)
RÉSULTAT PROVENANT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES, APRÈS IMPÔTS		311 177 615	201 768 608
Charges exceptionnelles	32	(116 756 000)	(15 451 000)
Autres impôts ne figurant pas sous les postes ci-dessus		(6 188 263)	(6 313 458)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	18	188 233 352	180 004 150

Les notes renvoient à l'annexe.

ANNEXE AUX COMPTES NON CONSOLIDÉS

note 1 | Généralités

1.1 Constitution et administration de la Banque

Kredietbank S.A. Luxembourgeoise, ci-après “la Banque” a été constituée à Luxembourg en date du 23 mai 1949 sous la forme d'une société anonyme.

La Banque fait partie du Groupe ALMANIJ, dont la maison mère est ALMANIJ S.A., société de droit belge, ayant son siège social établi à B-2000 ANTWERPEN, Schoenmarkt, 33.

Les comptes consolidés du Groupe ALMANIJ sont disponibles au siège social de la société ALMANIJ S.A..

La politique commerciale et les règles d'évaluation de la Banque, pour autant qu'elles ne soient pas déterminées par des lois et règlements luxembourgeois, sont arrêtées et surveillées par le Conseil d'Administration.

1.2 Nature des activités

L'objet social de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et de crédit.

En outre, sont permises toutes opérations commerciales, industrielles ou autres, affaires immobilières comprises, que la Banque pourrait entreprendre en vue de son objet principal, soit directement, soit sous forme de participations, soit de n'importe quelle autre manière, ces dispositions s'entendant dans le sens le plus large.

La Banque peut faire tout ce qui peut contribuer de quelque façon que ce soit à la réalisation de son but social.

De par son appartenance au Groupe ALMANIJ, la Banque fait partie d'un réseau international comprenant des sociétés liées, filiales, succursales et bureaux de représentation répartis dans les principaux pays industrialisés et places financières internationales.

1.3 Comptes annuels

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

La Banque établit ses comptes annuels en euro (EUR), qui est la devise de son capital.

note 2 | Principales méthodes comptables

Les comptes annuels de la Banque ont été préparés en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires ainsi que les principes comptables généralement admis dans le secteur bancaire au Grand-Duché de Luxembourg.

Les principales méthodes comptables qui ont été appliquées sont reprises ci-après.

Durant les exercices 2003 et 2004, la Banque a procédé à certains changements de méthode comptable ou d'évaluation détaillés aux points “2.1. Conversion des postes en devises”, “2.4.

Provision forfaitaire”, “2.5. Fonds pour risques bancaires généraux”, “2.8. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe” ainsi qu’aux notes 15 “Postes spéciaux avec une quote-part de réserves” et 33 “Association pour la Garantie des Dépôts”.

Ces changements de méthode comptable ou d’évaluation ont été effectués dans le cadre de la convergence progressive vers les standards de reporting basés sur les normes IFRS.

2.1 Conversion des postes en devises

La Banque utilise la méthode de la comptabilité pluri-monétaire qui consiste à enregistrer toute opération dans la devise d’origine le jour où le contrat est conclu.

Pour l’établissement des comptes annuels, les éléments d’actif et de passif exprimés en devises étrangères sont convertis en EUR aux cours de change applicables à la date du bilan ; les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées en compte de profits et pertes.

Depuis l’exercice 2003 et dans le cadre du passage aux normes IFRS, les revenus et charges exprimés en devises étrangères sont enregistrés dans leurs devises respectives et convertis périodiquement aux cours moyens du mois. Lors des exercices précédents, les cours de change utilisés étaient ceux applicables aux dates de conversion.

La Banque réévalue à chaque date de clôture comptable les positions à terme et au comptant résultant des contrats de change à terme sec et des swaps de change ayant un objectif de couverture.

Dans ce cadre, elle enregistre au compte de profits et pertes tous les résultats latents, plus-values non réalisées incluses, dégagés sur les opérations de change à terme.

Les opérations à terme non couvertes font l’objet d’une évaluation individuelle sur base des cours en vigueur à la date d’établissement du bilan. Les plus-values sont négligées ; les moins-values sont provisionnées au passif du bilan sous le poste “Provisions pour risques et charges : autres provisions”.

2.2 Instruments financiers

Les engagements éventuels de la Banque qui résultent des instruments financiers, tels que les swaps, les “forward rate agreements”, les “financial futures” et les options sont enregistrés à la date de transaction dans les comptes du hors-bilan.

A la date d’établissement du bilan, une provision est constituée pour les moins-values non réalisées constatées lors de l’évaluation individuelle aux cours du marché des transactions trading non encore venues à échéance. Cette provision est enregistrée sous le poste du passif “Provisions pour risques et charges : autres provisions”. Les plus-values non réalisées sont négligées.

2.3 Corrections de valeur spécifiques sur créances douteuses et créances irrécupérables

La politique de la Banque consiste à constituer des corrections de valeur et des provisions spécifiques sur les créances douteuses ainsi que sur les créances irrécupérables. Elles sont déterminées dans les limites jugées appropriées par le Conseil d’Administration.

Les corrections de valeur sont portées en déduction des postes d'actif concernés tandis que les provisions portant sur des postes du hors-bilan sont renseignées au passif à la rubrique "Provisions pour risques et charges : autres provisions".

2.4 Provision forfaitaire pour actifs à risques

Jusqu'au 31 décembre 2003, la politique de la Banque consistait à doter, en accord avec les dispositions de la législation fiscale luxembourgeoise, une provision forfaitaire pour actifs à risques au sens de la réglementation prudentielle bancaire. Cette provision avait pour objectif la couverture de risques probables mais non encore identifiés au moment de l'établissement des comptes annuels.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, cette provision forfaitaire a entièrement été extournée au résultat de l'exercice 2004.

2.5 Fonds pour risques bancaires généraux

En accord avec l'article 63 de la loi sur les comptes des banques, la Banque peut constituer un Fonds destiné à la couverture des risques bancaires généraux. Ce Fonds est renseigné séparément au passif du bilan. Les dotations au Fonds pour risques bancaires généraux ne sont pas déductibles fiscalement.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, le Fonds pour risques bancaires généraux a été intégralement extourné au résultat de l'exercice 2004.

2.6 Effets

Les certificats de trésorerie sont enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus non échus calculés sur base escomptée.

2.7 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, ce coût d'acquisition est majoré des intérêts courus non échus pour les valeurs mobilières émises sur base escomptée.

La Banque applique la méthode des prix moyens pondérés comme base d'évaluation et pour la sortie des titres de son portefeuille.

Le cas échéant, il est tenu compte du risque marché et du risque débiteur.

Les corrections de valeur sont enregistrées en diminution des valeurs mobilières auxquelles elles se rapportent. Les plus-values sont ignorées, à l'exception de celles portant sur les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de négociation.

2.8 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Pour les besoins de l'évaluation, le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe est réparti en trois catégories :

- les valeurs mobilières incluses dans le portefeuille des immobilisations financières, destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque ;
- celles incluses dans le portefeuille de négociation, acquises avec l'intention de les revendre à brève échéance ;
- et celles incluses dans le portefeuille de placement, c'est-à-dire celles non reprises dans les deux catégories précédentes.

Les valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées de la manière suivante :

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à la valeur d'acquisition dans la mesure où elles répondent aux conditions d'éligibilité prévues par la loi sur les comptes des banques et la réglementation bancaire en vigueur. Dans le cas contraire, elles sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe qui ont le caractère d'immobilisations financières dépasse leur prix de remboursement, la Banque procède à un amortissement de l'agio au prorata temporis à charge du compte de profits et pertes via les comptes de régularisation au passif du bilan.

Lorsque le prix d'acquisition des valeurs mobilières à revenu fixe, ayant le caractère d'immobilisations financières est inférieur à leur valeur de remboursement, le disagio est comptabilisé prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation à l'actif du bilan.

Portefeuille-titres de placement

Les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de placement sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market". Les agios et, depuis 2004 dans le cadre du passage aux normes IFRS, les disagio sont pris prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation du bilan.

Portefeuille-titres de négociation

Depuis l'exercice 2003 et dans le cadre du passage aux normes IFRS, les valeurs mobilières à revenu fixe reprises dans le portefeuille-titres de négociation sont évaluées selon la méthode "mark-to-market".

2.9 Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable

Les actions et autres valeurs mobilières à revenu variable sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

2.10 Participations et parts dans des entreprises liées

Les participations et parts dans des entreprises liées sont évaluées selon la méthode "lower of cost or market".

2.11 "Beibehaltungsprinzip"

La politique de la Banque consiste à maintenir les corrections de valeur constituées antérieurement sur certains postes de l'actif mais ne répondant plus à une moins-value suite à une augmentation de la valeur d'évaluation des actifs concernés, en vertu des articles 56(2)(f) et 58(2)(e) de la loi sur les comptes des banques.

2.12 Actifs corporels

Les actifs corporels sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

La valeur des actifs corporels dont l'utilisation est limitée dans le temps est diminuée des corrections de valeur calculées de manière à amortir ces éléments sur leur durée d'utilisation estimée à partir de leur mise en service.

2.13 Postes spéciaux avec une quote-part de réserves

Les postes spéciaux avec une quote-part de réserves comprennent des montants qui sont susceptibles d'immunisation fiscale. L'immunisation porte notamment sur des plus-values constituées en vertu des articles 53, 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

2.14 Impôts

Les charges d'impôts sont estimées à la fin de chaque exercice social. Le solde total des impôts dus, après prise en compte des avances payées, est renseigné au passif de la rubrique "Provisions pour risques et charges : provisions pour impôts".

En outre, en vertu de l'article 164bis L.I.R., la Banque a obtenu de l'Administration des Contributions, l'agrément d'intégrer fiscalement certaines filiales de façon à faire masse de leurs résultats fiscaux respectifs avec celui de Kredietbank S.A. Luxembourgeoise (régime dit d'intégration fiscale). Les charges relatives à l'Impôt Commercial Communal et à l'Impôt sur le Revenu des Collectivités déterminées au niveau de l'ensemble intégré fiscalement sont réparties entre les différentes sociétés faisant partie du périmètre de l'intégration fiscale au prorata de leur résultat comptable avant impôt sur le résultat comptable avant impôt total.

Les filiales comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale sont :

- Banque Continentale du Luxembourg S.A. (depuis 1999) ;

- KBL Founder S.A. (depuis 1999, liquidée en 2003) ;
- Kredietrust Luxembourg S.A. (depuis 2002) ;
- Financière et Immobilière S.A. (depuis 2002) ;
- KB Ré S.A. (depuis 2002, liquidée en 2003) ;
- Renelux S.A. (depuis 2002) ;
- Centre Europe S.A. (depuis 2003) ;
- KB Lux Immo S.A. (depuis 2003).

note 3 | **Actifs et passifs en devises**

Au 31 décembre 2004, le montant global des éléments d'actif libellés en devises (hors EUR), converti en EUR, est de EUR 10 727 mios (2003 : EUR 8 300 mios) ; celui des éléments de passif (hors EUR) s'élève à EUR 5 515 mios (2003 : EUR 5 880 mios).

note 4 | **Ventilation des éléments d'actif et de passif selon la durée résiduelle**

La présentation des postes de l'actif et du passif dans les tableaux ci-dessous est fonction de leur appartenance ou non au portefeuille de négociation, au sens de la réglementation en vigueur sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, et tel que défini ci-après.

Le portefeuille de négociation comprend :

- les positions propres, qu'elles soient longues ou courtes, en :
 - instruments du marché monétaire ;
 - valeurs mobilières à revenu fixe ;
 - valeurs mobilières à revenu variable y compris les parts d'organismes de placement collectif ;
 - matières premières ;
 - instruments dérivés y afférents ;

lorsqu'elles sont prises ou détenues dans l'intention :

- de les solder à court terme ou
- de profiter à court terme des écarts réels et/ou escomptés entre leur prix d'achat et de vente ou
- de profiter à court terme d'autres variations de prix ou de taux d'intérêt ;
- les positions résultant d'achats et de ventes simultanés effectués pour compte propre ;
- les positions liées à des engagements de prise ferme de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire ;
- toutes autres positions prises ou détenues en vue de couvrir d'autres positions du portefeuille de négociation.

Annexe aux comptes non consolidés

Les éléments de l'actif et du passif hors portefeuille de négociation sont repris dans le tableau ci-après selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2004.

	JUSQU'À 3 MOIS	3 MOIS À 1 AN	1 AN À 5 ANS	PLUS DE 5 ANS OU À DURÉE INDÉTERMINÉE	TOTAL 2004	TOTAL 2003
EUR mios						
Éléments d'actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices des chèques postaux	164	-	-	-	164	698
Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale	-	3 887	2 002	-	5 889	6 531
Créances sur les établissements de crédit	4 436	637	62	86	5 221	7 195
à vue	1 248	-	-	-	1 248	1 259
à terme ou à préavis	3 188	637	62	86	3 973	5 936
Créances sur la clientèle	497	15	130	151	794	913
Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe	678	846	2 428	553	4 505	4 656
émetteurs publics	635	757	1 986	439	3 817	3 716
autres émetteurs	43	89	442	114	688	940
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	136	136	133
Éléments de passif						
Dettes envers les établissements de crédit	10 654	1 626			12 280	11 618
à vue	1 599	-	-	-	1 599	850
à terme ou à préavis	9 055	1 626	-	-	10 681	10 768
Dettes envers la clientèle	6 735	1 999	2	1	8 737	9 761
dépôts d'épargne	734	-	-	-	734	787
autres dettes à vue	1 850	-	-	-	1 850	1 881
autres dettes à terme ou à préavis	4 151	1 999	2	1	6 153	7 093
Dettes représentées par un titre	23	8	116	1	148	372
Les montants sont indiqués nets de provision forfaitaire. Les additions sont effectuées sur base des montants exacts et non des montants arrondis. Ceci reste valable pour les tableaux des notes suivantes.						

Les éléments de l'actif et du passif du portefeuille de négociation sont repris dans le tableau ci-après selon leur durée résiduelle au 31 décembre 2004.

EUR mios	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS
	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE	FIN D'EXERCICE	MOYEN DE L'EXERCICE
	JUSQU'À 3 MOIS		3 MOIS À 1 AN		1 AN À 5 ANS		PLUS DE 5 ANS OU À DURÉE INDÉTERMINÉE		TOTAL 2004		TOTAL 2003	
Éléments d'actif												
Créances sur les établissements de crédit (*)	5 521	6 902	266	67	-	-	-	-	5 787	6 969	3 301	3 195
Créances sur la clientèle (*)	1 086	1 070	-	-	-	-	-	-	1 086	1 070	964	776
Obligations et valeurs mobilières à revenu fixe	93	58	57	31	223	110	325	158	698	357	96	133
Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	-	-	-	-	-	-	10	8	10	8	6	6
Éléments de passif												
Dettes envers les établissements de crédit (*)	471	151	-	-	-	-	-	-	471	151	47	19
Dettes envers la clientèle (*)	1 512	1 115	-	-	-	-	-	-	1 512	1 115	1 040	809

La juste valeur à la fin d'exercice sur les actions du portefeuille trading ne diffère pas de façon significative (variation de l'ordre de 1 %) de la valeur comptable nette.

(*) Les créances et les dettes correspondent à des opérations de prêts et emprunts de titres ainsi que des opérations Repos – Reverse Repos.

note 5 | Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières reprises sous les rubriques "Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale", "Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe", "Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable", "Participations" et "Parts dans des entreprises liées" se répartissent de la façon suivante au 31 décembre 2004 (2003) :

Annexe aux comptes non consolidés

EUR mios	VALEURS COTÉES	VALEURS NON COTÉES	TOTAL
1. Effets publics, obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	10 778 (10 952)	314 (332)	11 092 (11 284)
2. Actions et autres valeurs mobilières à revenu variable	70 (80)	76 (59)	146 (139)
3. Participations	4 (21)	31 (23)	35 (44)
4. Parts dans des entreprises liées	22 (28)	1 257 (1 044)	1 279 (1 072)

Le montant des corrections de valeur sur valeurs mobilières maintenues en fonction du "Beibehaltungsprinzip" (voir note 2.11.) sur les immobilisations financières et les actifs circulants, s'élève au 31 décembre 2004 à EUR 10 mios (2003 : EUR 5 mios) et à EUR 40 mios (2003 : EUR 18 mios).

note 6

Effets publics, obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe

Au 31 décembre 2004, les valeurs mobilières reprises sous la rubrique "Effets publics et autres effets admissibles au refinancement auprès de la Banque Centrale" et "Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe" se répartissent comme suit :

EUR mios	2004	2003
Immobilisations financières	4 261	4 843
Autres valeurs mobilières à revenu fixe	6 831	6 441
	11 092	11 284

Sont à considérer comme immobilisations financières les valeurs mobilières qui, en vertu de l'article 56 de la loi sur les comptes des banques, sont destinées à servir de façon durable l'activité de la Banque (voir note 2.8.).

Le montant des valeurs mobilières à revenu fixe sous rubrique venant à échéance en 2005 s'élève à EUR 5 446 mios (2003 : EUR 5 766 mios pour les échéances en 2004).

La valeur d'amortissement cumulée depuis la date d'acquisition des agios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe au 31 décembre 2004 s'élève à EUR 47 mios (2003 : EUR 102 mios) dont EUR 30 mios (2003 : EUR 85 mios) portant sur des valeurs mobilières à revenu fixe ayant le caractère d'immobilisations financières.

Le montant proraté des disagios sur obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe est passé de EUR 12,4 mios au 31 décembre 2003 à EUR 23 mios au 31 décembre 2004.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la Banque procède, depuis 2004 à une comptabilisation des disagios relatifs au portefeuille-titres de placement au prorata temporis en compte de profits et pertes via les comptes de régularisation du bilan. Ces disagios étaient, au cours des exercices antérieurs, pris directement en compte de profits et pertes.

note 7

Participations et parts dans des entreprises liées dans d'autres établissements de crédit

EUR mios	2004	2003
- Participations dans des établissements de crédit	4	21
- Parts dans des entreprises liées qui sont des établissements de crédit	1 115	927

note 8

Mouvements relatifs aux actifs immobilisés

EUR mios	VALEUR D'ACQUISITION AU 01.01.2004	IMPACT DE CHANGE	ENTRÉES	SORTIES	VALEUR D'ACQUISITION AU 31.12.2004	CORRECTIONS DE VALEUR CUMULÉES AU 31.12.2004	VALEUR NETTE AU 31.12.2004
1. Immobilisations financières	6 110	39	2 190	2 624	5 715	163	5 552
- Participations	70	-1	8	17	60	26	34
- Parts dans des entreprises liées à caractère d'immobilisations financières	1 120	1	215	-	1 336	79	1 257
- Effets publics et obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe à caractère d'immobilisations financières	4 920	39	1 967	2 607	4 319	58	4 261
2. Immobilisations corporelles	134	-	15	6	143	37	106
- Terrains et constructions	117	-	9	2	124	32	93
- Installations techniques, machines et mobiliers	17	-	6	4	19	5	13

note 9 | **Actifs corporels**

Les terrains et constructions utilisés par la Banque dans le cadre de son activité propre sont repris à la rubrique "Actifs corporels" pour un montant net de EUR 77 mios (2003 : EUR 66 mios).

note 10 | **Autres actifs**

Au 31 décembre 2004, le total de la rubrique "Autres actifs" s'élève à EUR 44 mios (2003 : EUR 54 mios). Cette rubrique reprend notamment diverses valeurs à recevoir à court terme telles que les coupons que la clientèle a remis à la Banque pour encaissement et dont la Banque a déjà fourni la contre-valeur.

note 11 | **Transactions avec des sociétés du groupe et créances subordonnées**

Au 31 décembre 2004 (2003), le relevé des opérations en cours avec des entreprises liées et avec des entreprises avec lesquelles la Banque a un lien de participation est le suivant :

EUR mios	MONTANT DES CRÉANCES SUR	
	DES ENTREPRISES LIÉES	DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
1. Actif		
1.1 Créances sur les établissements de crédit	2 234 (2 843)	12 (195)
1.2 Créances sur la clientèle	113 (141)	1 (1)
1.3 Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	12 (14)	- -
EUR mios	MONTANT DES DETTES ENVERS	
	DES ENTREPRISES LIÉES	DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
2. Passif		
2.1 Dettes envers les établissements de crédit	2 858 (2 606)	1 (36)
2.2 Dettes envers la clientèle	344 (194)	- (2)

Pour ce qui concerne les créances subordonnées, la situation est la suivante :

EUR mios	MONTANT DES CRÉANCES SUBORDONNÉES	DONT : SUR DES ENTREPRISES LIÉES	DONT : ENVERS DES DES ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION
1. Créances sur les établissements de crédit	109 (103)	109 (103)	- -
2. Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	23 (20)	1 (1)	- -

Les créances subordonnées représentent des actifs auxquels sont attachés des droits qui ne peuvent s'exercer, en cas de liquidation ou de faillite, qu'après ceux des autres créanciers.

note 12 | Dettes représentées par un titre

Au 31 décembre 2004, le montant des bons de caisse et obligations en circulation qui viennent à échéance en 2005 est de EUR 19 mios (2003 : EUR 245 mios pour les échéances en 2004).

note 13 | Autres passifs

Au 31 décembre 2004, le total de la rubrique "Autres passifs" se monte à EUR 184 mios (2003 : EUR 192 mios). Cette rubrique reprend principalement diverses valeurs à payer à court terme telles que les coupons et les titres remboursables au titre d'agent payeur.

note 14 | Passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés suivants sont en cours au 31 décembre :

EUR mios	TAUX D'INTÉRÊT	DATE D'ÉMISSION	DATE D'ÉCHÉANCE	SITUATION AU 31.12.2004	SITUATION AU 31.12.2003
Emprunt obligataire subordonné	7,875 %	19/07/94	19/07/04	-	24,8
Emprunt obligataire subordonné	8,625 %	14/10/94	14/10/04	-	24,8
Emprunt obligataire subordonné	7,375 %	25/10/95	25/10/05	74,4	74,4
Emprunt obligataire subordonné	7,125 %	17/11/95	17/11/05	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	4,500 %	17/04/98	17/04/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	5,000 %	26/06/98	26/06/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	4,625 %	28/10/98	28/10/08	49,6	49,6
Emprunt obligataire subordonné	5,250 %	25/11/98	25/11/08	53,8	53,7
Emprunt obligataire subordonné	6,375 %	31/01/01	31/01/11	400,0	400,0
Emprunt obligataire subordonné	6,375 %	23/02/01	23/02/16	200,0	200,0
				926,4	976,0

Tous les emprunts sont libellés en EUR sauf celui émis le 25 novembre 1998 d'un montant nominal de DKK 400 000 000.

La Banque procède à l'émission de bons de caisse subordonnés à 7 et 10 ans. Au 31 décembre 2004, EUR 43 mios ont été émis (2003 : EUR 35 mios).

Les emprunts et bons de caisse subordonnés prennent rang immédiatement après l'ensemble du passif et des autres engagements non subordonnés de la Banque envers les tiers.

Les charges d'intérêt payées par la Banque pour les passifs subordonnés au cours de l'exercice se montent à EUR 63 mios (2003 : EUR 65 mios).

note 15 | **Postes spéciaux avec une quote-part de réserves**

Le montant renseigné sous la rubrique "Postes spéciaux avec une quote-part de réserves" se rapporte aux plus-values de réinvestissement résultant des articles 54 et 54bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

En vertu de ces articles, les plus-values résultant de l'aliénation ou de la conversion d'actifs peuvent être immunisées fiscalement, moyennant le respect d'un certain nombre de conditions, lorsqu'elles sont transférées sur des actifs de réemploi acquis ou constitués par la Banque.

Les plus-values résultant de l'aliénation d'actifs proviennent principalement de la cession d'immeubles et de la vente de participations et de divers titres.

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la partie des postes spéciaux avec une quote-part de réserve investie dans les immeubles et dans la participation Banque Continentale du Luxembourg S.A. (compte tenu de son absorption programmée par KBL) a été extournée durant l'exercice 2004.

note 16 | **Instruments hybrides de capital**

La Banque a procédé au cours de l'année 2003 à une émission de capital hybride pour JPY 20 milliards. Cet emprunt est assimilable à du Tier 1.

Le contrat régissant cet emprunt ne prévoit pas de dates d'échéance obligatoire et ne contient pas de dispositions selon lesquelles un remboursement anticipé pourrait être requis par l'investisseur.

Cet emprunt est subordonné à toutes autres dettes de la Banque envers les tiers. Il n'est pas convertible. La charge payée par la Banque pour cet emprunt au cours de l'exercice s'élève à JPY 562 mios soit EUR 4 mios (2003 : JPY 314 mios, soit EUR 2,3 mios).

note 17 | Capital

Le capital souscrit et libéré de EUR 189 mios est représenté par 18 353 387 parts sociales ordinaires sans désignation de valeur nominale et par 1 975 320 parts sociales privilégiées sans droit de vote et sans désignation de valeur nominale. Au 31 décembre 2004, la Banque détenait 21 571 (2003 : 60) actions propres.

note 18 | Évolution du capital social, des réserves et des résultats reportés

EUR mios	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVE LÉGALE	RÉSERVE POUR ACTIONS PROPRES	RÉSERVES LIBRES (*)	RÉSULTATS REPORTÉS	BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	DIVIDENDES (D) ET TANTIÈMES (T)
Solde au 1 ^{er} janvier 2004	189,0	354,6	18,9	0,0	568,4	0,7	180,0	
Répartition des résultats selon l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2004					59,9	-0,7 0,6	-180,0	118,6 (D) 1,6 (T)
Dotation / (reprise) à la réserve pour actions propres				2,9	-2,9			
Bénéfice de l'exercice 2004							188,2	
Solde au 31 décembre 2004	189,0	354,6	18,9	2,9	625,4	0,6	188,2	

Suivant la loi luxembourgeoise sur les sociétés anonymes, il est fait annuellement sur les bénéfices nets un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. Cette affectation est réalisée lors de l'exercice suivant. La distribution de la réserve légale n'est pas permise.

(*) Un montant global de EUR 101,1 mios est alloué à la réserve spéciale impôt sur la fortune, au titre des allègements opérés au cours des 5 derniers exercices. Pour bénéficier de cet allègement de charge fiscale, la Banque s'engage à inscrire, avant la clôture de l'exercice qui suit l'imputation, à un poste de réserve un montant correspondant au quintuple de l'IF imputé, et à maintenir cette réserve au bilan pendant les cinq années d'imposition qui suivent l'année de l'imputation. Si cette réserve n'est pas maintenue jusqu'à la fin de cette période quinquennale (pour une raison autre que l'incorporation au capital), la charge fiscale sera augmentée pour l'année d'imposition en question à raison d'un cinquième du montant de la réserve utilisée.

note 19 | **Actifs donnés en garantie**

Au 31 décembre 2004 (2003), le montant total des actifs donnés par la Banque en garantie de ses propres engagements se répartit comme suit :

POSTES DE L'ACTIF DONNÉS EN GARANTIE	MONTANT EUR mios	COMMENTAIRES
Titres et effets publics	589 (2 791)	Actifs donnés en garantie dans le cadre des activités de la Banque avec la Banque Centrale du Luxembourg
Titres donnés en garantie	6 152 (3 213)	Actifs donnés en garantie dans le cadre de l'activité "repo - reverse repo"
Obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe	105 (27)	Actifs donnés en garantie dans le cadre d'opérations d'emprunts de titres ou de lignes de crédit reçues

note 20 | **Passifs éventuels**

Les passifs éventuels de la Banque comprennent notamment les postes suivants au 31 décembre :

EUR mios	TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		DONT : PASSIFS ÉVENTUELS ENVERS ENTREPRISES LIÉES	
	2004	2003	2004	2003
Garanties et autres substituts directs de crédit	575	463	488	395
Contre-garanties	10	9	-	-
	585	472	488	395

Les garanties et autres substituts directs de crédit représentent des garanties réelles et personnelles, constituées pour compte d'entreprises liées et pour compte de tiers.

note 21 | Engagements

Les postes principaux repris à la rubrique "Engagements" au 31 décembre sont les suivants :

EUR mios	TOTAL DES ENGAGEMENTS		DONT : ENGAGEMENTS ENVERS ENTREPRISES LIÉES	
	2004	2003	2004	2003
Achats à terme d'actifs	5	2	-	-
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	33	30	6	1
Crédits confirmés, non utilisés	1 126	1 169	58	89
Règlement d'opérations au comptant	121	142	15	7
Autres	69	-	-	-
	1 354	1 343	79	97

La Banque a contracté certains autres engagements qui ne sont repris ni au bilan, ni au hors-bilan mais dont l'indication est utile pour l'appréciation de la situation financière.

Ainsi, la Banque est membre de l'Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg, dont il est fait mention à la note 33 ci-après.

La Banque est également membre du système de clearing de l'Association Bancaire pour l'Euro.

note 22 | Opérations de services

La Banque fournit à ses clients les services suivants :

- conseil en gestion de patrimoine ;
- conservation et administration de valeurs mobilières ;
- location de coffres ;
- représentation fiduciaire ;
- fonction d'agent ;
- dépositaire d'organismes de placement collectif.

note 23

**Ventilation des instruments financiers dérivés par catégorie
d'instruments et durée résiduelle**

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2004, hors portefeuille de négociation (tel que défini dans la note 4), par catégorie d'instruments et durée résiduelle. La très grande majorité de ces opérations est destinée à couvrir les effets des fluctuations dans les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix du marché.

Ce tableau reprend uniquement le volet à livrer des opérations.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (hors portefeuille de négociation)	HORS MARCHÉ BOURSIER				MARCHÉ BOURSIER			
	2004				2003			
	<=3 MOIS	>3 MOIS	>1 AN	>5 ANS	<=3 MOIS	>3 MOIS	>1 AN	>5 ANS
valeur notionnelle en EUR mios	<=1 AN	<=5 ANS	TOTAL	TOTAL	<=1 AN	<=5 ANS	TOTAL	TOTAL
Catégories d'instruments								
Instruments sur taux d'intérêt								
Contrats à terme	-	-	-	-	5	-	5	-
Contrats d'échange	5 588	11 747	23 327	2 100	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-
			42 762	27 592			5	-
Instruments sur devises/or								
Contrats à terme	21	243	-	-	-	-	-	-
Contrats d'échange	10 556	1 121	434	-	-	-	-	-
Options	1	29	-	-	-	-	-	-
			12 405	11 210			-	-
Instruments sur titres de propriété								
Contrats à terme	36	-	-	-	-	-	-	-
Contrats d'échange	-	10	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	30	-	30	33
			46	103			30	33
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total			55 213	38 905			35	33

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2004, du portefeuille de négociation (tel que défini dans la note 4), par catégorie d'instruments et durée résiduelle. Ce tableau reprend uniquement le volet à livrer des opérations traitées hors d'un marché réglementé reconnu.

	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION								HORS D'UN MARCHÉ RÉGLEMENTÉ RECONNU			
	<=3 MOIS				>3 MOIS <=1 AN		>1 AN <=5 ANS		>5 ANS		2004	2003
	VALEUR		COÛT DE REMPLACEMENT		VALEUR		COÛT DE REMPLACEMENT		VALEUR		TOTAL	
	NOTIONNELLE	COURANT	NOTIONNELLE	COURANT	NOTIONNELLE	COURANT	NOTIONNELLE	COURANT	NOTIONNELLE	COURANT	VALEUR	NOTIONNELLE
	AU 31.12.2004		AU 31.12.2004		AU 31.12.2004		AU 31.12.2004		AU 31.12.2004			
valeur notionnelle en EUR mios												
Catégories d'instruments												
Instruments sur taux d'intérêt												
Contrats à terme	-	-	431	1	-	-	-	-	-	-	431	2
Contrats d'échange	30	-	377	2	1 258	34	569	31	-	2 234	1 606	
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
										2 665	1 608	
Instruments sur devises/or												
Contrats à terme	1 292	3	170	1	-	-	-	-	-	1 462	651	
Contrats d'échange	-	-	-	-	19	1	-	-	-	19	39	
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
										1 481	690	
Instruments sur titres de propriété												
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Contrats d'échange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit												
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	68
Total										4 146	2 366	

Annexe aux comptes non consolidés

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers dérivés au 31 décembre 2004, du portefeuille de négociation (tel que défini dans la note 4), par catégorie d'instruments et durée résiduelle. Ce tableau reprend uniquement le volet à livrer des opérations traitées sur un marché réglementé reconnu.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	MARCHÉ RÉGLEMENTÉ RECONNU								2004	2003	
	<=3 MOIS		>3 MOIS <=1 AN		>1 AN <=5 ANS		>5 ANS				TOTAL
	VALEUR	COÛT DE	VALEUR	COÛT DE	VALEUR	COÛT DE	VALEUR	COÛT DE			VALEUR
	NOTIONNELLE	REPLACEMENT COURANT	NOTIONNELLE	REPLACEMENT COURANT	NOTIONNELLE	REPLACEMENT COURANT	NOTIONNELLE	REPLACEMENT COURANT			NOTIONNELLE
valeur notionnelle en EUR mios	AU 31.12.2004		AU 31.12.2004		AU 31.12.2004		AU 31.12.2004				
Catégories d'instruments											
Instruments sur taux d'intérêt											
Contrats à terme	709	-	1 209	-	-	-	-	-	1 918	-	
Contrats d'échange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
									1 918	-	
Instruments sur devises/or											
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Contrats d'échange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Instruments sur titres de propriété											
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Contrats d'échange	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Options	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Total									1 918	-	

Le résultat de l'évaluation au prix du marché de l'ensemble des instruments dérivés (tant du portefeuille de négociation que hors) s'élève à un montant positif de EUR 373 mios (2003 : EUR 213 mios).

note 24 | Ventilation d'éléments du bilan et hors-bilan par groupe de pays

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments d'actif par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS D'ACTIF (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Caisse et créances sur les établissements de crédit	Union européenne	10 345	10 743
	Autres pays de la zone A	771	387
	Autres	57	64
		11 173	11 194
Créances sur la clientèle	Union européenne	1 775	1 748
	Autres pays de la zone A	23	59
	Autres	82	70
		1 880	1 877
Effets publics et valeurs mobilières, hors participations et parts dans les entreprises liées	Union européenne	10 334	9 504
	Autres pays de la zone A	720	1 652
	Encours d'origine supranationale	16	29
	Autres	168	238
		11 238	11 423
Total		24 291	24 494

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments de passif par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS DE PASSIF (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Dettes envers les établissements de crédit	Union européenne	10 063	2 488
	Autres pays de la zone A	2 197	8 668
	Encours d'origine supranationale	23	-
	Autres	468	509
		12 751	11 665
Dettes envers la clientèle	Union européenne	9 692	10 042
	Autres pays de la zone A	195	277
	Encours d'origine supranationale	5	26
	Autres	357	456
		10 249	10 801
Total		23 000	22 466

Annexe aux comptes non consolidés

Le tableau ci-après reprend la ventilation des passifs éventuels et des lignes de crédit accordées non utilisées par groupe de pays au 31 décembre.

ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN (en valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Passifs éventuels	Union européenne	582	461
	Autres pays de la zone A	3	8
	Autres	-	3
		585	472
Engagements : lignes de crédit accordées non utilisées	Union européenne	1 095	1 135
	Autres pays de la zone A	30	34
	Autres	1	-
		1 126	1 169

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments dérivés par groupe de pays au 31 décembre.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats à terme	Union européenne	2 349	19
	Autres pays de la zone A	5	3
	Autres	-	-
Contrats d'échange	Union européenne	38 054	26 198
	Autres pays de la zone A	6 942	2 980
	Autres	-	-
Options	Union européenne	-	-
	Autres pays de la zone A	-	-
	Autres	-	-
		47 350	29 200
Instruments sur devises/or			
Contrats à terme	Union européenne	1 681	802
	Autres pays de la zone A	24	18
	Autres	22	7
Contrats d'échange	Union européenne	9 644	7 700
	Autres pays de la zone A	2 482	3 354
	Autres	3	8
Options	Union européenne	30	3
	Autres pays de la zone A	-	8
	Autres	-	-
		13 886	11 900

Annexe aux comptes non consolidés

INSTRUMENTS DÉRIVÉS - SUITE (valeur comptable) EUR mios	ZONE PAYS	2004	2003
Instruments sur titres de propriété			
Contrats à terme	Union européenne	7	50
	Autres pays de la zone A	29	53
	Autres	-	-
Contrats d'échange	Union européenne	10	-
	Autres pays de la zone A	-	-
	Autres	-	-
Options	Union européenne	30	33
	Autres pays de la zone A	-	-
	Autres	-	-
		76	136
Dérivés de crédit	Union européenne	-	63
	Autres pays de la zone A	-	5
	Autres	-	-
		-	68

note 25 | Ventilation d'éléments d'actif et de hors-bilan par secteur économique

Le tableau ci-après reprend la ventilation des éléments d'actif par secteur économique au 31 décembre.

SECTEURS ÉCONOMIQUES (valeur comptable) EUR mios	ÉLÉMENTS D'ACTIF	2004	2003
Secteur public	Créances	8	8
	Effets publics et VMRF	9 910	10 286
Total secteur public		9 918	10 294
Banques			
Banques centrales	Créances	165	698
	VMRF	4	11
		169	709
Banques multilatérales de développement	VMRF	16	31
		16	31
Autres banques	Créances	11 008	10 496
	VMRF	243	119
	VMRV	2	2
		11 253	10 617
Total banques		11 438	11 357
Établissements financiers			
OPC	Créances	107	134
	VMRF	17	-
	VMRV	92	99
		216	233
Holdings	Créances	41	77
	VMRF	4	9
	VMRV	1	1
		46	87
Autres établissements financiers	Créances	1 394	1 237
	VMRF	511	327
	VMRV	33	16
		1 938	1 580
Total établissements financiers		2 200	1 900

VMRF : Valeurs mobilières à revenu fixe
VMRV : Valeurs mobilières à revenu variable (hors participations et parts dans des entreprises liées)

Annexe aux comptes non consolidés

SECTEURS ÉCONOMIQUES - SUITE (valeur comptable) EUR mios	ÉLÉMENTS D'ACTIF	2004	2003
Autres secteurs			
Agriculture, industrie, construction	Créances	40	38
	VMRF	155	255
	VMRV	11	9
		206	302
Commerce, restauration, hébergement	Créances	30	31
	VMRF	37	23
	VMRV	2	1
		69	55
Transports et communications	Créances	7	5
	VMRF	56	35
	VMRV	1	-9
		64	31
Autres sociétés	Créances	131	218
	VMRF	138	188
	VMRV	4	20
		273	426
Autres	Créances	122	129
		122	129
Total autres secteurs		734	943
Total par élément d'actif	Créances	13 053	13 071
	Effets publics et VMRF	11 092	11 283
	VMRV	146	139
Total général		24 291	24 494

VMRF : Valeurs mobilières à revenu fixe
VMRV : Valeurs mobilières à revenu variable (hors participations et parts dans les entreprises liées)

Le tableau ci-après reprend la ventilation des passifs éventuels et des lignes de crédit accordées non utilisées par secteur économique au 31 décembre.

SECTEURS ÉCONOMIQUES EUR mios	ÉLÉMENTS DE HORS-BILAN	2004	2003
Banques			
Autres banques	Passifs éventuels	299	178
	Lignes de crédit accordées	932	935
Total banques		1 231	1 113
Établissements financiers			
OPC	Lignes de crédit accordées	78	41
Holdings	Passifs éventuels	-	3
	Lignes de crédit accordées	19	58
		19	61
Autres établissements financiers	Passifs éventuels	222	228
	Lignes de crédit accordées	33	46
		255	274
Total établissements financiers		352	376
Autres secteurs			
Agriculture, industrie, construction	Passifs éventuels	11	13
	Lignes de crédit accordées	13	10
		24	23
Commerce, hébergement, restauration	Passifs éventuels	2	-
	Lignes de crédit accordées	7	6
		9	6
Transports et communications	Passifs éventuels	5	1
	Lignes de crédit accordées	-	-
		5	1
Autres sociétés	Passifs éventuels	45	47
	Lignes de crédit accordées	35	61
		80	108
Autres	Passifs éventuels	1	2
	Lignes de crédit accordées	8	13
		9	15
Total autres secteurs		127	153
Total par élément de hors-bilan	Passifs éventuels	585	472
	Lignes de crédit accordées	1 126	1 170
Total général		1 711	1 642

Annexe aux comptes non consolidés

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments dérivés par secteur économique au 31 décembre.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS (valeur comptable) EUR mios	SECTEUR ÉCONOMIQUE	2004	2003
Instruments sur taux d'intérêt			
Contrats à terme	Autres établissements financiers	1 923	3
	Autres banques	431	19
Contrats d'échange	Autres banques	44 325	28 770
	Autres établissements financiers	661	398
	OPC	10	10
	Holdings	-	-
	Autres sociétés	-	-
	Autres services	-	-
Options	Autres établissements financiers	-	-
		47 350	29 200
Instruments sur devises/or			
Contrats à terme	Autres banques	151	95
	Autres établissements financiers	210	6
	OPC	1 301	705
	Holdings	43	8
	Autres sociétés	-	-
	Autres services	1	-
	Personnes physiques	20	13
	Contrats d'échange	Autres banques	11 389
	Autres établissements financiers	138	246
	OPC	602	319
	Holdings	-	-
	Autres sociétés	1	1
	Autres services	-	-
	Personnes physiques	-	-
Options	Autres banques	30	11
		13 886	11 900
Instruments sur titres de propriété			
Contrats à terme	Autres établissements financiers	36	103
Contrats d'échange	Autres banques	5	-
	Autres établissements financiers	5	-
Options	Autres banques	-	-
	Autres établissements financiers	30	33
		76	136
Dérivés de crédit	Autres banques	-	68
		-	68

note 26

Ventilation des instruments dérivés hors marché boursier par degré de solvabilité des contreparties

Le tableau ci-après reprend la ventilation des instruments financiers dérivés conclus en dehors d'un marché réglementé reconnu, hors portefeuille de négociation (tel que défini dans la note 4) au 31 décembre 2004 par degré de solvabilité des contreparties.

Les coûts de remplacement courants, futurs et globaux ainsi que l'exposition nette au risque sont calculés conformément aux prescriptions légales décrites dans la circulaire CSSF 2000/10 portant sur la définition de ratios de fonds propres en application de l'article 56 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La colonne "coûts de remplacement courants" reprend uniquement les coûts de remplacement courants des contrats à valeur positive, c'est-à-dire les contrats qui, sur base d'une évaluation à des cours de marché courants dégagent un coût de remplacement.

La colonne "coûts de remplacement potentiels futurs" reflète le risque susceptible d'être encouru pendant la durée de vie résiduelle de l'instrument dérivé. Il est calculé sur base du montant nominal, en fonction du terme restant à courir.

La colonne "exposition nette au risque" correspond au produit des coûts de remplacement globaux et des facteurs de pondération applicables aux différentes contreparties. Une exigence de fonds propres est calculée sur base de ce montant.

Le montant notionnel correspond au nominal des contrats visés :

DEGRÉ DE SOLVABILITÉ DES CONTREPARTIES (NOTATIONS S&P) EUR. mios	2004				2003	
	MONTANTS NOTIONNELS	COÛTS DE REPLACEMENT COURANTS	COÛTS DE REPLACEMENT POTENTIELS FUTURS	COÛTS DE REPLACEMENT GLOBAUX	EXPOSITION NETTE AU RISQUE	EXPOSITION NETTE AU RISQUE
AAA	1 233	4	10	14	1	10
AA+	2 192	26	69	95	9	4
AA	13 225	95	244	339	30	25
AA-	17 614	270	624	894	71	45
A+	8 827	278	609	887	67	89
A	2 559	29	68	97	8	20
A-	474	11	23	34	2	5
Sans rating	9 089	114	293	407	46	23
TOTAL	55 213				234	221

note 27 | Positions de change

Les positions de change au 31 décembre 2004 sont les suivantes (positions "short" entre parenthèses) :

	POSITIONS À TERME EN MILLIONS DE DEVICES	POSITIONS COMPTANT EN MILLIONS DE DEVICES	POSITIONS NETTES EN MILLIONS DE DEVICES	POSITIONS NETTES CONTRE-VALEUR EN EUR MIOS 2004	POSITIONS NETTES CONTRE-VALEUR EN EUR MIOS 2003
AUD	(15,31)	15,01	(0,30)	(0,17)	(0,3)
CAD	(7,95)	8,13	0,18	0,11	0,2
CHF	(177,76)	176,94	(0,82)	(0,53)	(0,2)
CZK	309,51	(311,64)	(2,13)	(0,07)	(0,1)
DKK	384,58	(382,13)	2,45	0,33	0,8
GBP	63,36	(46,24)	17,12	24,28	22,6
HKD	(10,59)	9,32	(1,27)	(0,12)	(0,3)
HUF	(208 185,87)	246 371,02	38 185,15	155,24	113,7
JPY	(653 287,15)	653 280,17	(6,98)	(0,05)	(0,1)
NOK	(60,45)	60,21	(0,24)	(0,03)	2,1
NZD	23,08	(23,06)	0,02	0,01	0,2
PLN	(2 033,06)	2 033,93	0,87	0,21	51,1
SEK	(803,01)	805,99	2,98	0,33	4,1
SKK	125,14	(133,28)	(8,14)	(0,21)	0,0
USD	1 271,49	(1 262,26)	9,23	6,79	(0,2)
XAU	-	(0,58)	(0,58)	(5,95)	(2,9)
ZAR	180,47	(180,94)	(0,47)	(0,06)	0,1

La position en HUF s'inscrit dans le cadre d'acquisitions de titres étatiques réalisées en vue de bénéficier des effets de la convergence de cette devise en prévision de son entrée dans l'Euro.

note 28 | **Autres produits et autres charges d'exploitation**

Les montants renseignés dans la rubrique "Autres produits" représentent des revenus liés à l'exploitation de la Banque qui ne concernent pas l'exercice en cours. Ils se rapportent également aux plus-values réalisées sur la vente de participations, aux loyers des immeubles appartenant à la Banque et à l'extourne de provisions d'impôts concernant des exercices antérieurs. Dans le cadre du passage aux normes IFRS, la Banque a procédé en 2003 à l'extourne de diverses provisions constituées antérieurement, dont l'intégralité de la provision AGDL (voir note 33).

Les montants renseignés en "Autres charges d'exploitation" représentent des montants non récurrents liés à l'exploitation de la Banque.

note 29 | **Principales sociétés filiales et sociétés affiliées**

Au 31 décembre 2004, la liste des sociétés dans lesquelles la Banque détient une participation significative, atteignant au moins 20 % du capital se présente comme suit :

NOM ET SIÈGE SOCIAL	FRACTION DU CAPITAL DÉTENU	CAPITAUX PROPRES	RÉSULTAT	DATE DE RÉFÉRENCE
Brown, Shipley & Co. Ltd – Grande-Bretagne	100,00 %	31 912 701 GBP	7 660 915 GBP	31/12/2004
Kredietbank (Suisse) S.A. – Suisse	99,99 %	128 352 877 CHF	14 929 605 CHF	31/12/2004
KBL Bank Ireland – Irlande (*)	100,00 %	117 969 968 EUR	7 409 707 EUR	31/12/2004
KBL France S.A. – France	100,00 %	67 371 891 EUR	-8 125 835 EUR	31/12/2004
KB Luxembourg (Monaco) S.A.– Monaco	100,00 %	8 921 264 EUR	1 006 883 EUR	31/12/2004
Banque Continentale du Luxembourg S.A. – Luxembourg	100,00 %	94 466 856 EUR	17 264 661 EUR	31/12/2004
Financière et Immobilière S.A. – Luxembourg	100,00 %	2 419 283 EUR	261 780 EUR	31/12/2004
Banco Urquijo S.A. – Espagne	99,67 %	236 837 942 EUR	14 084 090 EUR	31/12/2004
KB Lux Immo S.A. – Luxembourg (*)	100,00 %	37 915 946 EUR	-855 572 EUR	31/12/2004
Renelux S.A. – Luxembourg	100,00 %	2 042 832 EUR	- EUR	31/12/2004
Merck Finck & Co – Allemagne (*)	100,00 %	169 779 762 EUR	109 974 EUR	31/12/2004
European Fund Administration (EFA) – Luxembourg (*)	52,70 %	7 086 257 EUR	3 564 654 EUR	31/12/2004
Kredietrust Luxembourg S.A. (KTL) – Luxembourg	100,00 %	11 039 850 EUR	15 065 437 EUR	31/12/2004
Fumagalli Soldan Sim S.p.A. – Italie	94,54 %	32 339 335 EUR	-3 212 784 EUR	31/12/2004
Theodoor Gilissen Bankiers N.V. – Pays-Bas	100,00 %	70 131 529 EUR	2 538 314 EUR	31/12/2004
Fidief Ingénierie Patrimoniale S.A. - France	99,99 %	-2 232 803 EUR	-1 006 575 EUR	31/12/2004
Gecalux SARL – Luxembourg (*)	50,00 %	2 342 195 EUR	-1 777 415 EUR	31/12/2004
Puilaetco Private Bankers S.A. – Belgique	100,00 %	52 251 086 EUR	-6 425 733 EUR	31/12/2004
Westhouse Securities LLP – Grande-Bretagne	65,00 %	3 300 005 GBP	288 489 GBP	31/12/2004

(*) : pourcentage de détention directe et indirecte

note 30 | Effectif du personnel

Au cours de l'exercice, le nombre moyen du personnel employé par la Banque se ventile comme suit :

	2004 NOMBRE	2003 NOMBRE
Direction	40	34
Cadres supérieurs	133	131
Employés	1 074	1 086
Ouvriers	7	7
	1 254	1 258

note 31

Rémunérations, avances et engagements envers les membres des différents organes de la banque

SITUATION AU 31.12.2004	RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2004 EN RAISON DE LEURS FONCTIONS	LIGNES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE ACCORDÉES	CRÉDITS EN COURS	GARANTIES EN COURS	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE
EUR					
Membres des organes d'administration	1 685 000 (23)	3 832 262 (10)	2 674 674 (10)	53 166 (2)	- (-)
Direction	9 820 471 (40)	4 114 482 (23)	2 390 939 (22)	7 680 (2)	677 572 (40)

SITUATION AU 31.12.2003	RÉMUNÉRATIONS VERSÉES EN 2003 EN RAISON DE LEURS FONCTIONS	LIGNES DE CRÉDIT ET DE GARANTIE ACCORDÉES	CRÉDITS EN COURS	GARANTIES EN COURS	ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE PENSIONS DE RETRAITE
EUR					
Membres des organes d'administration	1 733 333 (23)	3 221 660 (11)	2 515 433 (11)	56 960 (2)	- (-)
Direction	8 635 087 (34)	3 365 698 (19)	1 992 428 (18)	5 798 (1)	591 827 (34)

() : nombre de personnes concernées

note 32 | **Charges exceptionnelles**

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts, la Banque a notamment décidé de poursuivre en 2004 les mesures d'encouragement à la préretraite initiées en 2002. Comme les années antérieures, le coût estimé y relatif est provisionné sous la rubrique "Charges exceptionnelles".

note 33 | **Association pour la garantie des dépôts**

En date du 25 septembre 1989, tous les établissements de crédit du secteur bancaire du Grand-Duché de Luxembourg ont adhéré en tant qu'associés à l'association sans but lucratif "Association pour la Garantie des Dépôts, Luxembourg", en abrégé "AGDL".

Conformément à la loi du 5 avril 1993 telle que modifiée par celles du 11 juin 1997 et du 27 juillet 2000, l'AGDL a pour objet exclusif de constituer un système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs ("la Garantie"). Les clients garantis sont tous les déposants personnes physiques, sans distinction de nationalité ou de résidence. Sont pareillement garanties les petites sociétés relevant du droit d'un Etat membre de l'Union européenne, d'une dimension telle qu'elles seraient autorisées à établir un bilan abrégé conformément à l'article 215 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

En cas d'insolvabilité d'un établissement membre, l'AGDL protège tous les déposants en argent en leur garantissant le remboursement de leurs dépôts jusqu'à EUR 20 000.

Dans les mêmes cas, l'AGDL protège tous les investisseurs en garantissant le remboursement de leurs créances issues d'opérations d'investissement jusqu'à EUR 20 000.

A l'égard de chaque associé, la Garantie est donc limitée à un montant maximal de EUR 40 000 ou sa contre-valeur en monnaie étrangère par déposant, sans qu'un déposant ne puisse percevoir un montant supérieur à cette somme, quel que soit le nombre de comptes ou de dépôts dont il est titulaire ou co-titulaire auprès d'un même établissement de crédit.

Le montant de la Garantie constitue un plafond absolu, et il n'est pas susceptible d'être augmenté du chef d'intérêts, de frais ou de n'importe quelles autres sommes.

Au cours de l'exercice 2003 et ce, dans le cadre du passage aux normes IFRS, la Banque a procédé à l'extourne de la provision AGDL constituée lors des exercices antérieurs (voir note 28).

note 34 | **Litiges**

Plusieurs administrateurs, dirigeants et employés de la Banque de même que certains de ses anciens administrateurs, anciens dirigeants et anciens employés ont été inculpés durant l'année 2000 par un juge d'instruction belge dans le cadre d'un contentieux fiscal résultant de leurs activités professionnelles au service de la Banque.

L'issue de la procédure entamée étant incertaine, il est impossible de prévoir son impact éventuel sur les états financiers de la Banque.

Après analyse de la situation et de l'ensemble des réserves accumulées dans le cadre de l'approche traditionnellement prudente de la Banque en matière de couverture de risques, il n'a pas été estimé nécessaire, à ce stade, de constituer de provision.

note 35 | **Éléments postérieurs à la clôture**

En date du 23 décembre 2004, Almanij S.A. et KBC Bancassurance Holding S.A. ont émis un communiqué de presse commun qui annonce que leurs Conseils d'Administration respectifs ont décidé de proposer le 2 mars 2005 à l'Assemblée Générale Extraordinaire de leurs actionnaires respectifs, une simplification de leur structure qui se traduira par une fusion par absorption d'Almanij dans KBC Bancassurance Holding.

A la suite de cette annonce, Almanij a lancé une offre publique d'achat sur les actions de la Banque en circulation en date du 31 janvier 2005. Cette offre, couronnée de succès, s'est clôturée le 14 février 2005. Conformément aux intentions exprimées dans le contexte de cette offre publique d'achat, une demande de retrait des parts sociales de la Banque de la cotation à la Bourse de Luxembourg sera introduite.

En outre, la Banque a fusionné en date du 1^{er} janvier 2005 avec sa filiale luxembourgeoise Banque Continentale du Luxembourg S.A.. Les activités de cette entité ont été reprises de manière exhaustive par la Banque.

KBC GROUPE

Situation au 2 mars 2005

KBC GROUPE S.A.

KBC Groupe S.A. est responsable de la stratégie générale, de l'allocation des capitaux, des objectifs de rentabilité, des investissements stratégiques importants, de la gestion des risques au sens large, de la politique générale en matière de gestion de bilan, de la supervision de la cohérence des budgets et de la planification des bénéfices ainsi que de la fonction d'audit au niveau de la coordination. KBC Groupe en tant que tel n'exerce aucune activité de service financier mais est responsable d'une série de services de support intégrés (marketing, logistique et IT) pour les sociétés belges du Groupe.

KBC BANK S.A.

- KBC Bank S.A. est compétente dans toutes les matières spécifiquement bancaires au niveau des particuliers et des entreprises. Elle est active sur le marché belge, sur le marché international des entreprises et sur les marchés financiers. Elle est également la société mère de toutes les sociétés de KBC Groupe actives dans le domaine bancaire et financier en Belgique, en Europe centrale et de l'Est et ailleurs.

KBC ASSURANCES S.A.

- KBC Assurances S.A. est compétente dans toutes les matières spécifiquement liées au domaine de l'assurance. Elle déploie ses activités sur le marché belge des particuliers et est aussi la société mère de toutes les sociétés de KBC Groupe actives dans le domaine de l'assurance en Belgique et en Europe centrale et de l'Est.

KBL GROUP EUROPEAN PRIVATE BANKERS

- La Kredietbank S.A. Luxembourgeoise (KBL) dirige au départ du Grand-Duché un réseau européen de banquiers privés, le KBL Group European Private Bankers. Son réseau de filiales propose des services de private banking sur mesure à une clientèle européenne et internationale fortunée. La KBL sert également de centre de compétences pour ses filiales.

KBC ASSET MANAGEMENT S.A.

- KBC Asset Management S.A. est une société de KBC Groupe proposant une gamme complète de produits de gestion d'actifs. Elle possède une filiale en Irlande (KBC Asset Management Ltd.). La société sert aussi de centre de compétences pour les sociétés de gestion d'actifs des filiales d'Europe centrale et de l'Est de KBC Groupe.

GEVAERT S.A.

- Gevaert est le pôle de capital privé et d'investissements spécialisés de KBC Groupe. Il opère par l'intermédiaire de diverses filiales.

KBC GROUPE

Principales sociétés

1



FILIALES ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION DE LA KBL

FILIALES

ALLEMAGNE

Merck Finck & Co, Privatbankiers
 Pacellistraße 16
 80333 MÜNCHEN
 Tél. : (49) 89 21 04 16 52
 Fax : (49) 89 29 98 14
 www.merckfinck.de

BELGIQUE

Puilaetco Private Bankers
 Avenue Hermann Debroux 46
 1160 BRUXELLES
 Tél. : (32) 2 679 45 11
 Fax : (32) 2 679 46 22
 www.puilaetco.be

ESPAGNE

Banco Urquijo S.A.
 Príncipe de Vergara 131
 28002 MADRID
 Tél. : (34) 91 337 20 00
 Fax : (34) 91 337 20 04
 www.bancourquijo.es

FRANCE

KBL France
 Avenue de Messine 7
 75008 PARIS
 Tél. : (33) 1 56 88 63 00
 Fax : (33) 1 56 88 62 62
 www.kbl-france.fr

Succursale de Nancy

Rue St Georges 80
 54000 NANCY
 Tél. : (33) 3 83 17 68 20
 Fax : (33) 3 83 32 90 06

Succursale de Metz

Rue Lafayette 2
 57000 METZ
 Tél. : (33) 3 87 63 30 60
 Fax : (33) 3 87 56 04 96

Aurel Leven Gestion S.A.

Rue Pierre Charron 66
 75008 PARIS
 Tél. : (33) 1 53 93 49 49
 Fax : (33) 1 53 93 49 99

Michaux Gestion S.A.

Rue du Président Carnot 3
 69002 LYON
 Tél. : (33) 4 72 41 60 00
 Fax : (33) 4 78 38 24 85
 www.michaux-gestion.fr

Fidéf Ingénierie Patrimoniale S.A.

Promenoir des Coureurs 5
 17000 LA ROCHELLE
 Tél. : (33) 5 46 41 34 00
 Fax : (33) 5 46 41 21 75

GRANDE-BRETAGNE

Brown, Shipley & Co. Ltd
 Founders Court, Lothbury
 LONDON EC2R 7HE
 Tél. : (44) 207 606 9833
 Fax : (44) 207 606 6657
 www.brownshipley.com

KBL Brown Shipley (Jersey) Ltd

D'Hauteville Chambers
 Seale Street 22/24
 ST. HELIER, Jersey
 Channel Islands JE2 3QG
 Tél. : (44) 1534 625 100
 Fax : (44) 1534 625 200

KBL Investment Funds Ltd

One King Street
 MANCHESTER M2 6AW
 Tél. : (44) 161 214 6868
 Fax : (44) 161 214 6954
 www.solusfunds.com

IRLANDE

KBL Bank Ireland Unltd

KBC House
 IFSC
 DUBLIN 1
 Tél. : (353) 1 790 57 00
 Fax : (353) 1 670 01 26

ITALIE

Banca KBL Fumagalli Soldan S.p.A.

Via Meravigli 16
 20123 MILANO
 Tél. : (39) 02 72 438-1
 Fax : (39) 02 87 449-2

LUXEMBOURG

Kredietrust Luxembourg S.A.

Rue Aldringen 11
 2960 LUXEMBOURG
 Tél. : (352) 46 81 91
 Fax : (352) 47 97 73 930

MONACO

KB Luxembourg (Monaco) S.A.

Avenue de Grande-Bretagne 8
 BP 262
 98005 MONACO CEDEX
 Tél. : (377) 92 16 55 55
 Fax : (377) 92 16 55 99

PAYS-BAS

Theodoor Gilissen Bankiers N.V.

Nieuwe Doelenstraat 12-14
 1012 CP AMSTERDAM
 Tél. : (31) 20 5570 911
 Fax : (31) 20 5570 300
 www.gilissen.nl

SUISSE

Kredietbank (Suisse) S.A.

Boulevard Georges-Favon 7
 1211 GENEVE 11
 Tél. : (41) 22 316 63 22
 Fax : (41) 22 316 64 44

Succursale de Lausanne

Avenue d'Ouchy 10
 Case postale 135
 1001 LAUSANNE
 Tél. : (41) 21 613 17 40
 Fax : (41) 21 613 17 95

Succursale de Lugano

Via S. Balestra 2
 6900 LUGANO
 Tél. : (41) 91 911 06 36
 Fax : (41) 91 911 06 90

Succursale de Zürich

Schuetzengasse 21
 8001 ZURICH
 Tél. : (41) 43 344 61 00
 Fax : (41) 43 344 61 01

Privagest S.A.

Rue Jean Petitot 5
 Case postale 5740
 1211 GENEVE 11
 Tél. : (41) 22 787 55 55
 Fax : (41) 22 787 55 56

BUREAUX DE REPRÉSENTATION

AFRIQUE DU SUD

Jeremy SIBLEY
 Villa Al Sole
 Polkadraai
 Stellenbosch 7600 CAPE TOWN
Adresse postale
 PO Box 1163
 Stellenbosch 7599
 Tél. : (27) 21-905 49 58
 Fax : (27) 21-905 49 58
 E-mail : rjbs@adept.co.za

HONG KONG

Vincent CHEUNG
 Suite 3901-2, Central Plaza
 18, Harbour Road, Wanchai
 HONG KONG
 Tél. : (852) 2879 3406
 Fax : (852) 2879 3348
 E-mail :
 vincentcheunghk@hotmail.com

ADRESSES À LUXEMBOURG

KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE

43, boulevard Royal - L-2955 Luxembourg - <http://www.kbl.lu>
Tél. : (352) 47 97 1 - Fax : (352) 47 26 67 - R.C. Luxembourg B 6395

CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE

Marchés :

Management & Secretarial Office	Tél. : 4797-2774	International Relations	Tél. : 4797-3869
<u>Fixed Income</u>		Corporate, Credit and Analysis	Tél. : 4797-3885
Primary Markets & Emerging	Tél. : 26 21 01 11	Corporate Trust	Tél. : 4797-3926
Secondary Markets	Tél. : 26 21 01 22	Loans and Research Division	Tél. : 4797-2786
Sales	Tél. : 26 21 01 33	Custody Division	Tél. : 4797-2750
<u>Equity Markets</u>		KBL Direct Access	Tél. : 4797-3618
Luxembourg Equities & Investment Funds	Tél. : 26 21 02 22	Transfers	Tél. : 4797-2571
Foreign Equities - Sales Traders	Tél. : 26 21 02 11	Coupons and Redeemable Bonds	Tél. : 4797-5301
<u>Money Markets</u>		Private Equity & Corporate Finance	Tél. : 4797-2941
Treasury	Tél. : 26 21 03 11	Corporate Banking & International Loans	Tél. : 4797-3905
Repos & Securities Lending	Tél. : 26 21 03 22		
Forex	Tél. : 26 21 03 33		
Bullion	Tél. : 26 21 03 55		
Corporate Desk & Fiduciary Deposits	Tél. : 26 21 03 44		

CLIENTÈLE PRIVÉE

Renseignements commerciaux	Tél. : 4797-2020	Ordres de Bourse	Tél. : 4797-2272
Prise de rendez-vous à l'accueil	Tél. : 4797-2090	Département Banque Privée	Tél. : 4797-2100/2099
AGENCE SIÈGE	AGENCE BERTRANGE	AGENCE ETTTELBRUCK	AGENCE CONTINENTALE
43, boulevard Royal	403, route d'Arlon	4, avenue J. F. Kennedy	2, boulevard E. Servais - B.P. 1108
L-2955 Luxembourg	L-8011 Bertrange	L-9053 Ettelbruck	L-2535 Luxembourg
Tél. : 47 97 1	Tél. : 4797-5232	Tél. : 81 02 77	Tél. : 47 76 88 1
Fax : 4797-73912	Fax : 4797-73925	Fax : 4797-73926	Fax : 47 76 88 319
Directeur :	Directeur :	Directeur :	Directeur :
Jean-Marie Spanier	Erik Roose	Harald Geibel	Bernard Jacquemin (depuis le 01/01/05)

SERVICES GÉNÉRAUX

Secrétariat Général de Direction	Tél. : 4797-2320	Administration Comptes	Tél. : 4797-2668
Affaires Juridiques	Tél. : 4797-2526	Marketing - Communication	Tél. : 4797-3111
Affaires Fiscales	Tél. : 4797-2987	Ressources Humaines	Tél. : 4797-2632

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

11, rue Aldringen - L-2960 Luxembourg
Tél. : (352) 46 81 91 - Fax : (352) 47 97 73930 - R. C. Luxembourg B 65 896

Management	Tél. : 46 819-3946
Administration	Tél. : 46 819-2890
Personal Asset Management	Tél. : 46 819-4191
Institutional & Fund Management	Tél. : 46 819-4539
Institutional Sales	Tél. : 46 819-4180
Group Investment Research & Strategy	Tél. : 46 819-4554

